

PCAET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Rapport sur les incidences environnementales



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



*Communauté de communes
Gartempe Saint-Pardoux*

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PRÉAMBULE	5
0 - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....	7
0 – 1. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) : les grands objectifs.....	8
0 – 2. Présentation générale du PCAET	8
0 – 2.1. Contenu général et articulations avec les autres plans et programmes.....	8
0 – 2.2. Contenu détaillé du PCAET de la CC.....	12
0 – 3. L'État Initial de l'Environnement et principaux enjeux environnementaux du territoire	18
0 – 4. Analyse des incidences notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement	26
0 – 5. Intégration dans le PCAET de mesures pour Éviter, Réduire, Compenser ses probables incidences négatives.....	39
0 – 6. Le dispositif de suivi environnemental	40
0 – 7. La conduite de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)	43
1- LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : PRÉSENTATION GÉNÉRALE De son CONTENU ET DE SES ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES.....	44
1 – 1. Qu'est qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ?.....	45
1 – 1.1. Démarche d'élaboration et contenu du PCAET	45
1 – 1.2. Les objectifs stratégiques du PCAET	48
1 – 2. Les articulations du PCAET avec les autres documents, plans et programmes	49
1 – 2.1. À l'échelle nationale	51
1 – 2.2. À l'échelle régionale	55
1 – 2.3. À l'échelle locale	55
1 – 3. Le PCAET de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux : stratégie et plan d'actions.....	56
1 – 3.1. Le processus d'élaboration et de co-construction du PCAET	56
1 – 3.2. La stratégie territoriale et le plan d'actions	57
2 – L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES) : CONTEXTE JURIDIQUE, OBJECTIFS, CONTENU ET MODALITÉS D'ÉLABORATION	65
2 – 1. Contexte juridique	66
2 – 2. Objectifs, contenu et modalités d'élaboration.....	66
3 – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	68
3 – 0. Introduction.....	69
3 – 1. Milieu naturel.....	71
3 – 1.1. Faune & flore : sensibilité des espaces et espèces face aux diverses pressions extrinsèques.....	71
3 – 1.2. Habitat naturel et continuités écologiques : une tendance à la fragmentation... ..	76
3 – 2. Milieu humain.....	79
3 – 2.1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages : une forte représentation des ménages fragiles contribuant à la présence de bassins de vie rural fragiles.....	79
3 – 2.2. Les matériaux : une ressource en bois à valoriser	82

3 – 2.3. Santé et conditions de vie : une problématique prégnante	84
3 – 2.4. Un patrimoine culturel, architectural et archéologique à respecter.....	88
3 – 2.5. Les paysages : des entités paysagères caractéristiques à préserver	90
3 – 2.6. Consommation d'espace, urbanisme et aménagement du territoire : un processus d'urbanisation consommateur d'espace limité à Châteauponsac, mais A prENDRE en considération dans les documents d'urbanisme	93
3 – 2.7. Des activités humaines (agriculture, sylviculture, industrie, tourisme/loisirs...) contribuant à la dégradation des milieux	95
3 – 2.8. L'air : une thématique à la croisée des enjeux environnementaux et climatiques	98
3 – 2.9. Le bruit : les axes routiers comme principaux générateurs de nuisances	99
3 – 2.10. Les déchets : une stratégie de réduction de la production de déchets et de valorisation énergétique à conforter	100
3 – 2.11. Prévention des risques et sécurité : des défaillances industrielles comme sources de risque technologique	102
3 – 3. Milieu physique.....	103
3 – 3.1. Climat et son évolution : une tendance au réchauffement et à l'assèchement susceptible d'impacter l'environnement et les populations.....	103
3 – 3.2. Sols : des interfaces fragiles, supports de la lutte contre le changement climatique.....	105
3 – 3.3. Eaux superficielles : sensibilité des milieux aux pollutions diffuses et à l'abaissement des débits.....	107
3 – 3.4. Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine : un enjeu de sécurisation de la ressource	110
3 – 3.5. Ressources non renouvelables : L'exploitation passée de l'uranium et ses conséquences	112
3 – 4. Synthèse des enjeux environnementaux sur le territoire de Gartempe Saint-Pardoux.....	113
3 – 5. Bibliographie.....	115
4 – EXPLICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION	119
4 – 1. Présentation de la démarche d'élaboration du PCAET en co-construction	120
4 – 2. Différents scénarios envisagés.....	120
5 – ANALYSE DES INCIDENCES ET EFFETS NOTABLES, PROBABLES DE LA MISE EN œuvre DU PCAET & JUSTIFICATION DES CHOIX RÉALISÉS	122
5 – 1. Principes généraux et méthodologie d'évaluation des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET.....	123
5 – 2. Analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET.....	124
5 – 3. Tableau de synthèse	197
6 – ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000.....	198
6 – 1. Cadrage et contexte.....	199
6 – 2. Les incidences positives probables.....	201
6 – 3. Les incidences négatives probables	201
6 – 4. Mesures pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les incidences potentiellement négatives	202
7 – PRESENTATION DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU PCAET	203
7 – 1. Description du dispositif	204



7 – 2. Indicateurs constitutifs du dispositif de suivi environnemental 204

PRÉAMBULE

L'« Évaluation Environnementale Stratégique (EES) » des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux a été rendue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 avec l'article R122-17 du code de l'environnement. L'élaboration de celle-ci est régie par la directive européenne n°2001/42/CE du 27 juin 2011 et le code de l'environnement français (section 2 du chapitre II du titre II du livre I). Il s'agit d'une démarche itérative qui vise à assurer la prise en compte, à un niveau élevé, des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de la programmation. **Elle doit permettre ainsi : l'intégration de l'environnement, l'anticipation des impacts potentiels et, éventuellement, la définition de solutions d'évitement, de réduction voire de compensation des effets négatifs provoqués par le plan sur l'environnement et la santé publique.**

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes de Gartempe Saint-Pardoux, une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) a donc été conduite. Celle-ci est transcrite dans le cadre du présent rapport environnemental. Ce dernier a vocation à :

- Rendre compte de la démarche d'intégration de l'environnement ayant accompagné le processus d'élaboration du plan,
- Synthétiser les éléments de connaissances qui ont été rassemblés,
- Présenter les choix réalisés au sein du plan (CGDD, CEREMA, « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique – Note méthodologique », mai 2015).

Dans ce cadre, il se compose de :

0	Un résumé non technique
1	La présentation du PCAET, de son contenu et de ses articulations avec les autres documents, plans et programmes
2	La présentation de la démarche d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) (contexte juridique, objectifs, contenu et modalités d'élaboration)
3	L'État Initial de l'Environnement et de la description des principaux enjeux environnementaux du territoire au regard de la mise en œuvre du plan
4	L'explication des choix retenus au regard des solutions de substitution
5	L'analyse des incidences et effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET & justification des choix réalisés
6	L'évaluation des incidences du plan sur les sites NATURA 2000
7	La présentation du suivi environnemental

La réalisation de l'État Initial de l'Environnement (EIE) permet ainsi, dans un premier temps, **d'identifier les principaux enjeux environnementaux du territoire en lien avec les caractéristiques et dynamiques actuelles ayant cours sur celui-ci, mais également de les mettre en regard avec les potentielles incidences du plan.** L'EIE est suivi, dans un second temps, par l'analyse des incidences et effets notables probables du plan sur l'environnement. Celle-ci doit mettre en lumière, selon une approche itérative, des **préconisations du point de vue des différents choix stratégiques et opérationnels.**

0 - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Le présent résumé non technique a vocation à synthétiser l'ensemble du rapport environnemental dans une perspective d'appropriation de l'évaluation environnementale stratégique par le public.

0 – 1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES) : LES GRANDS OBJECTIFS

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) a été rendue obligatoire pour les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) depuis le 1^{er} janvier 2017 avec l'article R122-17 du code de l'environnement. Son objectif principal est l'intégration des enjeux environnementaux au plan. Dans cette perspective, elle est réalisée en deux temps :

- L'établissement d'un État Initial de l'Environnement (EIE) destiné à identifier les enjeux environnementaux du territoire en vue de la mise en œuvre d'actions découlant du plan,
- L'analyse des incidences notables probables sur l'environnement des choix stratégiques et des mesures opérationnelles définies.

Sur la base de cette démarche, l'EES peut, par ailleurs, préconiser des mesures d'accompagnement pour éviter, réduire voire compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé publique.

Cette EES est ensuite soumise à l'Autorité Environnementale du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) qui a pour mission de formuler un avis obligatoire s'intéressant particulièrement aux éléments suivants : la qualité de l'évaluation, son caractère complet, son adéquation et sa pertinence au regard des enjeux environnementaux associés au plan, la manière dont l'environnement est pris en compte dans le plan.

0 – 2. PRESENTATION GENERALE DU PCAET

0 – 2.1. CONTENU GENERAL ET ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

a. CONTENU GENERAL

Le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux a été élaboré entre juin 2018 et novembre 2019. Celui-ci a été adopté par le Conseil Communautaire le 14 novembre 2019 afin de répondre aux exigences réglementaires établies par la Loi de Transition Énergétique relative à la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015. Celle-ci donne la possibilité d'élaborer une telle démarche de planification territoriale environnementale pour les EPCI à fiscalité propre de moins de 20 000 habitants de manière volontaire, tel que Gartempe Saint-Pardoux. Les intercommunalités deviennent alors **coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire**.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial constitue la concrétisation au niveau local des engagements environnementaux pris à des échelles supérieures (internationale, européenne, nationale, régionale). **Stratégique et opérationnel**, il vise à structurer un projet de développement durable communautaire ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Un programme d'actions multisectoriel et multithématique est alors établi et mis en œuvre par la collectivité et ses partenaires. Celui-ci intègre notamment des actions relatives à la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre la précarité énergétique, l'accroissement du stockage carbone, etc.

Il est adopté pour 6 ans avec un bilan obligatoire à mi-parcours.

Le PCAET se compose de différents éléments :

DIAGNOSTIC	STRATÉGIE	PLAN D' ACTIONS	DISPOSITIF DE SUIVI ET ÉVALUATION
<p>= Profil climat-air-énergie du territoire</p> <p>Il correspond à un état des lieux de la situation du territoire en matière de consommations énergétiques, de production d'énergie renouvelable et de récupération, de réseaux de transport et de distribution d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de séquestration carbone et de vulnérabilités du territoire au changement climatique.</p>	<p>= Feuille de route stratégique du territoire à court, moyen et long termes afin de répondre aux engagements fixés aux échelles européenne, nationale et régionale.</p> <p>La stratégie territoriale de la Communauté de Communes se structure autour de 33 orientations stratégiques. Elle fixe, par ailleurs, des objectifs quantitatifs de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération.</p>	<p>= Traduction opérationnelle de la stratégie.</p> <p>Le programme d'actions décrit les actions qui seront mises en œuvre par la collectivité, ses partenaires et les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Le programme d'actions de la Communauté de Communes est composé de 44 actions.</p>	<p>= Outil de suivi de la mise en œuvre du plan d'action et d'évaluation de sa performance.</p> <p>Le dispositif de suivi portant sur les actions se rapporte aux indicateurs définis en phase de conception des actions. Ceux-ci sont destinés à mesurer l'avancement et l'efficacité des actions par rapport aux objectifs initialement fixés. Ce suivi est ainsi réalisé en continu.</p> <p>L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions est effectuée au bout de 3 ans (à mi-parcours) et vise à apprécier la mise en œuvre du plan d'action, l'adéquation des actions au regard des objectifs fixés, mais également à identifier les potentiels dysfonctionnements dans une perspective de réajustement.</p>

Les thématiques couvertes par le PCAET sont celles définies par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial :

- Les consommations d'énergie,
- Les réseaux de transport et de distribution d'énergie,
- La production d'énergie renouvelable et de récupération,
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Les émissions de polluants atmosphériques,
- La séquestration carbone,
- L'adaptation au changement climatique.

S'agissant d'un projet territorial, l'ensemble des secteurs d'activité sont couverts par le PCAET (arrêté du 4 août relatif au plan climat air énergie territorial) : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, industrie, agriculture, déchets et branche énergie.

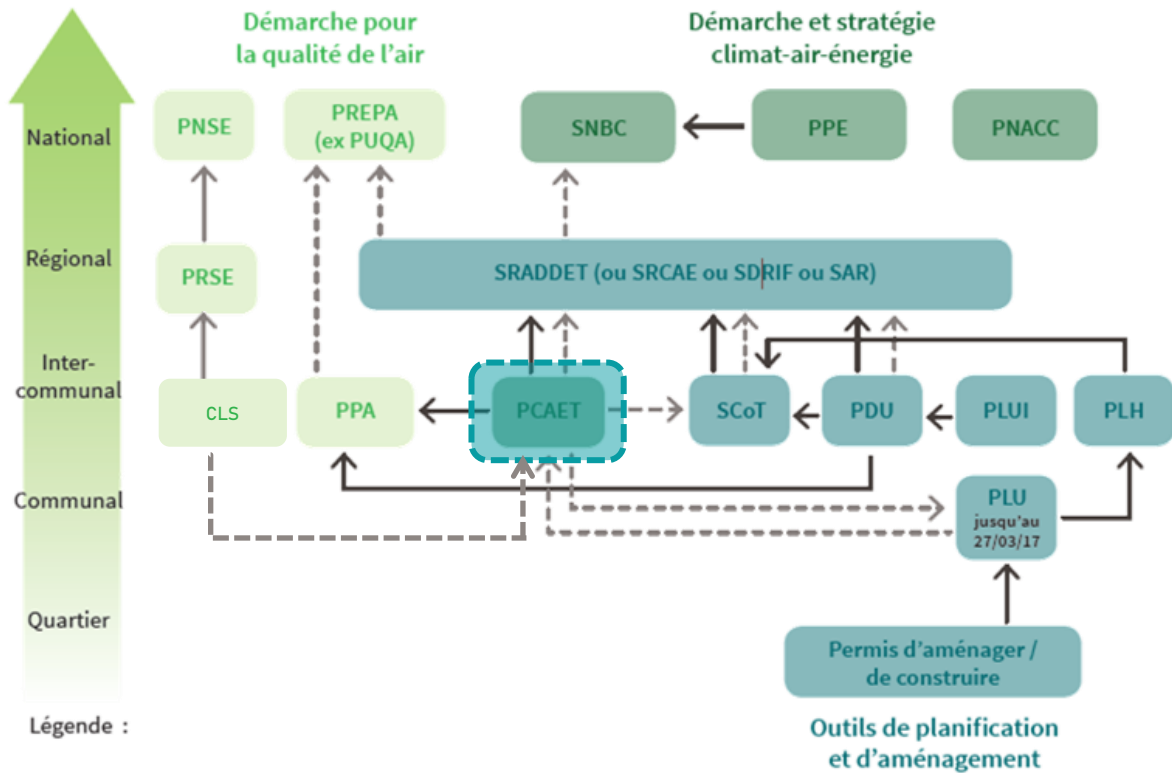
b. ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Le projet territorial de développement durable du PCAET interagit avec les autres dispositifs de planification stratégique ou réglementaire. L'articulation avec ces dispositifs peut être de différentes natures : réglementaire (lien de prise ou en compte ou de compatibilité) ou non réglementaire (absence de lien juridique, mais que les deux plans ou programmes disposent d'un lien).

Les documents stratégiques pour lesquels un lien étroit existe sont les suivants :

À l'échelle...		
... Nationale	... Régionale	... Locale
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) • Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) • Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) du Limousin/Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine • Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) <p>Si sur le territoire de la CC de GSP les documents listés ci-après ne sont pas présents, dans le cas d'une future élaboration de ceux-ci il s'agira de garantir les relations de prise en compte ou de compatibilité avec le PCAET.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) • Programme Local de l'Habitat (PLH) • Plan de Déplacements Urbains (PDU) • Contrat Local de Santé (CLS) • Agenda 21

Les liens existants entre les différents dispositifs de planification sont présentés dans le schéma ci-après :



LIENS D'OPPOSABILITE DU PCAET AVEC LES DIFFERENTS DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Source : MEEM, ADEME, « PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre », novembre 2016.

0 –

2.2. CONTENU DETAILLE DU PCAET DE LA CC

RÉCAPITULATIF DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

OS : orientation stratégique

		<i>PARC BÂTI</i>
	<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Actions du PCAET</i>
OS.1	Réaliser un diagnostic du parc bâti sur le territoire	PB 4.0 Établir un diagnostic général du parc bâti sur le territoire PB 5.0 Faire un bilan des performances énergétiques du patrimoine public PB 10.0 Identifier les ménages concernés par la précarité énergétique et établir une cartographie
OS.2	Concevoir des bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants	/
OS.3	Favoriser la rénovation énergétique des logements du territoire	PB 1.0 Organiser des opérations d'information mutualisées sur les dispositifs proposés par l'ANAH et SOLIHA PB 2.0 Communiquer auprès de la population sur les entreprises et artisans RGE du territoire PB 3.0 Former les agents territoriaux à la rénovation du bâti ancien PB 11.0 Mettre en place des OPAH et/ou un PIG départemental PB 12.0 Mettre en place un dispositif financier d'accompagnement des ménages les plus modestes dans la rénovation énergétique en complément d'une éventuelle OPAH
OS.4	Posséder un parc public exemplaire	PB 6.0 Accompagner les collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments
OS.5	Réduire les besoins énergétiques grâce à la sobriété des pratiques	PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique

OS.6	Assurer un usage exemplaire du parc public	<p>PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique</p> <p>PB 8.0 Equiper les bâtiments publics en matériel permettant d'économiser l'énergie</p> <p>PB 9.0 Harmoniser les plages d'extinction de l'éclairage public</p>
OS.7	Aménager l'espace public de manière plus durable, en respectant l'environnement et le cadre de vie	PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »
OS.8	Mettre en place des pratiques environnementales ambitieuses	PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »
OS.9	Gérer l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire	PB 13.0 Passer des commandes groupées pour des équipements de stockage de l'eau pluviale destinés aux particuliers
LES TRANSPORTS		
OS.1	Connaître les enjeux du territoire en termes de mobilité	TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques
OS.2	Promouvoir les mobilités alternatives et mettre en place des infrastructures adaptées	<p>TR 1.0 Créer des outils numériques pour développer le covoiturage dynamique</p> <p>TR 2.0 Créer des aires de covoiturage</p> <p>TR 3.0 Sensibiliser les entreprises et les associations à la mutualisation des déplacements</p> <p>TR 4.0 Intégrer des aménagements cyclables dans les centres-bourgs et aux abords des lieux et points d'intérêt stratégiques dans les projets</p> <p>TR 7.0 Recenser et organiser les services existants (Poste, commerces locaux) pour mettre en place une offre itinérante sur le territoire</p> <p>TR 8.0 Utiliser les services locaux comme relais vers des administrations plus lointaines pour certaines démarches administratives</p>
OS.3	Promouvoir et faciliter le passage aux motorisations alternatives	TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques

		TR 6.0 Acheter des véhicules électriques pour la flotte des collectivités et proposer un système de location afin de faire découvrir ce système de motorisation au public
INDUSTRIE		
OS.1	Encourager la transition énergétique dans le secteur industriel	IND 1.0 Identifier et valoriser les bonnes pratiques mises en place par les industriels du territoire
OS.2	Favoriser le développement de nouvelles filières locales et soutenables sur le territoire	/
AGRICULTURE & SYLVICULTURE		
OS.1	Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement	AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac
OS.2	Limiter les émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture	AGS 1.0 Proposer aux agriculteurs un stage de formation à l'éco-conduite et à l'utilisation optimale des engins agricoles AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac
OS.3	Préserver la biodiversité et les capacités de stockage de carbone sur le territoire	AGS 3.0 Favoriser la plantation des haies et la valorisation du bois issu de l'élagage des haies
OS.4	Gérer durablement les forêts	AGS 4.0 Privilégier le bois local dans la création et la réhabilitation de constructions publiques dans un objectif d'exemplarité
OS.5	Surveiller et prévenir les changements de faune, de flore et leurs impacts	/
OS.6	Développer les schémas agro-alimentaires responsables et locaux	AGS 5.0 Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour favoriser les circuits courts et la diversification
LES DÉCHETS		
OS.1	Réduire la production totale de déchets	DE 1.0 Sensibiliser les ménages à la limitation de leur production de déchets

		<p>DE 2.0 Utiliser la plateforme "Eco-Mairie" pour inciter au réemploi</p> <p>DE 3.0 Mettre à disposition des composteurs et/ou broyeur sous forme de prêts ou de dons et en accompagner l'usage</p> <p>DE 4.0 Etudier la faisabilité d'une tarification incitative pour réduire les déchets</p>
OS.2	Améliorer la gestion des déchets, leur collecte et leur valorisation	<p>DE 5.0 Mettre en place un tri adéquat des déchets verts afin de permettre leur utilisation pour l'alimentation des méthaniseurs agricoles</p> <p>DE 6.0 Faire un état des lieux des principaux producteurs publics de bio-déchets</p>
OS.3	Avoir une meilleure gestion des déchets lors des évènements publics	/
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION		
OS.1	Eolien : cibler le développement de l'éolien dans les zones les plus favorables identifiées par le schéma régional	/
OS.2	Eolien : favoriser l'implication citoyenne dans la conception et le financement des projets éoliens	/
OS.3	Solaire photovoltaïque : développer les installations au sol sur les friches et les terrains non viabilisés, en préservant les terrains agricoles	EnR 8.0 Inclure des clauses sur l'implantation du photovoltaïque dans les zonages du PLUi, et notamment à travers les OAP
OS.4	Solaire photovoltaïque : favoriser les grandes toitures et le résidentiel	<p>EnR 6.0 Accompagner les collectifs d'agriculteurs dans le développement de toitures photovoltaïques sur les hangars agricoles</p> <p>EnR 7.0 Mettre en œuvre un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective exemplaire</p>
OS.5	Solaire photovoltaïque : réaliser des études de faisabilité pour l'installation de panneaux sur bâtiments communaux	<p>EnR 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations</p> <p>EnR 9.0 Réaliser des études de faisabilité de projets photovoltaïques à partir des potentiels identifiés via le cadastre solaire</p>
OS.6	Bois-énergie : valoriser le bois d'élagage	EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans (le développement de la méthanisation et) l'usage du bois énergie
OS.7	Bois-énergie : promouvoir le remplacement des appareils de chauffage-bois individuels anciens	/

OS.8	Bois-énergie : favoriser l'émergence à moyen terme de micro-chaufferies collectives via l'implantation des nouveaux bâtiments (PLUi)	EnR 5.0 Utiliser les "Contrats Objectif Territorial" pour équiper les collectivités & établissements publics et privés en chaufferies bois
OS.9	Solaire thermique : favoriser le développement de la filière auprès des structures avec de grands besoins d'eau chaude sanitaire (EHPAD, hôpitaux, copropriétés, bailleurs sociaux...)	EnR 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations
OS.10	Méthanisation : développer la filière autour d'un approvisionnement local	EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans le développement de la méthanisation (et l'usage du bois énergie)
OS.11	Transversale EnR	EnR 1.0 Accroître l'acceptabilité des projets de production d'énergie renouvelable EnR 3.0 Fournir les collectivités en énergie renouvelable à travers les contrats publics d'énergie
OS.1	Transversale Parc bâti/Transports/Déchets	TRS 1.0 Informer les habitants des écogestes par le biais des bulletins municipaux ; les former dans les associations, les écoles, etc.

Les objectifs quantitatifs associés :

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES		
SECTEUR	État initial en 2015 <i>en GWh_{EF}/an</i>	Objectif de réduction à 2050
Résidentiel	64	-53%
Tertiaire	7	-46%
Transports	148	-17%
Agriculture	18	-26%
Industrie	2	-38%
TOTAL	238	-29%

L'autonomie énergétique atteinte par le territoire est ainsi de 120% à 2050.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE & RÉCUPÉRATION		
FILIÈRE	État initial en 2015 <i>en GWh_{EF}/an</i>	Objectif de production à 2050 <i>en GWh_{EF}/an</i>
Éolien	0	64
Photovoltaïque	1	46
Hydroélectricité	4	4
Bois-énergie	0	2
Bois bûche	30	35
Méthanisation	0	48
Solaire thermique	0	3
TOTAL	35	202

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
SECTEUR	État initial en 2015 <i>en ktCO_{2éq}/an</i>	Objectif de réduction à 2050
Résidentiel	7	-69%
Tertiaire	2	-81%
Transports	37	-64%
Agriculture	85	-25%
Industrie	0	-42%
Déchets	0	-16%
TOTAL	131	-39%

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES		
<i>(Émissions naturelles comprises)</i>		
POLLUANT	État initial en 2015 <i>En t/an</i>	Objectif de réduction à 2050
COVNM	775	-4%
NH ₃	353	-12%
NO _x	243	-30%
PM10	63	-40%
PM2,5	53	-46%
SO ₂	5	-40%
TOTAL	1 492	-14%

0 – 3. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

a. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cette partie reprend les principaux éléments issus de l'état initial de l'environnement.

- **BIODIVERSITE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES : SENSIBILITE DES ESPECES ET TENDANCE A LA FRAGMENTATION**

Le département de la Haute-Vienne dispose d'une **grande richesse en termes de biodiversité** (aigle botté, anthéric à fleurs de lis, Tourbières des Dauges). Plus particulièrement, le territoire de Gartempe Saint-Pardoux compte :

- **7 ZNIEFF** (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) :
 - o 5 de type 1,
 - o 2 de type 2.
- Certaines ZNIEFF sont également inscrites comme zones **Natura 2000**, visant à protéger les espèces qui y résident, notamment la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours ».

Faune, flore, habitats naturels et diversité biologique s'exposent cependant à des **pressions anthropiques et naturelles** pouvant les fragiliser. Au regard de sa grande sensibilité, connaître et préserver la biodiversité constitue un enjeu majeur nécessitant un zonage détaillé à prendre en considération pour tout projet d'aménagement territorial.

Dans le cadre de la construction du PCAET les principaux points de vigilance en termes d'impact sur la faune et la flore seront notamment :

- L'impact de la filière bois-énergie sur les habitats.
- Les enjeux d'adaptation du territoire en lien avec la biodiversité.
- L'impact des mesures de lutte contre les émissions de polluants atmosphériques sur l'usage des intrants agricoles.
- L'impact des infrastructures ENR sur la faune et la flore.

- **CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES : UNE FORTE REPRESENTATION DES MENAGES FRAGILES**

La **forte proportion de personnes âgées de 75 ans et plus** nécessite de considérer **leurs conditions de vie, enjeu social important pour le territoire**, au sein des mesures concernant l'habitat et la mobilité notamment. Les faibles revenus sur le territoire appellent aussi à prendre en compte la précarité dans la stratégie et les actions du PCAET.

Dans le cadre de la construction du PCAET les principaux points de vigilance en termes d'impact sociodémographique seront notamment :

- **L'impact des mesures du PCAET relatives à la rénovation énergétique des logements et au développement d'une offre de transports alternatifs sur la précarité énergétique.** Le PCAET, à travers son programme d'actions, devrait ainsi avoir une incidence positive sur la précarité et plus particulièrement sur la précarité énergétique.

- **LES MATERIAUX : UNE RESSOURCE EN BOIS A VALORISER**

La **filière bois**, deuxième secteur économique de la région, **possède un fort potentiel de développement**. Le bois, **sujet de pressions spécifiques en tant que matériau écologique** par excellence de par son caractère renouvelable, est appelé à jouer un **rôle croissant dans la production d'énergies renouvelables prévue dans le cadre du PCAET**. Le développement de la filière bois-énergie doit cependant se faire en accord avec les écosystèmes, la durabilité des sols et l'environnement en présence.

Les matériaux se présentent comme une thématique à **enjeu majeur** notamment au regard du développement du bois-énergie et du bois-construction en substitution à d'autres sources d'énergies ou de matériaux.

- **SANTE ET CADRE DE VIE : UNE PROBLEMATIQUE PREGNANTE**

Les indicateurs de santé du territoire sont défavorables. « Bassin de vie rural fragile » éloigné des centres urbains, l'offre en médecins généralistes et infirmiers apparaît cependant correcte (à modérer compte tenu de l'âge de la population).

Deux vulnérabilités, souvent sous-estimées, touchent pourtant la Haute-Vienne : la maladie de Lyme et l'exposition au radon.

Transmise à l'homme par les piqûres de tiques infectées, la **maladie de Lyme** est très présente dans les territoires de l'ancienne région Limousin.

Le **radon, gaz radioactif** très présent dans les sous-sols granitiques et volcaniques, augmente le risque de cancer du poumon par sa présence dans l'air des maisons.

En termes de pressions spécifiques, **les orientations stratégiques relatives à la mobilité et à l'organisation spatiale des fonctions et du processus d'urbanisation sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur les conditions de vie et sanitaires des populations.**

Une stratégie de mobilité durable permettra quant à elle de développer les modes actifs de déplacement, contribuant à améliorer la santé des usagers via une activité physique régulière et une amélioration de la qualité de l'air.

- **PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL**

Architecture et formes urbaines se caractérisent par des **villages et hameaux de caractère** et des **points d'appels** (églises, monuments...).

Comme le précise le PLUi, au patrimoine bâti existant sur le territoire vient s'ajouter un riche patrimoine naturel identifié par la présence de plusieurs sites naturels inscrits, en lien avec les grandes zones humides du territoire. Les objectifs d'efficacité énergétique du PCAET impliquent la **rénovation de bâti ancien** et de **nouvelles constructions performantes dans ce domaine**. Plus qu'une contrainte, la transition énergétique peut être une

solution intégrant les contextes locaux et les identités architecturales traditionnelles. L'intégration de **toits photovoltaïques** est représentative de ce défi.

- **LES PAYSAGES : DES ENTITES PAYSAGERES CARACTERISTIQUES A PRESERVER**

Deux grands ensembles paysagers peuvent être distingués sur le territoire : une ambiance de **campagne-parc et une ambiance sous influence montagnarde** au sud du territoire.

Le second ensemble fait référence aux **îlots montagnoux**, présents au sud avec les **Monts d'Ambazac** (point culminant à 700m). Ses hauteurs boisées dominent nettement les campagnes alentours et structurent le paysage sur des centaines de mètres.

Cette ambiance paysagère s'estompe pour laisser place à **un ensemble paysager « campagne-parc »**, présent sur **le plateau de la Basse-Marche**. Des paysages ouverts s'étirent en larges plateaux coupés de vallées profondes et étroites. Il en découle une présence humaine plus importante, inhérente à la facilité d'aménagement du territoire.

La spécialisation du territoire dans l'élevage et la présence de haies ont largement contribué à préserver de grands arbres.

Gartempe – Saint-Pardoux possède également un **paysage marqué par l'eau**, avec un **réseau hydrographique particulièrement développé qui forme une campagne agricole animée par un chevelu de rivières qui irrigue les terres cultivées et pâturées, les séquences boisées**.

L'implantation d'énergies renouvelables est susceptible de représenter une menace pour la qualité des paysages si elle est mal maîtrisée. A cette fin, des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) avaient été définies en 2005, mais celles-ci ne représentent plus à ce jour un outil de planification prescriptif. Il apparaît ainsi nécessaire d'organiser le déploiement de ces énergies de façon à accepter des unités de production tout en créant de nouveaux paysages cohérents et harmonieux.

- **CONSOMMATION D'ESPACE, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : UN PROCESSUS D'URBANISATION CONSOMMATEUR D'ESPACE**

L'urbanisation du territoire se caractérise comme une « **campagne habitée** ». Le paysage bâti du territoire s'organise selon un modèle « **bourg centre – hameaux** », **qui prend la forme d'une urbanisation dispersée**. Celle-ci est le résultat de campagnes avec des espaces agricoles qui s'organisent autour des hameaux, en lien avec le rayonnement du centre-bourg.

Le développement des énergies renouvelables est susceptible de participer à l'augmentation de la consommation d'espace et de la fragmentation des continuités écologiques déjà en cours, à travers leur propre consommation d'espace. Les installations photovoltaïques au sol, l'éolien et la méthanisation sont particulièrement concernés et augmentent l'imperméabilisation des sols.

Il s'agit ainsi de veiller à **insérer le PCAET dans une logique de développement raisonné de ces énergies**.

- **DES ACTIVITES HUMAINES CONTRIBUANT A LA DEGRADATION DES MILIEUX**

A l'échelle de la Haute-Vienne, les petites structures dominent : 93,4% des établissements ont moins de 10 salariés. **L'EPCI compte quant à lui 1700 emplois**. 64% de l'emploi se situe dans le **tertiaire**. **L'agriculture** apparaît prégnante avec 18% de l'emploi (contre 0,8% à l'échelle nationale). L'agriculture s'inscrit dans une démarche qualité et de terroir d'excellence, en s'appuyant sur les signes officiels de qualité (label rouge, race Limousine, indication géographique protégée (IGP), agriculture biologique...).

Les importantes surfaces agricoles du territoire impliquent de nombreuses pollutions des sols, des cours d'eau et de l'air, notamment par le rejet de matières organiques conséquent. Le recours à des produits phytosanitaires et les rejets des bâtiments d'élevage sont à l'origine de nombreuses pollutions des sols (azote, phosphate). Le passage d'engins de plus en plus lourds contribue au tassement du sol, qui engendre une imperméabilisation des sols : ni l'eau, ni l'air, ni la faune ne peuvent circuler (perte des fonctionnalités écologiques).

Les mesures dérivant de la stratégie PCAET devraient permettre de réduire les impacts des activités dominantes du territoire sur l'environnement, mais également augmenter leurs propres capacités de résilience face aux effets du changement climatique et à l'augmentation des coûts énergies

- **L'AIR**

La qualité de l'air globale est bonne. Le rapport intitulé « Bilan 2016 de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine », réalisé par l'ATMO Nouvelle-Aquitaine présente ainsi des indices de qualité de l'air relativement bons sur l'ensemble du département. Le nombre de jours « très bons » à « bons » a dépassé les 310 et aucun « mauvais » à « très mauvais » n'a été relevé sur cette année, soit une amélioration par rapport à 2013 et 2015. La pollution atmosphérique représente une **pression sur l'environnement** : phénomènes d'acidification, d'eutrophisation, d'oxydation et présence de produits phytopharmaceutiques dans l'air qui participent alors à la détérioration des habitats naturels.

L'intégration du volet air au sein d'une démarche transversale, introduite par les évolutions réglementaires transformant le contenu du PCET (Lois Grenelle) par celui du PCAET (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte), permet de caractériser plus finement le territoire.

Afin d'améliorer la qualité de l'air, le PCAET doit à la fois intégrer des actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques et identifier les potentielles contradictions présentes dans les actions consacrées à la lutte contre le changement climatique. Par exemple, une action à visée climatique portant sur le développement du chauffage au bois, doit intégrer le fait que celui-ci est fortement émetteur de particules et développer des mesures pour répondre à ces externalités (tel que l'usage de bois sec et non traité et l'entretien régulier de l'appareil).

La qualité de l'air correspond à un **enjeu modéré** sur le territoire, intégré dans le programme d'actions du PCAET.

- **LE CLIMAT : UNE TENDANCE AU RECHAUFFEMENT ET A L'ASSECHEMENT**

Sous l'influence de l'océan Atlantique, la Haute-Vienne présente un **climat tempéré océanique**, ainsi qu'une **légère influence montagnarde** due à sa proximité avec le Massif Central et une altitude comprise entre 150 et 750 mètres. Au sein de cette tendance départementale, **6 zones climatiques distinctes** ont été observées.

La zone 1 correspondant Gartempe – Saint-Pardoux présente un climat océanique avec de faibles précipitations, sec en été. Les températures sont assez douces avec peu de gelées.

Les événements météorologiques extrêmes sont rares¹ : précipitations peu violentes et bien réparties dans l'année, gel peu marqué, neige peu présente et vent modéré.

Depuis 1980, la température moyenne du Limousin est passée de 10,5° à 11,2 degrés, soit une **augmentation de 1,2 degré en 30 ans**.

D'ici la fin du siècle, selon les scénarios territorialisés du GIEC, cette température pourrait encore augmenter selon la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'atmosphère.

De manière générale, les évolutions identifiées précédemment tendraient à se renforcer plus fortement en cas de non-implémentation d'actions en matière de politiques climatiques.

Cet enjeu se trouvant au cœur de la logique du PCAET, il se présente comme un **enjeu majeur** dont l'évolution négative ou positive dépendra de l'ambition et de la manière dont il sera implémenté.

- **LES SOLS : DES INTERFACES FRAGILES, SUPPORTS DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Gartempe-Saint-Pardoux est principalement dominée par le bocage régulier, hérité d'une tradition agricole tournée vers l'élevage et la polyculture.

L'occupation du sol se divise en deux entités :

¹Certains épisodes marquants de grande échelle sont tout de même à signaler, parmi lesquels la tempête de décembre 1999

- La **Basse-Marche** sur la moitié nord-ouest, plateau ondulé avec son bocage régulier, est rythmée par la succession régulière des haies bocagères et quelques accidents de relief.
- Les **Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud** sur la partie sud, plateau structuré par des alvéoles typiques, semés de buttes et fonds tourbeux, où les replats agricoles se resserrent autour des hameaux et revêtent l'aspect de clairières.

Concernant les pressions générales, la surface **agricole** représentant la surface la plus importante du territoire. La plus grande partie de l'activité agricole réside dans l'élevage, ce qui permet de maintenir **une surface en herbe constante**. En revanche, les surfaces nécessaires à la production de cultures fourragères impliquent d'importants **traitements phytosanitaires**. Une manière de les réduire passe par **l'utilisation d'effluents** (tels que les fumiers, lisiers, eaux blanches et eaux vertes permettant de limiter les engrais minéraux), ce que permet l'activité d'élevage sur le territoire.

En tant que terreau de **productions d'énergie renouvelable** (biomasse) et **potentiel réducteur des concentrations de gaz à effet de serre**, le sol peut jouer un rôle important dans le PCAET. L'intérêt de le préserver des pollutions et autres dégradations évoquées précédemment se retrouve renforcé.

Au vu de l'irréversibilité des impacts qui concernent les sols, cette thématique représente un **enjeu majeur**. Elle n'apparaît cependant pas prioritaire car le PCAET devra intégrer la protection des sols dans son déploiement.

• **LES EAUX SUPERFICIELLES : SENSIBILITE DES MILIEUX**

Le territoire présente un réseau hydrographique dense, tourné vers le bassin versant de la Gartempe. De nombreux étangs sont recensés, notamment dans sa partie sud, dont certains correspondent à des suintements et forment des entités écologiques importantes (tourbières, marais, etc.).

Les principaux cours d'eau du territoire sont :

- la **Gartempe**,
- la **Semme**,
- la **Brame**,
- la **Couze**,
- la **Bazine**.

La DREAL met en avant **une qualité des cours d'eau plutôt bonne en Haute-Vienne**. Néanmoins, certains cours d'eau étaient en mauvais état.

En raison des perturbations liées aux barrages et aux étangs (critère hydromorphologie) » Dans son ensemble, la ressource en eau de qualité est support de biodiversité et les pressions sur la ressource sont limitées (tissu industriel peu étendu, agriculture extensive) en quantité et qualité.

Le PLUi relève des « pollutions agricoles, industrielles et domestiques, ponctuelles, qui dégradent la qualité de l'eau ». De même, il relève de « nombreux plans d'eau (étangs artificiels) peu aménagés et mal gérés [...] avec une accumulation de polluants organiques avec pour conséquence l'eutrophisation des plans d'eau et la prolifération de cyanobactéries ».

Par ailleurs, l'imperméabilité des sols (due aux caractéristiques géologiques) participe au ruissellement important des bassins en cas de fortes précipitations. De même, en l'absence de nappe phréatique profonde, les débits présentent de fortes variations en saison sèche avec des difficultés à répondre aux besoins en période d'étiage. Dans le cadre du PCAET, des pressions spécifiques pourraient s'ajouter, essentiellement à travers le **développement des énergies renouvelables**. La **méthanisation** serait la filière la plus concernée sur le territoire. Les unités de méthanisation peuvent en effet provoquer des **pollutions accidentelles des cours d'eau résultant de rejets importants de matières organiques**.

Les eaux superficielles constituent un **enjeu modéré** au regard du développement de la méthanisation. Les zones présentant une sensibilité plus importante, telles les zones humides, sont à identifier de manière plus précise.

• **EAUX SOUTERRAINES : UN ENJEU DE SECURISATION**

Le contexte hydrogéologique du territoire est celui de socle, avec la présence d'aquifères multiples de faible extension. La notion de « masse d'eau souterraine », en contexte de socle, doit être prise avec précaution. L'eau souterraine sur le territoire participe en effet à des aquifères fissuraux ou superficiels, discontinus et peu étendus. Les altérités sableuses du sous-sol forment un milieu poreux, avec une perméabilité qui ne permet pas la formation de nappes phréatiques de grande ni même de moyenne capacité. Le réseau hydrographique est donc alimenté presque uniquement par les eaux de ruissellement et des sources au débit relativement faible.

D'un point de vue qualitatif, les masses d'eaux souterraines présentent un bon état écologique.

La Haute-Vienne et Gartempe – Saint-Pardoux présentent une **bonne qualité de l'eau de distribution**.

En Limousin, près de 70 % des prélèvements d'eau sont consacrés à l'alimentation en eau potable. Ils s'effectuent soit par les cours d'eau, soit par une multitude de sources situées dans les couches superficielles du sol. Généralement, l'approvisionnement des bourgs et des hameaux se fait par une multitude de petits captages (1 597 en Limousin) qui produisent peu de volume. Pour les besoins importants des villes et bourgs, les collectivités font souvent appel aux eaux superficielles.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable dépend de trois principaux paramètres, qui correspondent aux principales étapes de la filière : la protection de la ressource (dimension préventive), les traitements après le captage (dimension curative) et l'état et le renouvellement des réseaux (dimension structurelle).

Concernant l'assainissement de cette eau, le territoire compte 18 stations d'épuration

D'un point de vue qualitatif, les masses d'eaux souterraines sont épargnées des pressions anthropiques de surface. Cependant, l'activité agricole ainsi que les modifications induites par le changement climatique impliquent des pressions générales sur les eaux souterraines et les eaux destinées à la consommation humaine, notamment à travers la **consommation d'eau** qui affecte la disponibilité de la ressource et peut se cumuler à la **variation de la pluviométrie**, notamment en périodes de sécheresse (de plus en plus récurrentes et longues). Elles affectent ainsi les nappes dont le régime dépend essentiellement de la pluviométrie (absence de nappes profondes sur le territoire), devenant problématique en période d'été.

Concernant les enjeux spécifiques, certaines énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïques ou méthanisation par exemple) sont susceptibles d'impacter l'infiltration des eaux pluviales au sein des nappes souterraines et donc la disponibilité de la ressource. En effet, si les installations réalisées impliquent une forte artificialisation des sols, l'infiltration des eaux pluviales au sein des nappes sera fortement contrainte. Elles peuvent aussi affecter la qualité par une pollution aux produits chimiques

La thématique est un **enjeu faible** au regard du développement de certaines énergies renouvelables.

b. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRIORITAIRES

Les enjeux environnementaux prioritaires identifiés dans le cadre de l'État Initial de l'Environnement (EIE) du PCAET de Gartempe Saint-Pardoux sont rappelés ci-après :

Principaux enjeux prioritaires identifiés	Description de l'enjeu
Atténuer la contribution du territoire au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Le climat représente un enjeu majeur sur le territoire de la CC de Gartempe Saint-Pardoux. Dans le Limousin, la température a augmenté de 1,2°C depuis 1980. Ce phénomène se ressent principalement au printemps et en été, où les jours de chaleur sont plus nombreux et les périodes de sécheresse progressent. On observe ainsi une hausse des températures, l'augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans les sols, notamment du fait des effets d'évaporation. Cela se traduit par une augmentation de la période de sol sec en été et par une diminution de la période de sol très humide au printemps. Cela accroît ainsi le besoin d'irrigation. D'ici la fin du siècle, cette température pourrait encore

	<p>augmenter selon la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'atmosphère.</p> <ul style="list-style-type: none"> Par ailleurs, cet enjeu est au cœur de la logique du PCAET. Il représente alors un enjeu majeur dont l'évolution positive ou négative dépendra de l'ambition et de la manière dont le PCAET sera mis en œuvre. Le principal enjeu réside dans la réduction des émissions de GES du secteur agricole et des transports.
<p>Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> La résilience du territoire aux effets des changements climatiques est également un enjeu majeur. Comme constaté dans l'enjeu décrit précédemment, les changements climatiques induiront une augmentation du besoin d'irrigation, rendant ainsi vulnérable l'activité agricole du territoire. Or, l'agriculture apparaît prégnante sur le territoire avec 18% de l'emploi (contre 0,8% à l'échelle nationale). Le PCAET devrait contribuer à une meilleure résilience du territoire aux effets des changements climatiques : <ul style="list-style-type: none"> Pour l'agriculture : le recours à des pratiques plus durables, comme le passage des engins agricoles au banc moteur, la diminution du recours aux produits phytosanitaires ou la vente en circuits courts ; Pour l'industrie : la sensibilisation à la performance environnementale de leurs installations (réduction des polluants atmosphériques, des rejets industriels dans les cours d'eau et des émissions de GES).
<p>Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les consommations énergétiques du territoire, enjeu majeur, sont dominées par deux secteurs : les transports (62%) et le secteur résidentiel (27%). La consommation moyenne par habitant du secteur des transports est supérieure aux moyennes départementale, régionale et nationale. Ainsi, la ruralité du territoire implique une forte dépendance des ménages à la voiture individuelle. En outre, des distances importantes séparent le territoire des principaux pôles urbains comme Limoges (plus de 60% des déplacements ont une portée supérieure à 50km). En parallèle, le territoire compte assez peu d'installations de production d'énergie renouvelable. Parmi les différentes filières, le potentiel en hydroélectricité est bien exploité avec 6 installations sur la Gartempe.
<p>Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Si la qualité de l'air sur le territoire de Gartempe Saint-Pardoux est plutôt bonne, elle représente un enjeu important dans la mesure où il doit être intégré dans le programme d'actions du PCAET. Ainsi, afin d'améliorer la qualité de l'air, le PCAET doit à la fois intégrer des actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques et identifier les potentielles contradictions présentes dans les actions consacrées à la lutte contre le changement climatique. Sur le territoire de la Communauté de communes, les concentrations les plus élevées se situent près d'axes à fort trafic, telles l'autoroute A20 et la N145. La commune de Saint-Amand-Magnazeix fait ainsi exception au sein du territoire, avec de plus fortes émissions de polluants (présence de l'A20). L'influence de l'agglomération de Limoges n'atteint pas Gartempe Saint-Pardoux. Même faible, la pollution atmosphérique représente une pression sur l'environnement : phénomènes d'acidification, d'eutrophisation, d'oxydation et présence de produits phytopharmaceutiques dans l'air qui participent alors à la détérioration des habitats naturels.

<p>Préserver la biodiversité et les continuités écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le territoire dispose d'une grande diversité biologique (7 ZNIEFF, 1 zone Natura 2000). Néanmoins, Faune, flore, habitats naturels et diversité biologique s'exposent cependant à des pressions anthropiques et naturelles pouvant les fragiliser. Au regard de sa grande sensibilité, connaître et préserver la biodiversité constitue un enjeu majeur nécessitant un zonage détaillé à prendre en considération pour tout projet d'aménagement territorial.
<p>Préserver la qualité paysagère et le patrimoine</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le patrimoine et le paysage représentent des enjeux importants sur le territoire. Le territoire dispose d'un riche patrimoine bâti et paysager. Il dispose de plusieurs sites naturels inscrits en lien avec les grandes zones humides du territoire. Les objectifs d'efficacité énergétique du PCAET impliquent la rénovation de bâti ancien et de nouvelles constructions performantes dans ce domaine. Plus qu'une contrainte, la transition énergétique peut être une solution intégrant les contextes locaux et les identités architecturales traditionnelles. L'intégration de toits photovoltaïques est représentative de ce défi. D'un point de vue paysager, le territoire est marqué par deux grands ensembles, une ambiance de campagne parc et une ambiance sous influence montagnarde. Le paysage est également marqué par l'eau avec un réseau hydrographique particulièrement développé. L'implantation d'énergies renouvelables est susceptible de représenter une menace pour la qualité des paysages si elle est mal maîtrisée.
<p>Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de santé du territoire sont défavorables, le territoire étant considéré comme un « bassin de vie rural fragile ». Deux vulnérabilités caractérisent le territoire : la maladie de Lyme et le radon, gaz radioactif. Les orientations stratégiques du PCAET sont susceptibles d'avoir un impact positif sur cet enjeu qui est majeur sur le territoire de la CC de Gartempe Saint-Pardoux.
<p>Maîtriser l'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise de l'aménagement du territoire représente un enjeu modéré sur la CC de Gartempe Saint-Pardoux. L'urbanisation du territoire se caractérise comme une « campagne habitée ». Le paysage bâti du territoire s'organise selon un modèle « bourg centre – hameaux », qui prend la forme d'une urbanisation dispersée. Celle-ci est le résultat de campagnes avec des espaces agricoles qui s'organisent autour des hameaux, en lien avec le rayonnement du centre-bourg. Le développement des énergies renouvelables est susceptible de participer à l'augmentation de la consommation d'espace et de la fragmentation des continuités écologiques déjà en cours, à travers leur propre consommation d'espace.
<p>Contribuer au développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le développement économique du territoire constitue un enjeu modéré. L'EPCI compte 1700 emplois. 64% de l'emploi se situe dans le tertiaire. L'agriculture apparaît prégnante avec 18% de l'emploi (contre 0,8% à l'échelle nationale). L'agriculture s'inscrit dans une démarche qualité et de terroir d'excellence, en s'appuyant sur les signes officiels de qualité (label rouge, race Limousine, indication géographique protégée (IGP), agriculture biologique...).

Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)

- Les ressources naturelles représentent un **enjeu important**.
- Le territoire présente un réseau hydrographique important. La DREAL met en avant **une qualité des cours d'eau plutôt bonne en Haute-Vienne**. Néanmoins, certains cours d'eau étaient en mauvais état « en raison des perturbations liées aux barrages et aux étangs (critère hydromorphologie) » Dans son ensemble, la ressource en eau de qualité est support de biodiversité et les pressions sur la ressource sont limitées (tissu industriel peu étendu, agriculture extensive) en quantité et qualité.
- Le territoire dispose également d'une filière bois qui possède un fort potentiel de développement. Mais le bois est sujet de pressions spécifique en tant que matériau écologique par excellent de par son caractère renouvelable. Il est appelé à jouer un **rôle croissant dans la production d'énergies renouvelables prévue dans le cadre du PCAET**.

0 – 4. ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le PCAET étant un « projet territorial de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire » (MEEM, ADEME), il présente, globalement, un impact positif sur l'environnement. En effet, il répond à de multiples problématiques et enjeux environnementaux par : le développement des énergies renouvelables et ainsi l'augmentation de leurs parts dans les consommations d'énergie finale, l'amélioration des performances énergétiques des logements permettant de diminuer les consommations énergétiques et les émissions (de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques) associées, le changement des systèmes de chauffage vers des systèmes moins émetteurs, le développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture, l'augmentation des capacités de stockage carbone du territoire par une préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles et une meilleure gestion de ceux-ci, etc.

ORIENTATION STRATÉGIQUE	MESURES/ACTIONS	ÉVALUATION GLOBALE DE L'IMPACT DE L'ORIENTATION : POSITIF (+)/ NÉGATIF(-)	DESCRIPTION DE L'IMPACT
PARC BÂTI. OS.1. Réaliser un diagnostic du parc bâti sur le territoire	PB 4.0 Établir un diagnostic général du parc bâti sur le territoire PB 5.0 Faire un bilan des performances énergétiques du patrimoine public PB 10.0 Identifier les ménages concernés par la précarité énergétique et établir une cartographie	+	<ul style="list-style-type: none"> Impact globalement positif grâce aux réductions de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques générées.
PARC BÂTI. OS.2. Concevoir des bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants	/	+	<ul style="list-style-type: none"> Orientation contribuant à la réduction des consommations énergétiques et émissions de GES et ainsi à l'atténuation de la contribution du territoire aux changements climatiques. En fonction des choix retenus lors de sa mise en œuvre, l'orientation pourra contribuer au développement économique du territoire et à la maîtrise de l'aménagement. Vigilance toutefois concernant l'inscription des bâtiments dans le patrimoine architectural existant et concernant la préservation des ressources naturelles et notamment le bois (si recours aux matériaux biosourcés)

<p>PARC BÂTI. OS.3. Favoriser la rénovation énergétique des logements du territoire</p>	<p>PB 1.0 Organiser des opérations d'information mutualisées sur les dispositifs proposés par l'ANAH et SOLIHA</p> <p>PB 2.0 Communiquer auprès de la population sur les entreprises et artisans RGE du territoire</p> <p>PB 3.0 Former les agents territoriaux à la rénovation du bâti ancien</p> <p>PB 11.0 Mettre en place des OPAH et/ou un FIG départemental</p> <p>PB 12.0 Mettre en place un dispositif financier d'accompagnement des ménages les plus modestes dans la rénovation énergétique en complément d'une éventuelle OPAH</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Impact globalement positif grâce aux réductions de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques générées. • Vigilance toutefois concernant la qualité de l'air intérieur suite aux rénovations. • Aussi, les rénovations peuvent porter atteinte au patrimoine architectural. Cet enjeu devra donc être pris en compte.
<p>PARC BÂTI. OS.4. Posséder un parc public exemplaire</p>	<p>PB 6.0 Accompagner les collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Impact globalement positif grâce aux réductions de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques générées. • Vigilance toutefois concernant la qualité de l'air intérieur suite aux rénovations. • Aussi, les rénovations peuvent porter atteinte au patrimoine architectural. Cet enjeu devra donc être pris en compte.
<p>PARC BÂTI. OS.5. Réduire les besoins énergétiques grâce à la sobriété des pratiques</p>	<p>PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures visant sobriété des pratiques et les écogestes ont un impact positif sinon neutre sur l'ensemble des enjeux environnementaux. Elles répondent à de nombreux enjeux comme la maîtrise des consommations d'énergie, l'amélioration du cadre de vie l'atténuation des changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la lutte contre la pollution.

<p>PARC BÂTI. OS.6. Assurer un usage exemplaire du parc public</p>	<p>PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique</p> <p>PB 8.0 Equiper les bâtiments publics en matériel permettant d'économiser l'énergie</p> <p>PB 9.0 Harmoniser les plages d'extinction de l'éclairage public</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage exemplaire du parc public contribue à la maîtrise des consommations, l'atténuation des changements climatiques, la préservation de la biodiversité, de la santé des populations et du cadre de vie.
<p>PARC BÂTI. OS.7. Aménager l'espace public de manière plus durable, en respectant l'environnement et le cadre de vie</p>	<p>PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement durable de l'espace a un impact globalement positif dans la mesure où son objectif même est de prendre en compte les différents enjeux environnementaux. • Vigilance tout de même au risque d'étalement urbain que cette orientation peut engendrer. En effet, si cette orientation suppose la réintroduction d'espaces végétalisés dans des milieux urbains déjà denses, on pourrait assister à un étalement urbain.
<p>PARC BÂTI. OS.8. Mettre en place des pratiques environnementales ambitieuses</p>	<p>PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Comme le titre de l'orientation l'indique, la mise en place de pratiques environnementales ambitieuses doit contribuer positivement aux différents enjeux environnementaux.
<p>PARC BÂTI. OS.9. Gérer l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire</p>	<p>PB 13.0 Passer des commandes groupées pour des équipements de stockage de l'eau pluviale destinés aux particuliers</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement a une incidence positive directe sur la préservation de la ressource en eau. Contribuant ainsi à l'amélioration de la résilience du territoire aux changements climatiques.
<p>TRANSPORTS. OS.1. Connaître les enjeux du territoire en termes de mobilité</p>	<p>TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Impact global positif devant contribuer à une meilleure gestion de l'espace et des modes de déplacement.

<p>TRANSPORTS. OS.2. Promouvoir les mobilités alternatives et mettre en place des infrastructures adaptées</p>	<p>TR 1.0 Créer des outils numériques pour développer le covoiturage dynamique</p> <p>TR 2.0 Créer des aires de covoiturage</p> <p>TR 3.0 Sensibiliser les entreprises et les associations à la mutualisation des déplacements</p> <p>TR 4.0 Intégrer des aménagements cyclables dans les centres-bourgs et aux abords des lieux et points d'intérêt stratégiques dans les projets</p> <p>TR 7.0 Recenser et organiser les services existants (Poste, commerces locaux) pour mettre en place une offre itinérante sur le territoire</p> <p>TR 8.0 Utiliser les services locaux comme relais vers des administrations plus lointaines pour certaines démarches administratives</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation devant contribuer à réduire l'impact du secteur des transports sur les changements climatiques et à améliorer la santé des populations notamment si la pratique du vélo est encouragée. • Vigilance toutefois en cas de nouvelles infrastructures ou de nouveaux aménagements, ceux-ci pouvant impacter la biodiversité, la qualité paysagère et la consommation d'espace.
<p>TRANSPORTS. OS.3. Promouvoir et faciliter le passage aux motorisations alternatives</p>	<p>TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques</p> <p>TR 6.0 Acheter des véhicules électriques pour la flotte des collectivités et proposer un système de location afin de faire découvrir ce système de motorisation au public</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation ayant une incidence positive sur l'environnement, mais pouvant avoir un impact négatif non négligeable sur la préservation des ressources naturelles en cas de développement des voitures électriques. En effet, les batteries lithium-ion utilisées pour les véhicules électriques nécessitent le prélèvement de matières premières (cobalt, lithium, graphite, nickel, manganèse).
<p>INDUSTRIE. OS.1. Encourager la transition énergétique dans le secteur industriel</p>	<p>IND 1.0 Identifier et valoriser les bonnes pratiques mises en place par les industriels du territoire</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • L'orientation aura un impact positif en fonction de son degré de mise en œuvre.

<p>INDUSTRIE. OS.2. Favoriser le développement de nouvelles filières locales et soutenables sur le territoire</p>	<p>/</p>	<p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'orientation aura un impact positif en fonction de son degré de mise en œuvre.
<p>AGRICULTURE & SYLVICULTURE. OS.1. Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement</p>	<p>AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac</p>	<p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration des enjeux climat-air-énergie, le développement de l'agriculture durable et du stockage de carbone dans les sols contribuent à une réduction des émissions GES associées à l'agriculture (réduction de l'utilisation des intrants chimiques et du recours à la mécanisation) et ainsi de limiter la contribution du territoire au changement climatique. • La préservation des prairies permanentes, l'agroforesterie et les pratiques agroécologiques favorisent la résilience des cultures aux événements climatiques et aux risques naturels.
<p>AGRICULTURE & SYLVICULTURE. OS.2. Limiter les émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture</p>	<p>AGS 1.0 Proposer aux agriculteurs un stage de formation à l'éco-conduite et à l'utilisation optimale des engins agricoles AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac</p>	<p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La limitation des émissions de GES issus de l'agriculture permet d'atténuer directement la contribution du territoire aux changements climatiques.
<p>AGRICULTURE & SYLVICULTURE. OS.3. Préserver la biodiversité et les capacités de stockage de carbone sur le territoire</p>	<p>AGS 3.0 Favoriser la plantation des haies et la valorisation du bois issu de l'élagage des haies</p>	<p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de préservation de la biodiversité et des capacités de stockage carbone du territoire ont une incidence positive directe sur la biodiversité et les continuités écologiques ainsi que sur l'atténuation de la contribution du territoire aux changements climatiques.

<p>AGRICULTURE & SYLVICULTURE. OS.4. Gérer durablement les forêts</p>	<p>AGS 4.0 Privilégier le bois local dans la création et la réhabilitation de constructions publiques dans un objectif d'exemplarité</p>	<p style="text-align: center;">+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion durable des forêts contribue au développement du stockage carbone de celle-ci et donc à une réduction du bilan d'émissions de GES. Ce qui contribue à limiter la contribution du territoire aux changements climatiques. En outre, cela a une incidence positive directe sur la biodiversité forestière. • Néanmoins le recours au bois local dans la construction peut avoir une incidence négative sur la biodiversité forestière du territoire et sur la disponibilité de la ressource. Cela sera toutefois évité grâce à la gestion durable des forêts.
<p>AGRICULTURE & SYLVICULTURE. OS.5. Surveiller et prévenir les changements de faune, de flore et leurs impacts</p>	<p>/</p>	<p style="text-align: center;">+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le réchauffement climatique peut entraîner l'apparition d'espèces invasives, potentiellement porteuses de maladies. Prévenir leur apparition permettrait donc d'améliorer la résilience du territoire aux effets du changement climatique.
<p>AGRICULTURE & SYLVICULTURE. OS.6. Développer des schémas agro-alimentaires responsables et locaux</p>	<p>AGS 5.0 Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour favoriser les circuits courts et la diversification</p>	<p style="text-align: center;">+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'activités locales favorisant les circuits-courts permet de réduire les déplacements dus à l'approvisionnement et aux intermédiaires. Cette orientation est également vectrice de développement économique local.
<p>DECHETS. OS.1. Réduire la production totale de déchets</p>	<p>DE 1.0 Sensibiliser les ménages à la limitation de leur production de déchets</p> <p>DE 2.0 Utiliser la plateforme "Eco-Mairie" pour inciter au réemploi</p> <p>DE 3.0 Mettre à disposition des composteurs et/ou broyeurs sous forme de prêts ou de dons et en accompagner l'usage</p> <p>DE 4.0 Etudier la faisabilité d'une tarification incitative pour réduire les déchets</p>	<p style="text-align: center;">+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité de déchets permet de réduire les émissions de GES associées à leur traitement et ainsi de limiter la contribution du territoire aux changements climatiques. Cela contribue également à réduire les émissions de polluants liées au traitement des déchets, améliorant ainsi la santé et le cadre de vie et limiter les effets sur la biodiversité et les continuités écologiques locales.

<p>DECHETS. OS.2. Améliorer la gestion des déchets, leur collecte et leur valorisation</p>	<p>DE 5.0 Mettre en place un tri adéquat des déchets verts afin de permettre leur utilisation pour l'alimentation des méthaniseurs agricoles</p> <p>DE 6.0 Faire un état des lieux des principaux producteurs publics de bio-déchets</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> La valorisation énergétique des biodéchets peut avoir un effet positif sur la qualité de l'air si le mode de traitement est moins émissif. En revanche la méthanisation émet des polluants notamment en amont (stockage des effluents) et en aval (suivant le mode de valorisation).
<p>DECHETS. OS.3. Avoir une meilleure gestion des déchets lors des évènements publics</p>	/	+	<ul style="list-style-type: none"> Impact globalement positif permettent de limiter l'impact des déchets sur le paysage, la biodiversité et le cadre de vie.
<p>EnR. OS.1. Eolien : cibler le développement de l'éolien dans les zones les plus favorables identifiées par le schéma régional</p>	/	+/-	<ul style="list-style-type: none"> Impact global incertain. Les énergies renouvelables sont source de consommation d'espace et de fragmentation des continuités écologiques. Elles peuvent en outre impacter le paysage. Pour autant, le développement des énergies renouvelables sur le territoire, et notamment de l'éolien, contribue directement à la maîtrise des consommations d'énergie et à la réduction des émissions de GES associées. Par rapport à l'utilisation d'énergies fossiles, le recours aux énergies renouvelables a une incidence positive sur la qualité de l'air et ainsi, la santé et la biodiversité. L'impact global reste donc positif.
<p>EnR. OS.2. Eolien : favoriser l'implication citoyenne dans la conception et le financement des projets éoliens</p>	/	+	<ul style="list-style-type: none"> Cette orientation ne présente pas d'impact positif en tant que tel, dans la mesure où il s'agit principalement de l'implication des citoyens dans les projets éoliens. Elle présente donc un impact globalement positif permettant des retombées économiques pour le territoire et améliorant le cadre de vie par l'adhésion aux projets.

<p>EnR. OS.3. Solaire photovoltaïque : développer les installations au sol sur les friches et les terrains non viabilisés, en préservant les terrains agricoles</p>	<p>EnR 8.0 Inclure des clauses sur l'implantation du photovoltaïque dans les zonages du PLUi, et notamment à travers les OAP</p>	<p>+/-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact global incertain. • Le développement des énergies renouvelables sur le territoire contribue directement à la maîtrise des consommations d'énergie et à la réduction des émissions de GES associées. Par rapport à l'utilisation d'énergies fossiles, le recours aux énergies renouvelables a une incidence positive sur la qualité de l'air et ainsi, la santé et la biodiversité. • Selon les modalités de portage des projets d'énergie renouvelable, les énergies renouvelables peuvent être également vectrices de développement économique local. • Néanmoins, les énergies renouvelables sont source de consommation d'espace et de fragmentation des continuités écologiques. Elles peuvent en outre impacter le paysage.
<p>EnR. OS.4. Solaire photovoltaïque : favoriser les grandes toitures et le résidentiel</p>	<p>EnR 6.0 Accompagner les collectifs d'agriculteurs dans le développement de toitures photovoltaïques sur les hangars agricoles</p> <p>EnR 7.0 Mettre en œuvre un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective exemplaire</p>	<p>+/-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. EnR. OS.3. Solaire photovoltaïque. • Cette orientation limite l'impact sur la consommation d'espace et les continuités écologiques en privilégiant les toitures et le résidentiel.
<p>EnR. OS.5. Solaire photovoltaïque : réaliser des études de faisabilité pour l'installation de panneaux sur bâtiments communaux</p>	<p>EnR 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations</p> <p>EnR 9.0 Réaliser des études de faisabilité de projets photovoltaïques à partir des potentiels identifiés via le cadastre solaire</p>	<p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette orientation ne présente pas, en tant que telle, d'incidences négatives dans la mesure où elle se cantonne à la réalisation d'études de faisabilité.

<p>EnR. OS.6. Bois-énergie : valoriser le bois d'élitage</p>	<p>EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans (le développement de la méthanisation et) l'usage du bois énergie</p>	<p>+/-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact global incertain. • Par rapport aux autres énergies renouvelables, le développement du bois-énergie nécessite le recours au bois ce qui peut impacter la disponibilité de cette ressource naturelle. • Le bois-énergie peut par ailleurs avoir un impact négatif sur la qualité de l'air (en cas de mauvaises pratiques et d'appareils peu performants). • Pour autant, en permettant le développement des énergies renouvelables, l'atténuation du changement climatique, et le développement économique, l'impact global de cette orientation est positif.
<p>EnR. OS.7. Bois-énergie : promouvoir le remplacement des appareils de chauffage-bois individuels anciens</p>	<p>/</p>	<p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par rapport aux autres énergies renouvelables, le développement du bois-énergie nécessite le recours au bois ce qui peut impacter la disponibilité de cette ressource naturelle. • Cette orientation aura, quant à elle, un impact positif sur la qualité de l'air grâce au remplacement des appareils anciens et peu performants. • De plus, en permettant le développement des énergies renouvelables, l'atténuation du changement climatique, et le développement économique, l'impact global de cette orientation est positif.
<p>EnR. OS.8. Bois-énergie : favoriser l'émergence à moyen terme de micro-chaufferies collectives via l'implantation des nouveaux bâtiments (PLUi)</p>	<p>EnR 5.0 Utiliser les "Contrats Objectif Territorial" pour équiper les collectivités & établissements publics et privés en chaufferies bois</p>	<p>+/-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. EnR. OS.6. Bois-énergie : valoriser le bois d'élitage

<p>EnR. OS.9. Solaire thermique : favoriser le développement de la filière auprès des structures avec de grands besoins d'eau chaude sanitaire (EHPAD, hôpitaux, copropriétés, bailleurs sociaux...)</p>	<p>EnR 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des énergies renouvelables sur le territoire contribue directement à la maîtrise des consommations d'énergie et à la réduction des émissions de GES associées. Par rapport à l'utilisation d'énergies fossiles, le recours aux énergies renouvelables a une incidence positive sur la qualité de l'air et ainsi, la santé et la biodiversité. • Selon les modalités de portage des projets d'énergie renouvelable, les énergies renouvelables peuvent être également vectrices de développement économique local. • Néanmoins, les énergies renouvelables sont source de consommation d'espace et de fragmentation des continuités écologiques. Elles peuvent en outre impacter le paysage.
<p>EnR. OS.10. Méthanisation : développer la filière autour d'un approvisionnement local</p>	<p>EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans le développement de la méthanisation (et l'usage du bois énergie)</p>	+/-	<ul style="list-style-type: none"> • Impact global incertain. • Le développement des énergies renouvelables sur le territoire contribue directement à la maîtrise des consommations d'énergie et à la réduction des émissions de GES associées. Par rapport à l'utilisation d'énergies fossiles, le recours aux énergies renouvelables a une incidence positive sur la qualité de l'air et ainsi, la santé et la biodiversité. • La méthanisation, en particulier, peut avoir un impact négatif non négligeable sur les ressources naturelles et la qualité de l'air (pollutions accidentelles notamment).
<p>ACTIONS TRANSVERSALES EnR</p>	<p>EnR 1.0 Accroître l'acceptabilité des projets de production d'énergie renouvelable EnR 3.0 Fournir les collectivités en énergie renouvelable à travers les contrats publics d'énergie</p>	+	<ul style="list-style-type: none"> • Impact globalement positif permettant l'adhésion aux projets d'EnR. Elle permet également au territoire de bénéficier des retombées économiques liées aux EnR.

TRANSVERSALES Parc
bâti/Transports/Déchets

TRS 1.0 Informer les habitants des écogestes par le biais des bulletins municipaux ; les former dans les associations, les écoles, etc.

+

- Impact globalement positif permettant de limiter les consommations d'énergie.

À l'échelle du PCAET, seules les orientations stratégiques suivantes semblent présenter de potentielles incidences négatives sur l'environnement :

- PARC BÂTI : l'ensemble des orientations relatives à la rénovation énergétique (OS.3 OS.4)
- TRANSPORTS : 'Promouvoir les mobilités alternatives et mettre en place des infrastructures adaptées' (OS.2), 'Promouvoir et faciliter le passage aux motorisations alternatives' (OS.3)
- ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION : l'ensemble des orientations relatives aux différentes filières (éolien (OS.1, 2), solaire photovoltaïque (OS.3, 4, 5), bois-énergie (OS.6, 7, 8), solaire thermique (OS.9), méthanisation (OS.10)).

► Les orientations relatives à la rénovation énergétique dans le parc bâti présentent globalement un impact positif sur l'environnement dans la mesure où elles concourent à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Les actions qui s'inscrivent au sein de ces orientations stratégiques se réfèrent majoritairement à des mesures organisationnelles, de structuration ou de sensibilisation. Aussi, celles-ci ne présentent pas un impact négatif direct sur l'environnement.

Néanmoins, les rénovations peuvent potentiellement avoir une incidence négative sur la qualité de l'air intérieur. En l'occurrence, une mauvaise information sur les impacts de la rénovation sur la qualité de l'air intérieur aura un impact négatif. L'impact sur la qualité de l'air intérieur dépendra également des exigences environnementales demandées pour la rénovation. Aussi, si la qualité de l'air intérieur est mauvaise, cela aura une incidence négative indirecte sur la santé des populations.

► Dans le secteur des transports, le développement des motorisations alternatives et plus particulièrement des véhicules électriques pourra avoir une incidence potentiellement négative. En effet, le développement des véhicules électriques nécessite l'utilisation de batteries au lithium-ion nécessaire à leur construction. D'une part, cela aura donc un impact négatif sur les ressources naturelles globales puisque cela entraîne le prélèvement de matières premières (cobalt, lithium, graphite, nickel, manganèse) dans d'autres pays, ce qui est par ailleurs source de pollution et d'émissions de GES.

D'autre part, ces batteries créent de nouveaux déchets dont la filière recyclage n'est pas encore bien développée. A l'inverse, en ce qui concerne les véhicules à hydrogène, il s'agit de piles à combustible. Ils ne créent donc pas de nouveaux déchets et permettraient de réduire le remplacement des pièces moteur par rapport à un moteur thermique.

Enfin, les infrastructures de transports peuvent être source de rupture des continuités écologiques, affectant ainsi la biodiversité.

► Le développement des énergies renouvelables peut également provoquer des incidences négatives sur l'environnement. Les installations solaires photovoltaïque et thermique peuvent impacter la faune et la flore (probable collision des oiseaux avec les installations ou brûlures, pollution des grandes masses d'eau par des produits chimiques utilisés pour le traitement des panneaux et des sols, etc.). Le recours important au bois-énergie peut également impacter les forêts locales (perte, fragmentation, simplification et homogénéisation des habitats en raison de la mise en place de monocultures intensives et pertes de biodiversité associées, probable concurrence avec la végétation indigène en cas d'utilisation de certaines espèces comme matière première...). Au-delà, si les consommations de bois-énergie augmentent, mais que les installations de bois-énergie demeurent fortement émettrices, l'augmentation des émissions de polluants atmosphériques peut remettre en cause la qualité de l'air locale impactant ainsi la santé des populations, mais contribuant également l'acidification des milieux, etc. Pour la méthanisation, des rejets de matières organiques ou de gaz à effet de serre peuvent être observés. Enfin, concernant l'éolien, les nouvelles infrastructures nécessaires sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la biodiversité (collision d'oiseaux et de chauves-souris et traumatismes, perturbations des voies migratoires...) ainsi que sur les continuités écologiques (fragmentation des continuités...). Aussi, dans le cadre d'un plus large déploiement de ces énergies sur le territoire, plusieurs points de vigilance ont été émis afin que ceux-ci soient intégrés aux différentes programmations. Par ailleurs, des mesures ERC (cf. ci-après) seront définies.

0 – 5. INTEGRATION DANS LE PCAET DE MESURES POUR ÉVITER, REDUIRE, COMPENSER SES PROBABLES INCIDENCES NEGATIVES

L'analyse des incidences probables des actions du PCAET a démontré un impact globalement positif du plan sur l'environnement, cela en raison de sa nature et de ses objectifs. Seules les orientations et les actions relatives à la rénovation thermique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et le déploiement de certaines infrastructures de transport présenteraient un risque d'impacts négatifs sur l'environnement.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	MESURES ERC (ÉVITER, REDUIRE, COMPENSER)
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Le PCAET visant directement l'atténuation de la contribution du territoire aux changements climatiques, les mesures prévues auront une incidence positive directe sur cet enjeu.
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> L'adaptation et la résilience du territoire face aux effets du changement climatique sont également au cœur du PCAET qui permettra de répondre à cet enjeu.
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Le PCAET prévoit le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'énergie.
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Mesure d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> Les opérations de rénovation devront prendre en compte les enjeux de qualité de l'air intérieur. Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Les actions relatives au bois-énergie devront promouvoir les équipements performants (Labelisés Flamme Verte 6 ou 7).
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> L'incidence potentiellement négative associée au développement des énergies renouvelables et des infrastructures de transports doit être prise en compte. Il s'agira d'éviter les périmètres en fort enjeu de biodiversité (zones de nidifications, habitats naturels, couloirs migratoires...) lors du choix de l'implantation des ENR et des nouvelles infrastructures de transports. La période des travaux devra être réalisée en dehors des périodes de nidification.
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Mesure d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> La réhabilitation thermique des bâtiments anciens devra nécessairement prendre en compte les enjeux de préservation de la qualité architecturale. Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer le développement des infrastructures ENR et de transports dans le paysage et réaliser un inventaire des incidences potentielles de photovoltaïque sur le patrimoine architectural du territoire afin d'éviter sa dégradation.
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> Évaluer les impacts sur la santé et le cadre de vie associés aux ENR via une étude d'opportunité.

<p>Maîtriser l'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> - Lors du développement des infrastructures EnR et de transport, il sera nécessaire d'optimiser le tissu existant pour limiter l'étalement urbain. • Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures d'aménagement du territoire, lorsqu'elles prévoient la réintroduction d'espaces végétalisés en ville devront assurer le maintien d'un équilibre entre densification urbaine raisonnée et étalement urbain. - L'aménagement de zones de covoiturage devra éviter les zones où la biodiversité est importante et respecter la trame verte et bleue.
<p>Contribuer au développement économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le PCAET, à travers les secteurs industriel et agricole, la structuration de la filière la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables devrait contribuer au développement économique du territoire (promotion des circuits-courts...).
<p>Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> - Le recours au bois-énergie devra se faire dans le cadre d'une gestion durable des forêts. Il s'agira d'éviter l'exploitation de peuplements peu ou pas exploités, de conserver du bois mort au sol, de diversifier les peuplements et d'interdire l'introduction d'espèces exotiques. • Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les motorisations alternatives dans le secteur des transports, il s'agira de promouvoir la recherche sur le recyclage des batteries et de favoriser davantage les véhicules à hydrogène.

0 – 6. LE DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi environnemental a pour objectif de vérifier et évaluer si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions réalisées, mais également à mesurer les impacts réellement observés sur l'environnement ainsi qu'à apprécier l'efficacité des actions. (CGDD, CEREMA, « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique – Note méthodologique », mai 2015). Il suit ainsi l'évolution des effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux du territoire identifiés dans le cadre de l'État Initial de l'Environnement (EIE).

Le dispositif de suivi de l'EES est coordonné avec le suivi du PCAET. Ainsi, certains indicateurs mobilisés dans le cadre du suivi du PCAET sont directement intégrés au dispositif de suivi environnemental. L'ensemble des indicateurs le constituant sont rappelés dans le tableau ci-après :

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	INDICATEUR(S)	FRÉQUENCE	SOURCE
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	Évolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, du parc bâti, de l'industrie, de l'agriculture et des déchets	2 ans	AREC Nouvelle-Aquitaine
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	Évolution des surfaces agricoles Évolution des indicateurs de suivi de la qualité des eaux Évolution des surfaces végétalisées Évolution du nombre de PPRI prescrits, approuvés ou en cours d'élaboration Dégâts matériels et humains lors des inondations touchant le territoire	1 à 3 ans 6 ans	Agreste Nouvelle-Aquitaine DRAAF Nouvelle-Aquitaine ARS Nouvelle-Aquitaine/Agence de l'eau AREC DREAL
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	Évolution des consommations énergétiques du parc bâti et des transports Évolution des consommations énergétiques moyennes par habitant Bilan de la part de la production d'énergie primaire d'origine renouvelable dans le mix énergétique (en kWh)	1 an	AREC Nouvelle-Aquitaine AREC Nouvelle-Aquitaine/INSEE
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	Évolution des concentrations de polluants : SO ₂ , NO _x , PM _{2,5} , PM ₁₀ , COVNM, NH ₃	5 à 10 ans	ATMO
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	État de conservation des sites Natura 2000 (Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents) Linéaire des corridors écologiques d'intérêt supra communal protégés ou restaurés dans les documents d'urbanisme	3 à 6 ans	PLUi DREAL
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	Linéaire des corridors écologiques d'intérêt supra communal protégés ou restaurés dans les documents d'urbanisme	6 ans	PLUi DREAL
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	Évolution des émissions de polluants atmosphériques (particulièrement PM, NO _x) Nombre d'épisodes de pollution Nuisances sonores et olfactives	5 à 10 ans	ATMO DREAL
Maîtriser l'aménagement du territoire	Évolution de la surface urbanisée/de la consommation foncière (en ha) Évolution des surfaces agricoles, naturelles et urbaines	3 à 6 ans	PLUi Corine Land Cover
Contribuer au développement économique du territoire	Nombre d'emplois créés découlant des actions mises en œuvre/nombre d'emplois verts sur le territoire	1 an	CC Gartempe Saint-Pardoux INSEE



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

<p>Préserver les ressources naturelles (matières premières, eau)</p>	<p>Évolution des indicateurs de suivi de la qualité des eaux Volumes prélevés d'eau potable Qualité des cours d'eau</p>	<p>3 ans</p>	<p>Agence de l'eau SAGE Gestionnaire de l'eau potable</p>
---	---	--------------	---

0 – 7. LA CONDUITE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES)

La conduite de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) a été réalisée en parallèle et de manière transversale à l'élaboration du PCAET de Gartempe Saint-Pardoux. Cette démarche menée simultanément à la construction du PCAET a ainsi permis de garantir la bonne intégration des enjeux environnementaux et d'améliorer le PCAET. À cet effet, chaque temps phare du PCAET a été éclairé par les préconisations réalisées dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique.

1 – Cadrage de l'EES	<ul style="list-style-type: none"> • Décryptage du décret • Appropriation de la méthodologie d'EES décrite par le CGDD et le CEREMA dans le cadre de sa note méthodologique « Préconisations relatives à l'évaluation environnementale stratégique » • Recherche et appropriation des documents locaux nécessaires à l'établissement de l'EES (notamment nécessaires à la réalisation de l'EIE) • Cadrage de la conduite de l'EES
2 – Établissement de l'État Initial de l'Environnement (EIE)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé en parallèle du diagnostic du PCAET afin de rendre compte en phase d'élaboration de la stratégie des enjeux environnementaux et des préconisations définis
3 – Construction et renseignement de la grille d'analyse des incidences probables du PCAET sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'une grille d'évaluation synthétique permettant l'arbitrage dans le choix et le contenu définitifs des actions retenues • Identification et analyse des incidences environnementales par enjeu environnemental des différentes orientations stratégiques et actions du plan • Analyse et proposition quant aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation • Proposition et définition d'indicateurs de suivi
4 – Itération pour garantir l'articulation avec les autres schémas/ plans/ programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des différents documents de référence • Analyse des articulations et des mises en cohérence nécessaires
5 – Rédaction du rapport environnemental et avis de l'Autorité Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport
6 – Avis de consultation du public	<ul style="list-style-type: none"> • Quinze jours avant la consultation du public par voie électronique, diffusion d'un avis précisant les modalités de cette consultation
7 – Consultation du public par voie électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du public du projet de PCAET, du rapport environnemental et de l'avis de l'autorité environnementale pendant 30 jours
8 – Déclaration environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des avis de l'Autorité environnementale, du Président du Conseil régional et du Préfet et justification des choix opérés
9 – Synthèse des observations et propositions du public	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des propositions du public et justification des choix opérés
10 – Mise à disposition du public	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du PCAET sur la plateforme de l'ADEME et sur le site de la Communauté de communes

1- LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE SON CONTENU ET DE SES ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES

1 – 1. QU'EST QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL ?

1 – 1.1. DEMARCHE D'ELABORATION ET CONTENU DU PCAET

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) présentée dans le cadre du présent rapport environnemental a pour objet l'analyse et l'évaluation des incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux aurait probablement sur l'environnement.

Le projet de PCAET de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux a été élaboré entre juin 2018 et novembre 2019, et a pu associer les élus et partenaires techniques et socioéconomiques du territoire. Il couvre l'ensemble des communes comprises dans le périmètre de la Communauté de Communes soit 6 communes rassemblant près de 5 242 habitants.

Un PCAET correspond à « un projet de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire » (ADEME, Centre de Ressources des PCAET). Il s'agit d'une démarche à la fois stratégique et opérationnelle.

Les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) ont été institués par le Plan Climat National en 2004. La loi Grenelle II de 2010 a rendu obligatoires les PCET pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Plus récemment, avec la Loi de Transition Énergétique relative à la Croissance Verte (LTECV) les PCET sont devenus des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET), et ceux-ci ont été rendus obligatoires au plus tard :

- Au 31 décembre 2016 pour la Métropole de Lyon et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants.
- Au 31 décembre 2018 pour les EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.




Dès lors que les intercommunalités portent un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), elles deviennent « coordinatrice[s] de la transition énergétique ». Avec ses 5 242 habitants, la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux, en choisissant d'élaborer un PCAET, se place dans une démarche volontaire.

Le PCAET est adopté pour 6 ans avec un bilan obligatoire à mi-parcours faisant l'objet d'un rapport public.

Le PCAET vise plusieurs objectifs dans un délai donné au regard de l'article L. 229-26 du Code de l'environnement :

- Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique,
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité,
- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et développer les énergies renouvelables,
- Prévenir ou réduire les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire.

Il répond aux objectifs et engagements fixés aux différentes échelles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommations énergétiques de production d'énergie renouvelable et d'adaptation du territoire. Ces derniers sont présentés dans le tableau ci-contre.

		UE	LTECV	
	Consommation d'énergie	2020	- 20 % <i>(base 1990)</i>	x
		2030	- 32,5 % <i>(base 1990)</i>	- 20 % <i>(base 2012)</i>
		2050	x	- 50 % <i>(base 2012)</i>
	Gaz à effet de serre	2020	- 20 % <i>(base 1990)</i>	x
		2030	- 40 % <i>(base 1990)</i>	- 40 % <i>(base 1990)</i>
		2050	x	- 83 % <i>(base 1990)</i>
	Énergie renouvelable <i>(% de la consommation finale)</i>	2020	20 %	23 %
		2030	32 %	32 %
		2050	x	x

Les thématiques couvertes par le PCAET sont celles définies par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial :

- Les consommations d'énergie,
- Les réseaux de transport et de distribution d'énergie,
- La production d'énergie renouvelable et de récupération,
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Les émissions de polluants atmosphériques,
- La séquestration carbone,
- L'adaptation au changement climatique.

S'agissant d'un projet territorial, l'ensemble des secteurs d'activité sont couverts par le PCAET (arrêté du 4 août relatif au plan climat air énergie territorial) : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, industrie, agriculture, déchets et branche énergie.

Le PCAET est composé des éléments suivants :

PHASE/ÉLÉMENT CONSTITUTIF	DESCRIPTION	CONTENU DÉTAILLÉ
DIAGNOSTIC	Profil climat-air-énergie du territoire	État des lieux : <ul style="list-style-type: none"> • Énergétique portant sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les consommations et le potentiel de réduction ○ Les réseaux de transport et de distribution & options de développement ○ Le potentiel de développement EnR&R • Des émissions de gaz à effet de serre et de leur potentiel de réduction • Des émissions de polluants atmosphériques et de leur potentiel de réduction • De la séquestration carbone et de leur potentiel de développement • De la vulnérabilité du territoire au changement climatique
STRATÉGIE	Feuille de route stratégique du territoire à court, moyen	Stratégie incluant des orientations et des objectifs stratégiques fixés aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050.

	et long termes afin de répondre aux engagements fixés aux échelles européenne, nationale et régionale.	Ceux-ci visent l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique., et constituent ainsi la trajectoire que la collectivité se donne.
PLAN D' ACTIONS	Traduction opérationnelle des ambitions stratégiques que la collectivité s'est fixée	<p>Le plan d'actions porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'amélioration de l'efficacité énergétique, ○ Le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, ○ L'augmentation de la production d'énergies renouvelables, ○ La valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération, ○ Le développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie, ○ La limitation des émissions de gaz à effet de serre, ○ L'anticipation des impacts du changement climatique afin de développer les capacités de résilience du territoire, ○ La maîtrise de la consommation d'énergie de l'éclairage public, ○ L'amélioration du stockage carbone sur le territoire, ○ La diffusion de pratiques visant la sobriété énergétique, ○ ...
SUIVI ET ÉVALUATION	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, son adéquation avec les objectifs stratégiques fixés, mais également à évaluer sa performance.	Le dispositif de suivi et évaluation est permis par la définition d'indicateurs de suivi des actions permettant d'en évaluer l'impact, mais également la mise en œuvre.

Une fois le projet de PCAET comportant l'ensemble des éléments constitutifs rédigé, celui-ci est mis à disposition du public avec l'évaluation environnementale stratégique pour une consultation du public et des autorités concernées. Les modalités de consultation ont été adoptées en Conseil Communautaire le 14 novembre 2019. Le projet de PCAET est, par ailleurs, déposé sur la plateforme informatique <https://www.territoires-climat.ademe.fr/> pour consultation des autorités concernées.

1 – 1.2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PCAET

La stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique définie dans le cadre du PCAET comprend les objectifs par rapport à 2015 :

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES		
SECTEUR	État initial en 2015 <i>en GWh_{EFF}/an</i>	Objectif de réduction à 2050
Résidentiel	64	-53%
Tertiaire	7	-46%
Transports	148	-17%
Agriculture	18	-26%
Industrie	2	-38%
TOTAL	238	-29%

L'autonomie énergétique atteinte par le territoire est ainsi de 120% à 2050.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE & RÉCUPÉRATION		
FILIÈRE	État initial en 2015 <i>en GWh_{EFF}/an</i>	Objectif de production à 2050 <i>en GWh_{EFF}/an</i>
Éolien	0	64
Photovoltaïque	1	46
Hydroélectricité	4	4
Bois-énergie	0	2
Bois bûche	30	35
Méthanisation	0	48
Solaire thermique	0	3
TOTAL	35	202

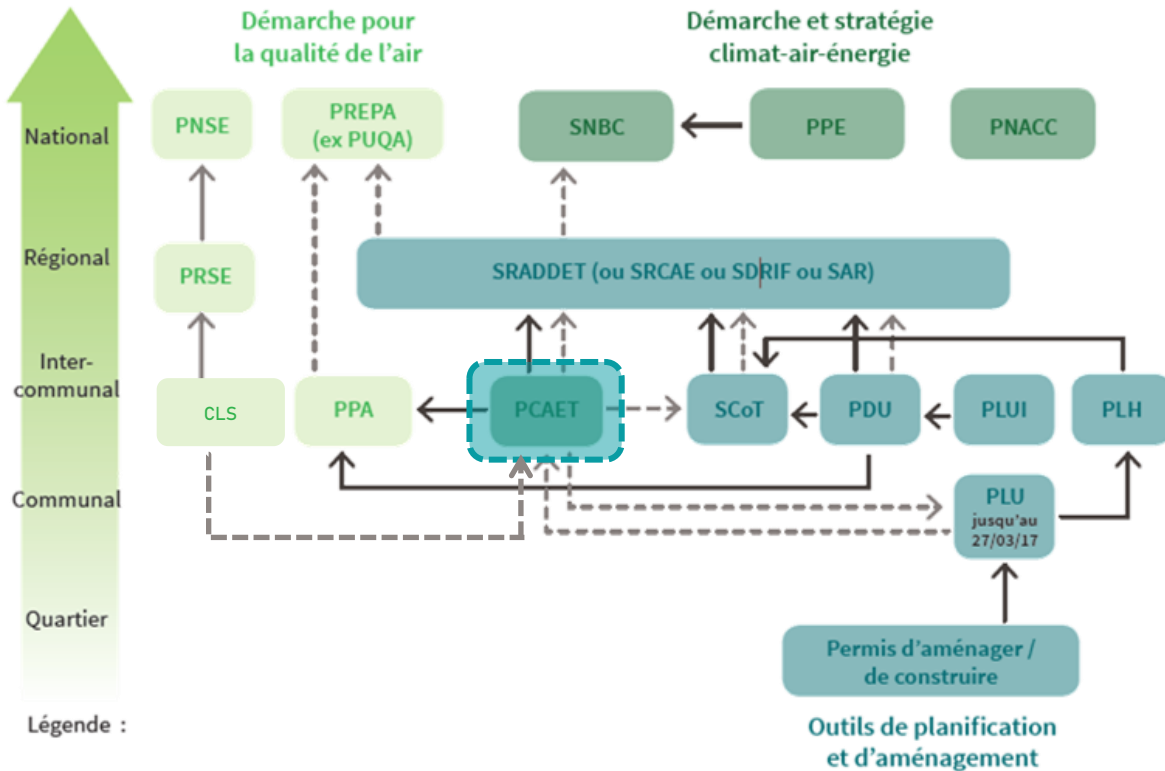
LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
SECTEUR	État initial en 2015 <i>en ktCO_{2éq}/an</i>	Objectif de réduction à 2050
Résidentiel	7	-69%
Tertiaire	2	-81%
Transports	37	-64%
Agriculture	85	-25%
Industrie	0	-42%
Déchets	0	-16%
TOTAL	131	-39%

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES		
<i>(Émissions naturelles comprises)</i>		
POLLUANT	État initial en 2015 <i>En t/an</i>	Objectif de réduction à 2050
COVNM	775	-4%
NH ₃	353	-12%
NO _x	243	-30%
PM10	63	-40%
PM2,5	53	-46%
SO ₂	5	-40%
TOTAL	1 492	-14%

1 – 2. LES ARTICULATIONS DU PCAET AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES

Le PCAET constitue un document et une démarche de planification transversale à la fois dans les thématiques abordées (climat, air, énergie), mais également dans les secteurs d'activités couverts (résidentiel, tertiaire, transports routiers, autres transports, industrie, déchets, agriculture, branche énergie). De par ses objectifs, il s'articule et doit être en cohérence avec les autres démarches, plans et programmes de planification mis en œuvre aux différentes échelles : nationale, régionale et locale.

Les articulations existantes entre le PCAET et les différents plans et programmes sont présentées sur le schéma ci-après :



- « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - → « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
- Constitue un volet

LIENS D'OPPOSABILITE DU PCAET AVEC LES DIFFERENTS DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Source : MEEM, ADEME, « PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre », novembre 2016.

Les relations hiérarchiques et de prise en compte entre les différents plans et programmes sont définies dans le code de l'urbanisme.

La « prise en compte » est le plus faible degré d'opposabilité juridique. Elle signifie une « obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés. »²

La relation « être compatible avec » est plus stricte que la relation de prise en compte. Elle signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ».

Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie). Lorsque le territoire dispose d'un SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le PCAET doit :

- être compatible avec les règles générales du fascicule du SRADDET
- et prendre en compte les objectifs du SRADDET.

Et si le schéma régional n'a pas lui-même pris en compte la stratégie nationale bas carbone, le PCAET doit la prendre en compte.

Lorsque le territoire dispose d'un Plan de protection de l'atmosphère (PPA), le PCAET doit être compatible avec ce PPA.

Ensuite, le PCAET doit prendre en compte le SCoT (Schéma de cohérence territoriale).

Enfin, c'est une relation de réciprocité qui s'instaura avec le PLU(i) (plan local d'urbanisme (intercommunal)). En effet, le PLU(i) doit prendre en compte le PCAET, mais le PCAET doit également prendre en compte le PLU(i).

²Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Trame verte et bleue et documents d'urbanisme, Guide méthodologique, Rapport, Août 2014, p. 9

1 – 2.1. À L'ECHELLE NATIONALE

- **La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**

La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été instaurée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015. Elle définit la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle se compose alors :

- Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France à court/moyen terme - les budgets-carbone – pour **atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire zéro émission nette, à horizon 2050** (objectif introduit par le plan climat de juillet 2017),
- Des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone dans tous les secteurs d'activités (SNBC, décembre 2018).

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire indique « la stratégie et les budgets-carbone sont juridiquement opposables pour le secteur public, principalement par un lien de prise en compte. » Ainsi, elle s'adresse prioritairement aux décideurs publics.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été revue au premier semestre 2019, puis sera révisée tous les 5 ans.

Les budgets-carbone correspondent à des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans. Ils sont définis en cohérence avec le scénario de référence et les engagements communautaires et internationaux de la France, et sont déclinés par : grands secteurs, grands domaines d'activités (et à titre indicatif en tranches annuelles, par gaz à effet de serre). Les budgets-carbone 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028 ont été adoptés par décret en 2015, en même temps que la stratégie nationale bas-carbone. Tous les cinq ans, un nouveau budget-carbone, le 3^e à venir, est défini lors de la révision de la stratégie.

En 2018, un ajustement technique provisoire des budgets-carbone a été réalisé, au regard d'une évolution de la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre pour les inventaires. Les budgets initialement adoptés par décret en 2015 sont donc provisoirement ajustés. Ceux-ci sont rappelés dans le tableau suivant :

Émissions annuelles moyennes (en Mt CO ₂ éq)	1 ^{er} budget-carbone	2 ^e budget-carbone	3 ^e budget-carbone
Période	2015-2018	2019-2023	2024-2028
Budgets adoptés en 2015	442	399	358
Budgets ajustés en 2018	440	398	357

Plus globalement, l'ajustement technique définitif des budgets-carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 aura lieu respectivement en 2019, 2024 et 2029.

► La SNBC fixe donc un cadre devant se retrouver au sein des démarches de planification locales. Aussi, les objectifs définis dans le cadre du PCAET doivent permettre de contribuer à l'atteinte de ses objectifs grâce à une stratégie territoriale qui soit suffisamment ambitieuse au regard des enjeux du territoire.

En l'absence de SRCAE ou de SRADDET en cours de validité prenant en compte la SNBC, le PCAET doit prendre en compte directement la SNBC. Néanmoins, la publication des nouveaux objectifs nationaux est survenue après l'élaboration de la stratégie du PCAET, par conséquent les objectifs ont été fixés après ceux-ci et en fonction des capacités du territoire.

- **La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**

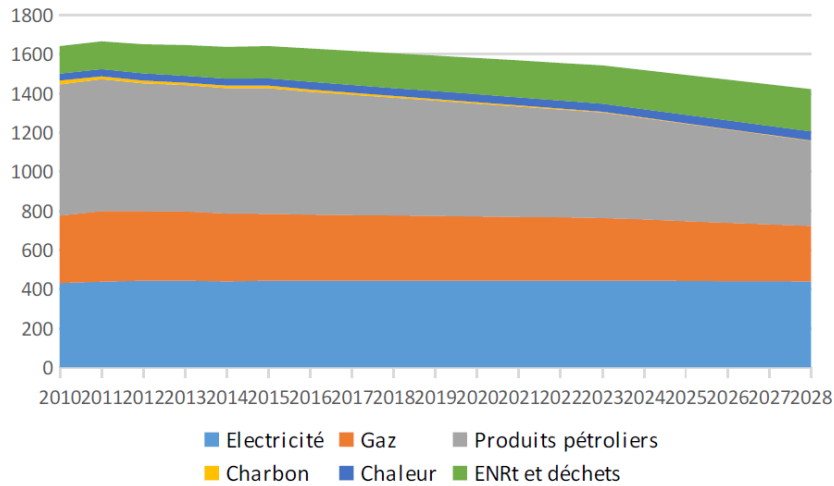
Au même titre que la SNBC, la PPE sert de base à l'élaboration du plan national énergie climat que la France doit produire dans le cadre de la gouvernance européenne. Ainsi, « la PPE de métropole continentale exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie

sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du code de l'énergie » (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire). Elle vise à décliner de façon opérationnelle les orientations de la politique énergétique fixées par la Loi de Transition Énergétique relative à la Croissance Verte (LTECV). Elle regroupe ainsi au sein d'une même stratégie l'ensemble des piliers de la politique énergétique et l'ensemble des énergies : maîtrise de la demande en énergie, maîtrise des coûts des énergies, promotion des énergies renouvelables, garantie de sécurité d'approvisionnement et indépendance énergétique, etc. Il s'agit ainsi d'un outil opérationnel engageant pour les pouvoirs publics.

En adéquation avec la SNBC et la lutte contre le dérèglement climatique, l'enjeu prioritaire de la PPE est de réduire la consommation d'énergies fossiles importées.

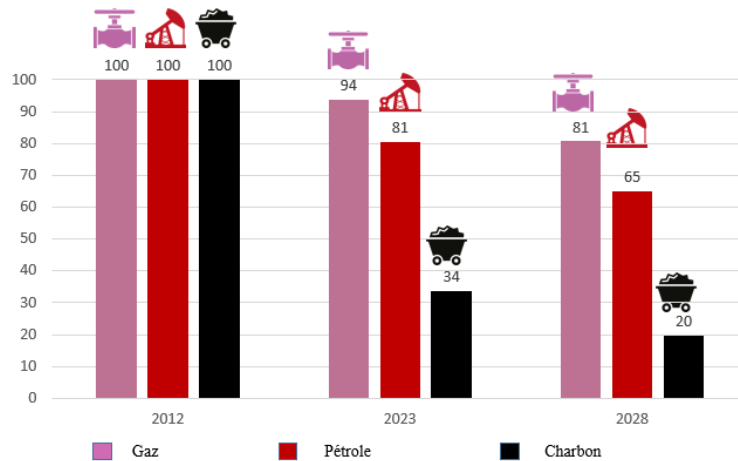
Les différents objectifs de la PPE sont rappelés au sein du tableau suivant :

Consommation finale d'énergie	Baisse de 7% en 2023 et de 14% en 2028 par rapport à 2012
Consommation primaire des énergies fossiles	Baisse de 20% de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35% en 2028 par rapport à 2012
Émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie	277 MtCO ₂ en 2023 227 MtCO ₂ en 2028 Soit une réduction de 14% en 2023 et de 30% en 2028 par rapport à 2016 (322MtCO ₂)
Consommation de chaleur renouvelable	Consommation de 196 TWh en 2023 Entre 218 et 247 TWh en 2028 Soit une augmentation de 25% en 2023 et entre 40 et 60% en 2028 de la consommation de chaleur renouvelable de 2016 (155TWh)
Production de gaz renouvelables	Production de biogaz injecté à hauteur de 14 à 22TWh en 2028 sous l'hypothèse d'une forte baisse des coûts (35 à 55 fois la production de 2017)
Capacités de production d'électricité renouvelable installées	74 GW en 2023, soit +50% par rapport à 2017 102 à 113 GW en 2028, doublement par rapport à 2017
Capacités de production d'électricité nucléaire	4 à 6 réacteurs nucléaires fermés d'ici 2028, dont ceux de Fessenheim. Fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici 2035, date d'atteinte d'une part de 50 % d'électricité nucléaire dans le mix électrique.
Croissance économique	Hausse de 1,3 point de PIB en 2023 par rapport au scénario tendanciel, et de 1,9 point en 2028
Emplois	Création d'environ 246 000 emplois en 2023 par rapport au scénario tendanciel et de 413 000 emplois en 2028
Revenu disponible brut des ménages	Hausse du pouvoir d'achat des ménages de 1,1 point en 2023, par rapport au scénario tendanciel et de 2,2 points en 2028

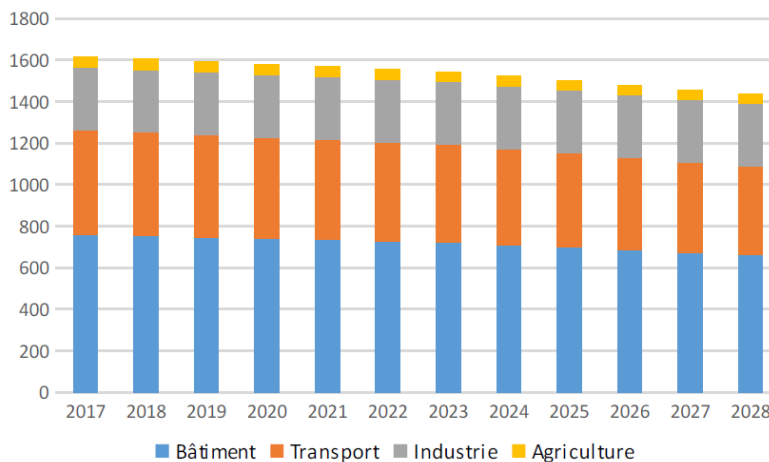


ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE REELLE (2010-2016) ET PROJETEE (2017/2028) PAR VECTEUR ENERGETIQUE (EN TWH)

Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, *Synthèse – Stratégie française pour l'énergie et le climat : Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 ; 2024-2028.*



REDUCTION DE LA CONSOMMATION PRIMAIRE D'ÉNERGIE FOSSILE PAR VECTEUR ENERGETIQUE
 Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, *Synthèse – Stratégie française pour l'énergie et le climat : Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 ; 2024-2028.*



ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE PAR SECTEUR A PARTIR DE 2017 (TWH)
 Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, *Synthèse – Stratégie française pour l'énergie et le climat : Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 ; 2024-2028.*

La PPE fixe également des objectifs pour les énergies renouvelables. Pour 2028, elle vise une accélération significative du rythme de leur développement permettant ainsi au système énergétique d'atteindre les objectifs de la loi pour 2030. Les objectifs de la PPE permettront :

- de doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017 avec une capacité installée de 102 à 113 GW en 2028 et 36 % de renouvelable dans la production d'électricité en 2028 (fourchette haute). Les capacités installées seront augmentées de 50% d'ici 2023 ;
- d'augmenter de 40 à 60% la production de chaleur renouvelable par rapport à 2016, avec une production entre 218 et 247 TWh en 2028, soit entre 35% et 39 % de la consommation totale de chaleur ;
- de porter le volume de biogaz injecté à 14 à 22 TWh en 2028, contre 0,4 TWh en 2017. Le biogaz (injecté ou utilisé directement) représentera une part de 6 à 8% de la consommation de gaz en 2028 ;
- de porter la part de biocarburants dans les carburants liquides à 348 TWh en 2028 en stabilisant les biocarburants de première génération à 7% d'incorporation et en multipliant par 12 la part des biocarburants avancés pour l'essence et par 9 pour le diesel par rapport à 2017 ;
- d'atteindre une quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrés par les réseaux entre 31 et 36 TWh en 2028, soit une multiplication par 2,4 à 2,8 par rapport à 2016.

L'énergie étant une thématique centrale du PCAET, celui-ci doit au maximum s'inscrire dans les objectifs et orientations définis dans le cadre de la PPE.

- **Le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)**

Le PREPA a été introduit la Loi de Transition Énergétique relative à la Croissance Verte (LTECV) afin de protéger la population et l'environnement. Par ailleurs, la directive 21016/2284/UE du 14 décembre 2016 (dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de son protocole de Göteborg de 2003) fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour la période 2020-2029 et à partir de 2030. C'est dans le cadre de cette directive que le PREPA a été élaboré. Celui-ci doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

Polluants réglementés	À horizon 2020	À horizon 2025	À horizon 2030
SO2	-55%	-55%	-55%
NOX	-66%	-66%	-66%
COVNM	-77%	-77%	-77%
NH3	-50%	-50%	-50%
PM2,5	-60%	-60%	-60%

OBJECTIFS DU PREPA, EN % DE REDUCTION FIXES POUR LA FRANCE (EXPRIMES EN % PAR RAPPORT A 2005)

Il décrit des mesures au regard des différentes sources de pollution : l'industrie, les transports et la mobilité, les secteurs résidentiel-tertiaire et agriculture.

Plusieurs orientations stratégiques et actions définies dans le cadre du PCAET peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Il s'agit notamment de :

- L'axe stratégique 'OS.2 Concevoir des bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants', 'OS.3 Favoriser la rénovation énergétique des logements du territoire'
- des mesures relatives aux transports et visant une réduction des besoins de déplacement ou le report modal vers des modes moins émetteurs,
- l'orientation stratégique définie pour l'industrie 'OS.1. Encourager la transition énergétique dans le secteur industriel'.

1 – 2.2. À L'ECHELLE REGIONALE

- **Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie du Limousin (SRCAE)**

Le SRCAE de l'ex-région Limousin a été approuvé en 2013. Ce document stratégique fixe les grands objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions de polluants atmosphériques. En l'absence d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé, c'est le SRCAE de l'ex-région Limousin ainsi que la SNBC qui ont cadré la réflexion et la construction du PCAET de Gartempe Saint-Pardoux. Les objectifs du SRCAE sont les suivants :

Par rapport à 2005	2020	2050
Consommations d'énergie	-25%	-44%
Émissions de GES	-18%	-41%
Taux de couverture EnR des besoins énergétiques	55%	85% (à 2030)

Les orientations et objectifs du SRCAE sont déclinés par secteur.

Comme indiqué précédemment, en l'absence de SRADDET approuvé, c'est bien la SNBC qui a été prise en compte dans le cadre de la construction du PCAET de Gartempe Saint-Pardoux.

- **Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine**

Le PRSE Nouvelle-Aquitaine, voté le 26 juin 2017, décline les objectifs du Plan National Santé Environnement à l'échelle régionale.

Il se décline en cinq objectifs stratégiques :

- OS1 : Agir sur les pesticides ou les risques émergents ou qui progressent,
- OS2 : Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires,
- OS3 : Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable,
- OS4 : Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes,
- OS5 : Permettre à chacun d'être acteur de sa santé.

Ces objectifs stratégiques font écho à des orientations stratégiques ainsi qu'à des actions du PCAET pouvant participer à leur atteinte. En effet, le PCAET concourt à l'amélioration de la santé des habitants et de leur cadre de vie en agissant sur la qualité de l'air intérieur et extérieur (via l'amélioration du mix énergétique des activités du territoire, la rénovation des bâtiments, etc.), sur les pratiques de mobilité, en favorisant la végétalisation des espaces publics et donc le confort thermique, etc.

1 – 2.3. À L'ECHELLE LOCALE

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le Schéma de Cohérence Territoriale constitue la pierre angulaire de la politique de développement durable menée à l'échelle locale. Ainsi l'ensemble des documents de planification locaux doivent être compatibles ou prendre en compte le SCoT

En effet, le SCoT est « l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) » (Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales).

Il n'y a toutefois pas de SCoT en vigueur sur le territoire de l'intercommunalité.

- **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

Le PDU programme l'organisation des transports, la circulation et le stationnement. *Toutefois, le territoire ne dispose pas de plan de déplacement urbain.*

- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Le territoire ni dispose pas de PLH.

- **Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**

Le PLU est un document d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il constitue un véritable vecteur de retranscription du projet de territoire en permettant d'assurer les conditions d'une planification durable.

Le PCAET interagit avec le PLUi selon un rapport de prise en compte mutuelle. Le PLUi de la CC de Gartempe Saint-Pardoux a été arrêté en Conseil communautaire le 4 février 2019.

Aucun SCoT, PDU et PLH n'existent actuellement sur le territoire. Néanmoins, en cas d'élaboration de tels documents, les articulations réglementaires définies devront être nécessairement considérées et appliquées.

1 – 3. LE PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GARTEMPE SAINT-PARDOUX : STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS

1 – 3.1. LE PROCESSUS D'ELABORATION ET DE CO-CONSTRUCTION DU PCAET

Le PCAET de Gartempe Saint-Pardoux s'est inséré dans une démarche de co-construction associant différents acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, citoyens, etc. La phase de co-construction a démarré en septembre 2018 et a fait suite au lancement de la démarche et à l'établissement du diagnostic territorial. Cette phase s'est achevée en novembre 2019.

La co-construction a permis de :

- Définir et d'avoir une vision partagée des enjeux du territoire en matière de climat, d'air et d'énergie,
- Identifier les attentes et besoins des usagers du territoire (habitants, entreprises...),
- Déterminer les grandes orientations et les grands objectifs stratégiques constitutifs du projet territorial de lutte contre le changement climatique et d'adaptation de Gartempe Saint-Pardoux,
- Construire le plan d'actions 'territorial' (associant l'ensemble des acteurs du territoire) permettant d'atteindre les ambitions fixées dans le cadre de la stratégie.

La démarche de co-construction a été réalisée par les bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET (Énergies demain et AEC) ainsi que la CC de Gartempe Saint-Pardoux. Les différents temps de co-construction ont été les suivants :

STRATÉGIE TERRITORIALE - septembre 2018

Ateliers thématiques (*consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, production EnR&R, adaptation au changement climatique*) abordant l'ensemble des secteurs associant impliquant élus, services de Gartempe Saint-Pardoux et acteurs du territoire (chambres consulaires, SYDED, CRPF, DDT, ENEDIS...)

PLAN D' ACTIONS - décembre 2018

Ateliers sectoriels (*parc bâti, transports, agriculture & sylviculture, déchets, industrie, énergies renouvelables et de récupération*) associant élus, services de Gartempe Saint-Pardoux et acteurs du territoire afin de définir les actions constitutives du plan d'actions

PLAN D' ACTIONS - juillet - août 2019

Concertation citoyenne du 8 juillet au 31 août 2019 destinée à recenser les problématiques, les pratiques au quotidien et attentes des habitants afin d'arbitrer dans le choix et la priorisation des actions

CONSULTATION DU PUBLIC - après réception de l'avis de la MRAE

Au préalable de la validation du PCAET, réalisation d'une consultation du public par voie électronique.

1 – 3.2. LA STRATEGIE TERRITORIALE ET LE PLAN D' ACTIONS

Les principaux enjeux climat-air-énergie du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic sont les suivants :

- **Réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques des secteurs du parc bâti (résidentiel notamment) et des transports** (réhabilitation thermique de l'habitat, remplacement des systèmes de chauffage les plus émetteurs, limiter l'usage des énergies fossiles, mise en place d'une politique de mobilité durable) ;
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans le secteur agricole ;**
- **Lutter contre la précarité énergétique des ménages liée au logement ;**
- **Tirer profit des potentiels de développement d'énergies renouvelables locaux** tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et architecturaux sous-jacents ;
- **Amplifier le stockage de carbone dans les sols en limitant la disparition des prairies ;**
- **Renforcer la capacité d'adaptation du territoire** aux effets du changement climatique.

À partir de ceux-ci et des ambitions de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux ainsi que du processus de co-construction mis en œuvre, les orientations et objectifs stratégiques suivants ont été définis :

RÉCAPITULATIF DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

OS : orientation stratégique

		<i>PARC BÂTI</i>	
		<i>Orientations stratégiques</i>	<i>Actions du PCAET</i>
OS.1	Réaliser un diagnostic du parc bâti sur le territoire		PB 4.0 Établir un diagnostic général du parc bâti sur le territoire PB 5.0 Faire un bilan des performances énergétiques du patrimoine public PB 10.0 Identifier les ménages concernés par la précarité énergétique et établir une cartographie
OS.2	Concevoir des bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants		/
OS.3	Favoriser la rénovation énergétique des logements du territoire		PB 1.0 Organiser des opérations d'information mutualisées sur les dispositifs proposés par l'ANAH et SOLIHA PB 2.0 Communiquer auprès de la population sur les entreprises et artisans RGE du territoire PB 3.0 Former les agents territoriaux à la rénovation du bâti ancien PB 11.0 Mettre en place des OPAH et/ou un PIG départemental PB 12.0 Mettre en place un dispositif financier d'accompagnement des ménages les plus modestes dans la rénovation énergétique en complément d'une éventuelle OPAH
OS.4	Posséder un parc public exemplaire		PB 6.0 Accompagner les collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments
OS.5	Réduire les besoins énergétiques grâce à la sobriété des pratiques		PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique
OS.6	Assurer un usage exemplaire du parc public		PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique PB 8.0 Equiper les bâtiments publics en matériel permettant d'économiser l'énergie

		PB 9.0 Harmoniser les plages d'extinction de l'éclairage public
OS.7	Aménager l'espace public de manière plus durable, en respectant l'environnement et le cadre de vie	PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »
OS.8	Mettre en place des pratiques environnementales ambitieuses	PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »
OS.9	Gérer l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire	PB 13.0 Passer des commandes groupées pour des équipements de stockage de l'eau pluviale destinés aux particuliers
LES TRANSPORTS		
OS.1	Connaître les enjeux du territoire en termes de mobilité	TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques
OS.2	Promouvoir les mobilités alternatives et mettre en place des infrastructures adaptées	TR 1.0 Créer des outils numériques pour développer le covoiturage dynamique TR 2.0 Créer des aires de covoiturage TR 3.0 Sensibiliser les entreprises et les associations à la mutualisation des déplacements TR 4.0 Intégrer des aménagements cyclables dans les centres-bourgs et aux abords des lieux et points d'intérêt stratégiques dans les projets TR 7.0 Recenser et organiser les services existants (Poste, commerces locaux) pour mettre en place une offre itinérante sur le territoire TR 8.0 Utiliser les services locaux comme relais vers des administrations plus lointaines pour certaines démarches administratives
OS.3	Promouvoir et faciliter le passage aux motorisations alternatives	TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques

		TR 6.0 Acheter des véhicules électriques pour la flotte des collectivités et proposer un système de location afin de faire découvrir ce système de motorisation au public
INDUSTRIE		
OS.1	Encourager la transition énergétique dans le secteur industriel	IND 1.0 Identifier et valoriser les bonnes pratiques mises en place par les industriels du territoire
OS.2	Favoriser le développement de nouvelles filières locales et soutenables sur le territoire	/
AGRICULTURE & SYLVICULTURE		
OS.1	Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement	AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac
OS.2	Limiter les émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture	AGS 1.0 Proposer aux agriculteurs un stage de formation à l'éco-conduite et à l'utilisation optimale des engins agricoles AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac
OS.3	Préserver la biodiversité et les capacités de stockage de carbone sur le territoire	AGS 3.0 Favoriser la plantation des haies et la valorisation du bois issu de l'élagage des haies
OS.4	Gérer durablement les forêts	AGS 4.0 Privilégier le bois local dans la création et la réhabilitation de constructions publiques dans un objectif d'exemplarité
OS.5	Surveiller et prévenir les changements de faune, de flore et leurs impacts	/
OS.6	Développer les schémas agro-alimentaires responsables et locaux	AGS 5.0 Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour favoriser les circuits courts et la diversification
LES DÉCHETS		
OS.1	Réduire la production totale de déchets	DE 1.0 Sensibiliser les ménages à la limitation de leur production de déchets

		<p>DE 2.0 Utiliser la plateforme "Eco-Mairie" pour inciter au réemploi</p> <p>DE 3.0 Mettre à disposition des composteurs et/ou broyeurs sous forme de prêts ou de dons et en accompagner l'usage</p> <p>DE 4.0 Etudier la faisabilité d'une tarification incitative pour réduire les déchets</p>
OS.2	Améliorer la gestion des déchets, leur collecte et leur valorisation	<p>DE 5.0 Mettre en place un tri adéquat des déchets verts afin de permettre leur utilisation pour l'alimentation des méthaniseurs agricoles</p> <p>DE 6.0 Faire un état des lieux des principaux producteurs publics de bio-déchets</p>
OS.3	Avoir une meilleure gestion des déchets lors des évènements publics	/
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION		
OS.1	Eolien : cibler le développement de l'éolien dans les zones les plus favorables identifiées par le schéma régional	/
OS.2	Eolien : favoriser l'implication citoyenne dans la conception et le financement des projets éoliens	/
OS.3	Solaire photovoltaïque : développer les installations au sol sur les friches et les terrains non viabilisés, en préservant les terrains agricoles	EnR 8.0 Inclure des clauses sur l'implantation du photovoltaïque dans les zonages du PLUi, et notamment à travers les OAP
OS.4	Solaire photovoltaïque : favoriser les grandes toitures et le résidentiel	<p>EnR 6.0 Accompagner les collectifs d'agriculteurs dans le développement de toitures photovoltaïques sur les hangars agricoles</p> <p>EnR 7.0 Mettre en œuvre un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective exemplaire</p>
OS.5	Solaire photovoltaïque : réaliser des études de faisabilité pour l'installation de panneaux sur bâtiments communaux	<p>EnR 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations</p> <p>EnR 9.0 Réaliser des études de faisabilité de projets photovoltaïques à partir des potentiels identifiés via le cadastre solaire</p>
OS.6	Bois-énergie : valoriser le bois d'élagage	EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans (le développement de la méthanisation et) l'usage du bois énergie
OS.7	Bois-énergie : promouvoir le remplacement des appareils de chauffage-bois individuels anciens	/

OS.8	Bois-énergie : favoriser l'émergence à moyen terme de micro-chaufferies collectives via l'implantation des nouveaux bâtiments (PLUi)	EnR 5.0 Utiliser les "Contrats Objectif Territorial" pour équiper les collectivités & établissements publics et privés en chaufferies bois
OS.9	Solaire thermique : favoriser le développement de la filière auprès des structures avec de grands besoins d'eau chaude sanitaire (EHPAD, hôpitaux, copropriétés, bailleurs sociaux...)	EnR 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations
OS.10	Méthanisation : développer la filière autour d'un approvisionnement local	EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans le développement de la méthanisation (et l'usage du bois énergie)
OS.11	Transversale EnR	EnR 1.0 Accroître l'acceptabilité des projets de production d'énergie renouvelable EnR 3.0 Fournir les collectivités en énergie renouvelable à travers les contrats publics d'énergie
OS.1	Transversale Parc bâti/Transports/Déchets	TRS 1.0 Informer les habitants des écogestes par le biais des bulletins municipaux ; les former dans les associations, les écoles, etc.

Les objectifs quantitatifs associés :

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES		
SECTEUR	État initial en 2015 <i>en GWh_{EF}/an</i>	Objectif de réduction à 2050
Résidentiel	64	-53%
Tertiaire	7	-46%
Transports	148	-17%
Agriculture	18	-26%
Industrie	2	-38%
TOTAL	238	-29%

L'autonomie énergétique atteinte par le territoire est ainsi de 120% à 2050.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE & RÉCUPÉRATION		
FILIÈRE	État initial en 2015 <i>en GWh_{EF}/an</i>	Objectif de production à 2050 <i>en GWh_{EF}/an</i>
Éolien	0	64
Photovoltaïque	1	46
Hydroélectricité	4	4
Bois-énergie	0	2
Bois bûche	30	35
Méthanisation	0	48
Solaire thermique	0	3
TOTAL	35	202

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
SECTEUR	État initial en 2015 <i>en ktCO₂éq/an</i>	Objectif de réduction à 2050
Résidentiel	7	-69%
Tertiaire	2	-81%
Transports	37	-64%
Agriculture	85	-25%
Industrie	0	-42%
Déchets	0	-16%
TOTAL	131	-39%

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

(Émissions naturelles comprises)

POLLUANT	État initial en 2015 <i>En t/an</i>	Objectif de réduction à 2050
COVNM	775	-4%
NH ₃	353	-12%
NO _x	243	-30%
PM10	63	-40%
PM2,5	53	-46%
SO ₂	5	-40%
TOTAL	1 492	-14%

2 – L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES) : CONTEXTE JURIDIQUE, OBJECTIFS, CONTENU ET MODALITÉS D'ÉLABORATION

2 – 1. CONTEXTE JURIDIQUE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes, soit de façon systématique, soit après une étude au cas par cas. Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

L'article R.122-17 du code de l'environnement précise la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES systématiquement (respectivement après étude au cas par cas). Cette liste est fixée par un décret pris en Conseil d'État.

L'article R.122-20 de ce même code précise le contenu du rapport des incidences environnementales.

L'article L.414-4 du code de l'environnement précise les documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

La liste de ces documents est mentionnée à l'article R.414-19 du code de l'environnement.

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) a été rendue obligatoire pour les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) depuis le 1^{er} janvier 2017 avec l'article R122-17 du code de l'environnement.

L'EES est régie par la directive européenne n°2001/42/CE du 27 juin 2011 et le Code de l'environnement français (articles L122-1 et suivants). Elle se matérialise à travers un **rapport environnemental** destiné à :

- Rendre compte de la démarche d'intégration de l'environnement ayant accompagné l'élaboration du document,
- Décrire et évaluer : les effets notables que la mise en œuvre du plan ou programme peut avoir sur l'environnement, ainsi que les solutions de substitution raisonnables.

Ce rapport environnemental est soumis à l'autorité environnementale pour avis.

2 – 2. OBJECTIFS, CONTENU ET MODALITES D'ELABORATION

L'EES permet de :

- Garantir l'articulation et la cohérence avec les autres plans et programmes du territoire,
- Identifier les enjeux environnementaux au vu de la mise en œuvre du plan afin d'assurer la prise en compte des problématiques environnementales locales et globales dans le cadre du plan,
- Identifier et anticiper les impacts induits par les actions du plan pour en limiter les incidences négatives et/ou de prévoir des mesures de compensation,
- Définir les critères, les indicateurs et les modalités retenus pour suivre les effets du plan ou programme sur l'environnement de manière à identifier notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

Ainsi, dans une démarche préventive, elle constitue un véritable outil d'aide à la décision et à l'intégration de l'environnement afin que le plan soit le moins dommageable possible pour l'environnement.

Dans ce cadre, il s'agit d'une démarche itérative intégrée réalisée en parallèle du processus d'élaboration du plan. Elle est donc amorcée le plus tôt possible. Elle comprend ainsi :

- Un État Initial de l'Environnement (EIE) destiné à analyser les enjeux environnementaux actuels auxquels le territoire est soumis ainsi que les effets (positifs ou négatifs) des actions envisagées sur l'environnement et la santé publique ;
- Une analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET ;
- Un dispositif de suivi des impacts du plan.

L'ensemble de ces éléments se retrouvent au sein du rapport environnement qui, une fois entièrement établi, est transmis à l'Autorité Environnementale qui intervient pour formuler un avis obligatoire sur l'évaluation environnementale stratégique réalisée. Cet avis porte sur :

- La qualité de l'évaluation,
- Son caractère complet,

- Son adéquation avec les enjeux du plan et programme,
- La manière dont l'environnement est pris en compte dans le programme.

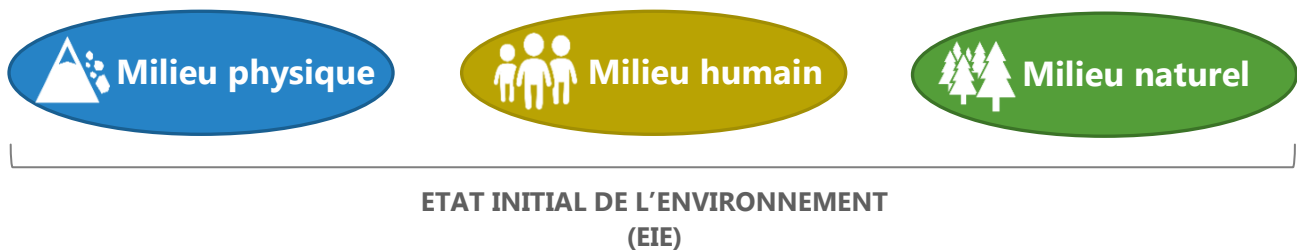
Dès lors que ces deux composants de l'EES ont été réalisés, ils sont mis à disposition du public pour l'éclairer quant à la manière dont le pétitionnaire a pris en compte les enjeux environnementaux dans le cadre de l'élaboration du plan/programme.

3 – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3 – 0. INTRODUCTION

Intérêt de l'état initial de l'environnement dans le cadre de la démarche PCAET

L'élaboration du PCAET, en tant que démarche stratégique territoriale, se doit d'avoir une approche transversale, prenant en compte l'ensemble des enjeux socio-économiques et environnementaux ayant un lien potentiel avec la mise en œuvre du plan. A ce titre, l'Évaluation Environnementale Stratégique fixe ainsi une méthode permettant la prise en compte de l'ensemble des « externalités » aux différents stades de l'élaboration du PCAET. L'état initial de l'environnement vise à dresser un état des lieux et à hiérarchiser les enjeux et thématiques en lien avec le PCAET. Cet état des lieux de l'environnement permet de brosser un portrait exhaustif en considérant les trois composantes suivantes :



L'état initial de l'environnement vise ainsi à **rendre compte du fonctionnement, des dynamiques et des caractéristiques environnementales du territoire**. Les éléments exposés sont autant de clés de lecture qui permettront de **comprendre les tendances observées en matière de consommations énergétiques, d'émissions de GES et polluants, de capacités de stockage de carbone et de production d'énergies renouvelables, de vulnérabilité aux risques naturels et au changement climatique**, etc. Cette identification amont des enjeux permet alors une prise en compte de ces thématiques lors de l'élaboration de la stratégie puis lors de l'élaboration du plan d'actions et des outils de suivi du PCAET.

Éléments méthodologiques

L'élaboration de cet état des lieux s'est appuyée sur plusieurs états initiaux de l'environnement déjà réalisés sur le territoire, tels l'étude « Etat, santé, environnement » de l'ORS Limousin ou le Profil Environnemental de la région Limousin réalisé par la DREAL. S'y ajoutent aussi l'analyse de statistiques, de données d'occupation des sols (*Corine Land Cover*, etc.) et de zonages de protection et de préservation des espaces naturels.

Objectifs associés au diagnostic de l'état initial de l'environnement

- Elaborer un cadre d'analyse des interactions entre le PCAET et les différentes thématiques environnementales et socio-économiques du territoire
- Dresser un état des lieux des principales thématiques environnementales et socio-économiques du territoire et de leurs perspectives structurelles
- Identifier et hiérarchiser les principaux enjeux liés à la construction du PCAET afin de les intégrer aux réflexions stratégiques et de les prendre en compte dans le processus d'élaboration du plan d'actions

La méthodologie : les principales sources de données par thématique

Milieu naturel

- La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques : Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Inventaire National du Patrimoine Naturel, données DREAL étalement urbain, données EIE SCOT (si existant), BNV-D pour produits phytosanitaires

Milieu physique

- Le climat du territoire, son évolution et lien avec les risques naturels : Météofrance, données AREC, étude vulnérabilité du PCAET
- La préservation de la ressource en eau : SDAGE Loire-Bretagne, SDAGE Adour-Garonne, Observatoire Régionale de la Santé (ORS), CTMA Vienne Médiane, SAGE Bassin Vienne
- L'approvisionnement en énergie du territoire : AREC

Milieu humain

- La préservation des paysages et du patrimoine architectural : Atlas des patrimoines
- Les activités économiques du territoire : données INSEE
- La santé de la population, pollutions, nuisances et conditions de vie : ORS

Niveaux associés aux différents enjeux de l'état initial de l'environnement

- **Enjeux majeurs** : thématiques environnementales d'une grande sensibilité pour ce territoire, soumises à de nombreuses pressions et sur lesquelles le document étudié peut avoir des incidences importantes,
- **Enjeux importants** : thématiques environnementales sensibles, pour lesquelles des pressions existent et sur lesquelles le document étudié aura des incidences importantes,
- **Enjeux modérés** : thématiques environnementales un peu moins sensibles, pour lesquelles les pressions sont plus limitées et sur lesquelles le document étudié aura des incidences importantes, ou des thématiques sensibles pour lesquelles le document étudié aura peu d'incidences cruciales,
- **Enjeux faibles** : thématiques environnementales présentes, mais peu sensibles, pour lesquelles les pressions sont limitées ou pour lesquelles le document étudié est peu susceptible d'avoir une incidence,
- **Absence d'enjeu** pour des thématiques non sensibles et/ou subissant globalement peu de pressions.

3 – 1. MILIEU NATUREL

Le milieu naturel se définit par les interférences entre l'écosystème (composé d'une partie vivante – la biocénose – reposant sur une partie minérale – le biotope –), et l'intervention humaine.

Trois grands ensembles naturels se distinguent sur la Haute-Vienne : la Basse-Marche sur le tiers nord du territoire, les vallées de la Vienne et de ses principaux affluents au centre du département et les plateaux et monts du Limousin, étendus d'est en ouest au sud de la Haute Vienne. Territoire principalement rural dominé par des prairies et forêts constituées de nombreuses essences (châtaigniers, chênes, hêtres, résineux épicéas ou douglas), le département présente **une grande richesse en termes de biodiversité** (aigle botté, anthéric à fleurs de lis, Tourbière des Duges...). **Faune, flore, habitats naturels et diversité biologique s'exposent cependant à des pressions anthropiques et naturelles** pouvant les fragiliser, avec des enjeux quant à leur préservation.

L'emprise des espaces naturels sur le territoire se manifeste par **plusieurs zonages et réglementations du patrimoine naturel** (ZNIEFF, APB, RNN, Natura 2000). Ce sont en effet ces différents outils réglementaires de protection de la biodiversité, présentant les principales caractéristiques en termes de faune et de flore qui permettent répertorier les réservoirs de biodiversité et d'identifier les espaces à enjeux. Néanmoins, ces derniers ne représentent qu'une superficie limitée à l'échelle de l'ensemble de la Haute-Vienne.

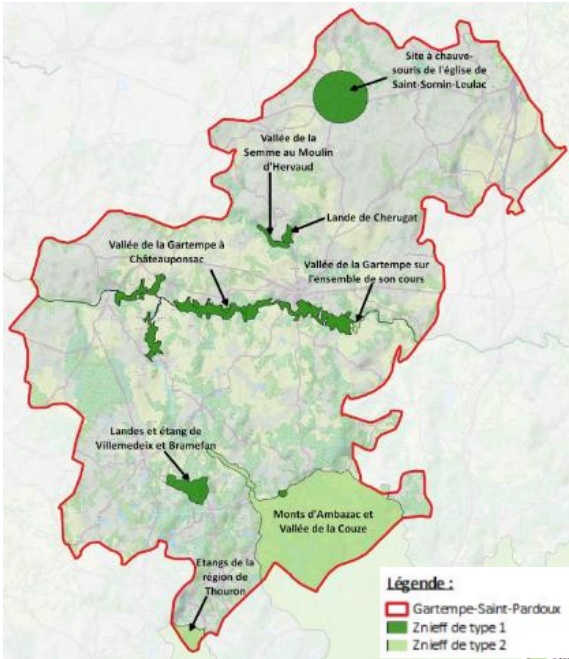
3 – 1.1. FAUNE & FLORE : SENSIBILITE DES ESPACES ET ESPECES FACE AUX DIVERSES PRESSIONS EXTRINSEQUES

Présentation des principales caractéristiques

Le recensement des zones classées et protégées permet de mettre en évidence les points de fragilité qu'ils sont susceptibles de représenter.

La Haute-Vienne compte **75 sites naturels** et **2 sites naturels classés**. **135 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) sont dénombrées. **13 sites sont également classés Natura 2000**. Le département présente par ailleurs **7 Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope** (APB). La signification de ces classements peut se trouver ci-contre :

ZNIEFF	Natura 2000	Arrêté Biotope	Parcs naturels
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une ou plusieurs espèces et/ou habitats déterminants au niveau régional, reposant sur deux critères principaux : la responsabilité de la région pour leur maintien et leur rareté à l'échelle régionale Deux catégories de ZNIEFF : les secteurs de superficie réduite (ZNIEFF 1) et les grands ensembles naturels riches et peu modifiés (ZNIEFF 2) 	<ul style="list-style-type: none"> Institué par la directive 92/43/CEE (1992) concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages Visé à favoriser la préservation de la diversité biologique grâce à la création d'un réseau écologique cohérent au niveau européen 	<ul style="list-style-type: none"> Instauré par le décret N°77-1295 (1977) en application de la loi N°76-129 (1976) Permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou une partie d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espaces protégés. 	<ul style="list-style-type: none"> Milieu naturel, pour lequel faune, flore, sol, sous-sol, atmosphère, eaux et paysages présentent un intérêt spécial qu'il faut protéger Comporte une « zone cœur » à la réglementation stricte de protection de la nature et une « aire d'adhésion » où les communes sont partenaires du développement durable du parc.



ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

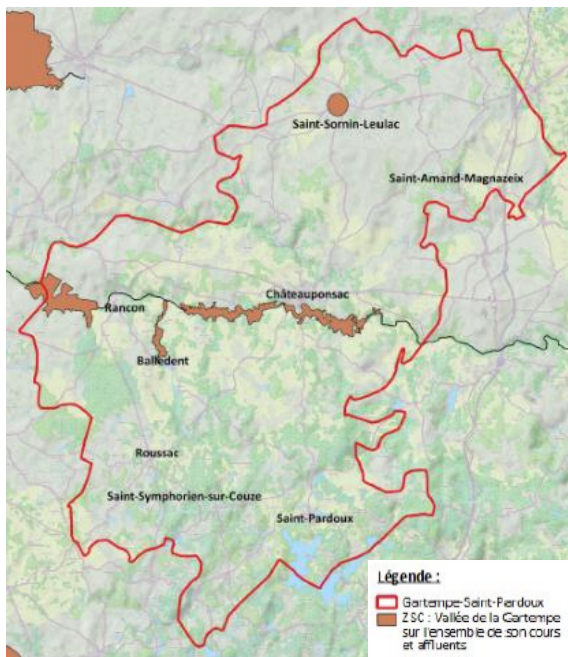
Source : INPN, ADEV Environnement, PLUi de Gartempe - Saint-Pardoux

Gartempe – Saint-Pardoux compte **7 ZNIEFF** sur son territoire :

- De type 1 (5) :
 - **Le site à chauve-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac** (N°740030035), avec la présence des espèces faunistiques suivantes : *Accipiter gentilis*, *Vanellus vanellus*, *Jynx torquilla*, *Anthus pratensis*, *Carduelis spinus* ;
 - **La Vallée de la Semme au Moulin d'Hervaud** (N°740120136), avec la présence des espèces floristiques suivantes : *Bistorta officinalis*, *Sibthorpia europaea*, *Wahlenbergia hederacea* ;
 - **La Lande de Cherugat** (N°740120135), lande sèche sommitale (*Adenocarpus complicatus*, *Galium saxatile*) fréquentée par les Busards (*Circus cyaneus*) ;
 - **Les Landes et étang de Villemedeix et Bramefan** (N°740120134) qui allient landes sèches sommitales, ancien étang et des prairies humides. On y trouve notamment la Bruyère à balais (espèce protégée) et de très grosses populations d'amphibiens (*Rainette arboricole* notamment)
 - **La Vallée de la Gartempe à Châteauponsac** (N°740002763), qui fait partie de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours » décrite plus bas

• De type 2 (2) :

- **La Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours** (N°740120050), dont une partie de la rivière bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour le préserver le Saumon atlantique (*Salmo salar*). Dans sa partie amont, la rivière coule au milieu des landes tourbeuses et prairies humides. A partir de Rocherolles, la vallée devient plus encaissée et boisée. Au plan botanique, il convient de signaler, entre autres, la présence du *Carex brizoides* (protégé en Limousin).

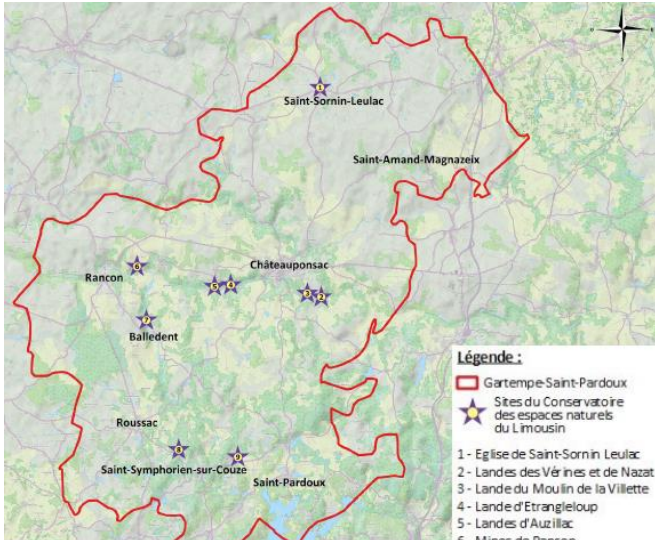


ZONES NATURA 2000

Source : INPN, ADEV Environnement, PLUi de Gartempe - Saint-Pardoux

- **Les Monts d'Ambazac et vallée de la Couze** (N°740006188) où cohabitent les espèces d'affinité atlantique avec celles d'affinité montagnarde, avec des espèces liées aux milieux tourbeux et aux landes sèches, mais aussi à une flore des zones humides et queues d'étangs. La Linaigrette à feuilles engainées (*Eriophorum vaginatum*) est l'une des espèces les plus remarquables dans cette zone. On trouve également une quinzaine d'espèces de chauves-souris. Enfin, le lac de St-Pardoux est un site d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux (54 déterminantes).

Certaines ZNIEFF sont également inscrites comme zones Natura 2000, visant ainsi à protéger les espèces qui y résident : **la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et le site à chauve-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac.**



SITES DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN

Source : CEN Limousin, ADEV Environnement, PLUi de Gartempe - Saint-Pardoux

1 arrêté de Protection de Biotope couvre la Gartempe, classée depuis le barrage d'Etrangleloup (Châteauponsac) jusqu'à Bussière-Poitevine avec également l'aval de la Semme, l'enjeu sur ce secteur étant la remontée des poissons migrateurs.

Le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin possède 9 sites sur le territoire, localisés ci-contre.

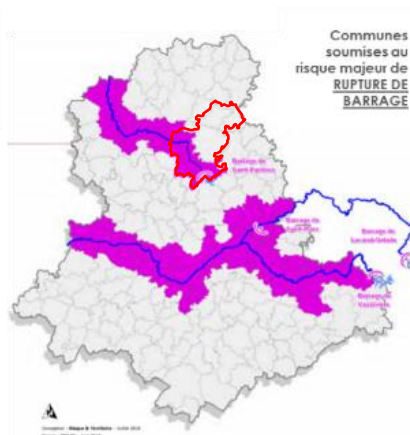
De manière plus globale, l'ensemble des bocages et des haies du territoire jouent un rôle important pour la biodiversité : refuge hivernal pour de nombreuses espèces faunistiques comme les coccinelles, prairies et cultures utilisées par de nombreux animaux (Ex : lieux de reproduction pour des espèces tel le Campagnol roussâtre - on parle alors de Stations Refuges), corridor écologique permettant le déplacement d'espèces que ce soient des passereaux (Ex : Mésanges à longues queues) ou des mammifères (Ex : Blaireau européen).

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

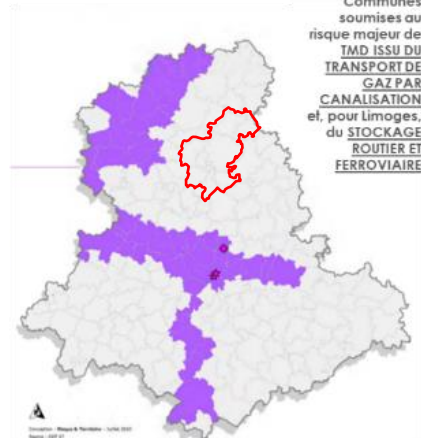
Concernant les pressions générales susceptibles d'impacter directement les milieux naturels, **les risques naturels** relatifs aux inondations existent et **les risques technologiques** relatifs aux ruptures de barrage sont également prégnants (contrairement à ceux relatifs au transport de marchandises dangereuses) au vu des cartes ci-dessous :



Communes exposées à un risque majeur d'INONDATION



Communes soumises au risque majeur de RUPTURE DE BARRAGE



Communes soumises au risque majeur de TMD ISSU DU TRANSPORT DE GAZ PAR CANALISATION et, pour Limoges, du STOCKAGE ROUTIER ET FERROVIAIRE

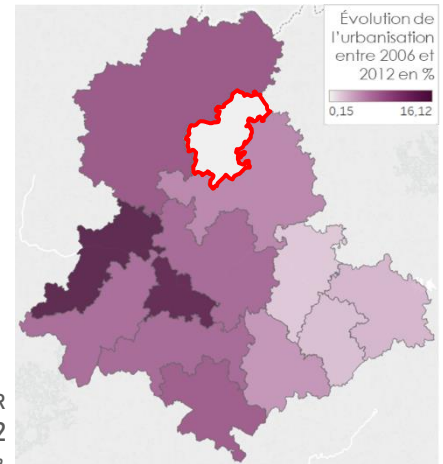
COMMUNES EXPOSEES AU RISQUE INONDATION – COMMUNES SOUS L'INFLUENCE DES QUATRE BARRAGES MAJEURS – COMMUNES SOUMISES AU RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Source : DDRM de la Haute-Vienne – édition 2010.

Le seul risque de rupture de barrage, aux potentielles conséquences importantes, concerne le barrage à vocation touristique de Saint-Pardoux, barrage appartenant au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de classe B surclassé A. A ce jour, la seule situation reconnue pouvant entraîner un risque de rupture serait une crue exceptionnelle et supérieure à la crue décennale (rupture dès la surverse). Les communes soumises au risque majeur de rupture de barrage sont Saint-Pardoux, Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Balledent et Rancon.

La réalisation de l'un de ces risques entraînerait alors des **dommages sur l'environnement** : destruction de la faune et de la flore, sol emporté, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris, suraccidents technologiques...

Les **pressions anthropiques** sont quant à elles principalement issues du développement territorial, matérialisé par l'urbanisation. Le territoire de Gartempe – Saint Pardoux est cependant peu concerné, avec une urbanisation stable ces dernières années. À titre d'exemple, elle n'a augmenté que de 0,15% entre 2006 et 2012, comme il est possible de le constater sur la carte ci-contre. L'urbanisation est souvent liée à l'évolution de la population, globalement négative dans le cas du territoire. Ce n'est cependant pas une généralité : à titre de comparaison celle-ci a augmenté de 9% sur la CC du Haut Limousin en Marche, malgré un déficit de population plus important.



ÉVOLUTION DE L'URBANISATION PAR EPCI ENTRE 2006 ET 2012

Source : Corine Land Cover.

Caractéristiques et risques associés		Risque pour le territoire
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'espace 	Peu présent
Activités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'espace • Risque industriel (si industrie dangereuse) 	Peu présent
Activités agricoles <i>(Profil environnemental du Limousin, Développement durable en Limousin, Les études, n° 3, Avril 2012)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Elevage extensif : entretien paysages et maintien diversité • Substitution prairies enterrées arables (2%/an depuis 10 ans sur le département) : uniformisation des écosystèmes • Usage de produits antiparasitaires (élevage) et phytosanitaires (culture) : dégradation de la biodiversité 	Modéré
Activités touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements spécifiques : dérangement faune et flore • Développement de sports motorisés en pleine nature : dérangement faune et flore • Baignade ou pêche : impact sur les milieux aquatiques (réchauffement des eaux, évaporation, introduction d'espèces indésirables, colmatage des frayères...) 	Modéré

Moins liées à l'activité humaine, les **espèces invasives** identifiées à l'échelle du département³ (Balsamine de l'Himalaya, Raisin d'Amérique...) sont une autre forme de pression qui entre en compétition avec les espèces locales, modifiant le fonctionnement des écosystèmes et leur équilibre :

Statut biologique	Nombre d'espèces	Statut biologique	Nombre d'espèces
Indigène	3221	Introduite dont envahissante	261
Endémique	4	Exotique envahissante	49
Endémique dont éteinte	0	Cryptogène	7
Globalement Eteinte	1	Domestique	94
Globalement Eteinte dont endémique	0	Accidentelle	0
Globalement Eteinte dont introduite	1	Douteuse	5
Localement éteinte	0		

STATISTIQUES SUR LE STATUT BIOLOGIQUE DES ESPÈCES RECENSEES EN HAUTE-VIENNE

Source : INPN.

³ Source : Espèces exotiques envahissantes en Haute Vienne, FDGDON Haute-Vienne, 2015

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Énergie solaire	Effets négatifs sur la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Perte ou fragmentation des habitats - Oiseaux : collision avec les installations et brûlures suite à une exposition aux flux solaires intenses - Pollution des masses d'eau par des produits chimiques (utilisés pour traiter les panneaux et les sols) - Utilisation croissante de l'eau - Attraction et désorientation des insectes et des oiseaux causés par une lumière intense ou polarisée - Piège écologique en raison de mécanismes attracteurs cumulatifs - Perturbation du micro-climat local
	Effets positifs possibles pour la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Zones de couverture ou d'habitat et d'alimentation (exemples : pâturages) pour certains animaux
Énergie éolienne terrestre	Effets négatifs sur la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Collision d'oiseaux et de chauves-souris avec des éoliennes (espèces locales, mais aussi migratrices) - Traumatismes internes chez les chauves-souris associés à des réductions soudaines de pression de l'air à proximité des pâles - Perturbation des voies migratoires pour certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris
	Effets positifs possibles pour la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de territoires favorables pour certaines espèces terrestres en raison de la réduction du trafic, de la disponibilité en ressources alimentaires et de la réduction de prédateurs
Énergie hydraulique	Effets négatifs sur la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Disparition d'écosystèmes (lors de la mise en eau des barrages) y compris les réserves naturelles, fragmentation des habitats - Perturbation des flux hydriques en amont et en aval des installations hydroélectriques - Perturbation des voies migratoires de certaines espèces de poissons - Détérioration de la qualité de l'eau en raison des changements dans la charge en sédiments, la turbidité et l'eutrophisation - Émissions de GES par les réservoirs qui contribuent au changement climatique anthropique
	Effets positifs possibles pour la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux habitats ou de nouveaux écosystèmes
Bioénergie	Effets négatifs sur la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Perte, fragmentation, simplification et homogénéisation des habitats en raison de la mise en place de monocultures intensives et pertes de biodiversité associées - Engrais et pesticides : pollution du sol et de l'eau, provoquant toxicité et eutrophisation - Emissions de polluants dans l'air ambiant : acidification et à la formation d'ozone troposphérique - Emission de GES pendant tout le cycle de vie de la production de bioénergie qui contribue au changement climatique anthropique - Changements dans l'albédo et l'évapotranspiration : modification des microclimats locaux - Certaines espèces utilisées comme matières premières : concurrence avec la végétation indigène
	Effets positifs possibles pour la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'habitat, alimentation et autres services écosystémiques de soutien par certaines surfaces recouvertes de plantes énergétiques

EFFETS DE L'IMPLANTATION DES DIFFÉRENTES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LA BIODIVERSITÉ

Source: Alexandros Gasparatos, Christopher N. H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang, 2017. *Renewable and Sustainability Energy Reviews*, 161-184.

Au regard de sa grande sensibilité, connaître et préserver la biodiversité constitue un **enjeu majeur** nécessitant un zonage détaillé à prendre en considération pour tout projet d'aménagement territorial.

Dans le cadre de la construction du PCAET les principaux points de vigilance en termes d'impact sur la faune et la flore seront notamment :

- **L'impact de la filière bois-énergie sur les habitats.** Le développement de la filière bois-énergie doit se faire dans une approche de gestion durable des forêts.

- **Les enjeux d'adaptation du territoire en lien avec la biodiversité.** Les changements climatiques sont fortement susceptibles d'affecter la biodiversité du territoire, que ce soit par la modification des milieux ou par l'apparition de nouvelles espèces sur le territoire du fait de migrations climatiques de la faune et la flore.
- **L'impact des mesures de lutte contre les émissions de polluants atmosphériques sur l'usage des intrants agricoles.** Les produits phytosanitaires étant des sources de polluants atmosphériques, les objectifs fixés dans le cadre du PCAET de réduction de ces polluants pourraient avoir un impact direct sur la biodiversité.

3 – 1.2. HABITAT NATUREL ET CONTINUITES ECOLOGIQUES : UNE TENDANCE A LA FRAGMENTATION...

Présentation des principales caractéristiques

Le territoire dispose d'un panel d'espaces d'intérêt écologique. Face aux menaces qui pèsent sur eux, le maintien d'une harmonie entre nature et développement humain est le principal enjeu. Il s'agit ainsi de :

- limiter la réduction et le morcellement des milieux naturels sous la pression de l'activité humaine
- relier entre eux les milieux naturels pour former un réseau écologique cohérent permettant aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie.

L'analyse de la biodiversité sera donc traitée ici **en termes d'habitats naturels et de continuités écologiques**.

<p>Espace comprenant deux types d'éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des « réservoirs de biodiversité » dans lesquels la biodiversité [...] est la plus riche [...] où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante - des « corridors écologiques » qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à l'accomplissement de leur cycle de vie et à leur déplacement 	<p>Continuité écologique</p> <p>Habitat naturel</p> <p><i>"Espace homogène par ses conditions écologiques (compartiment stationnel avec ses conditions climatiques, son sol et matériau parental et leurs propriétés physico-chimiques), par sa végétation (herbacée, arbustive et arborescente), hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace."</i></p>
---	---

La fragmentation des espaces naturels liée à **l'effet de barrière des infrastructures** est relativement modeste sur la moitié nord-ouest de l'EPCI (maille des espaces naturels entre 30 et 60 km²) et plus marquée sur la moitié sud-est (maille des espaces naturels entre 12 et 30 km²).

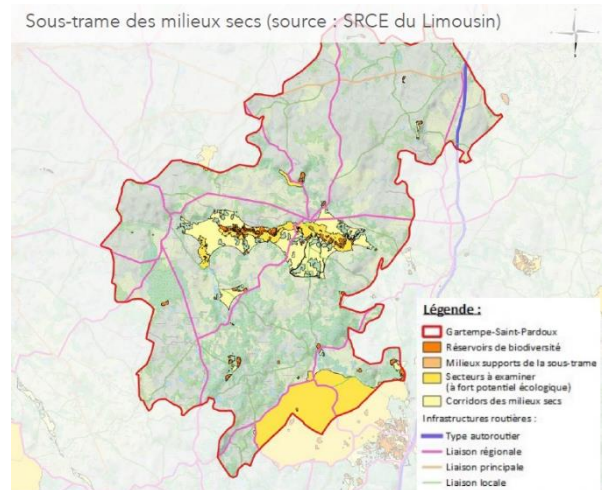
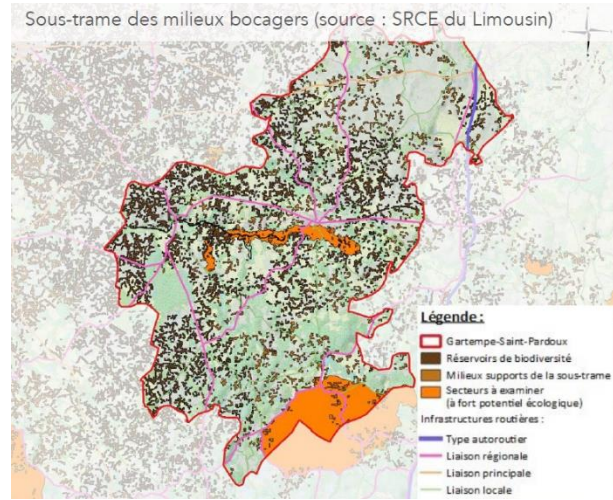
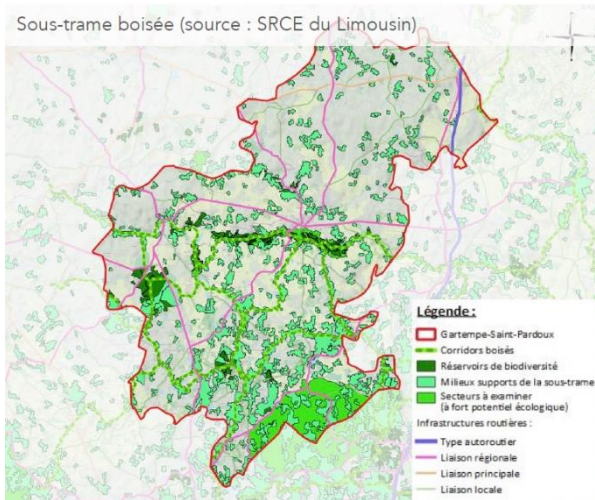
Les continuités écologiques s'apprécient selon les **Trames vertes et bleues** (TVB), qui s'inscrivent dans une logique de visualisation de ces continuités. La TVB forme un réseau identifié par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et par les documents de planification à différentes échelles, de l'Etat aux collectivités territoriales.

D'après le SRCE, le territoire semble concerné par **les continuités écologiques d'importance nationale** suivantes :

- **Milieus boisés**
- **Milieus ouverts frais**

Les **sous-trames** (échelle du Limousin) sont également identifiées (cf. cartes ci-dessous) :

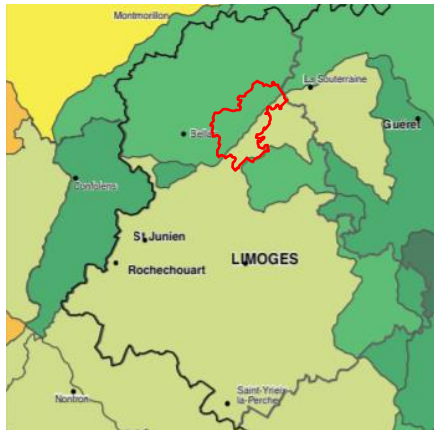
- **Sous-trame des milieux bocager**,
- **Sous-trame des milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux**,
- **Sous-trame des milieux humides**,
- **Sous-trame des milieux aquatiques** avec l'ensemble des cours d'eau classés listes 1et 2 ; RNR, RNN, APPB ; les habitats des sites Natura 2000 ; les ZNIEFF de type 1, espaces gérés par le CEN Limousin (cat.1), espaces du conservatoire du littoral ; les étangs d'intérêt écologique validés par le CSRPN.



SYNTHESE DES CONTINUITES DES TRAMES VERTES ET BLEUES
 Source : SRCE - Cartographie des continuités écologiques du Limousin.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Les différentes pressions générales susceptibles d'endommager les continuités écologiques sur le territoire relèvent du déploiement d'activités humaines sur les espaces naturels : **pratiques agricoles et urbanisation** par leurs impacts directs sur la biodiversité (nécessité de densification et de renouvellement urbain), **axes routiers et ferroviaires** qui peuvent perturber le cycle de vie des espèces (séparations et dispersions).



Fragmentation des milieux naturels :
taille effective de maille des espaces naturels
par région forestière départementale en 2006 (en km²)

FRAGMENTATION DES MILIEUX NATURELS

Source : DREAL Limousin, d'après MEDDTL-SOeS
et DATAR/IDDT.

De même, **les espèces invasives** sont ici encore susceptibles de porter atteinte à la biodiversité en présence en rompant des continuités à travers leur appropriation de l'espace.

Pressions spécifiques liées à la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Concernant les pressions spécifiques, il est à noter que certaines orientations ou actions menées dans le cadre du PCAET peuvent se montrer pénalisantes. Des actions relatives à la mobilité ou à l'énergie peuvent nécessiter de nouvelles infrastructures néfastes aux continuités écologiques : éoliennes, réaménagement de voiries, etc. Il convient donc de prendre en compte ces facteurs lors de leur mise en place.

Les actions entreprises dans le cadre du PCAET semblent cependant apporter une réponse globale à l'enjeu des continuités écologiques, en limitant à sa mesure le réchauffement climatique et les risques induits pour l'équilibre des écosystèmes et en permettant une meilleure intégration des espaces végétalisés ou la limitation de l'urbanisation. Une action d'adaptation semble quoi qu'il en soit fondamentale. La préservation et le renforcement de la biodiversité pourraient, de plus, contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique.

Une attention particulière devra donc être portée à l'intégration des continuités écologiques identifiées, en parallèle de la préservation des espaces naturels ou semi-naturels. Au regard de l'étalement caractérisant les habitats naturels et continuités écologiques, connaître et préserver la biodiversité constitue un **enjeu majeur** nécessitant un travail de zonage lié aux connaissances ainsi répertoriées.

Dans le cadre de la construction du PCAET, les principaux points de vigilance seront notamment :

- **L'impact des infrastructures ENR sur la faune et la flore.** Du fait des enjeux de limitation de l'usage des véhicules individuels, d'optimisation des réseaux énergétique ou encore de préservation des puits de carbone, il est probable que le futur PCAET prônera un modèle de développement territorial sobre en utilisation de surfaces agricoles et naturelles. Cependant, le développement d'infrastructures liées notamment à la production d'énergies renouvelables est susceptible d'engendrer des nuisances à la faune et à la flore du territoire.
- **L'impact des mesures d'adaptation sur les continuités écologiques.** Les éventuelles actions de végétalisation en milieu urbain (lutte contre îlots de chaleur) sont susceptibles de s'inscrire dans un renforcement des trames vertes et bleues.

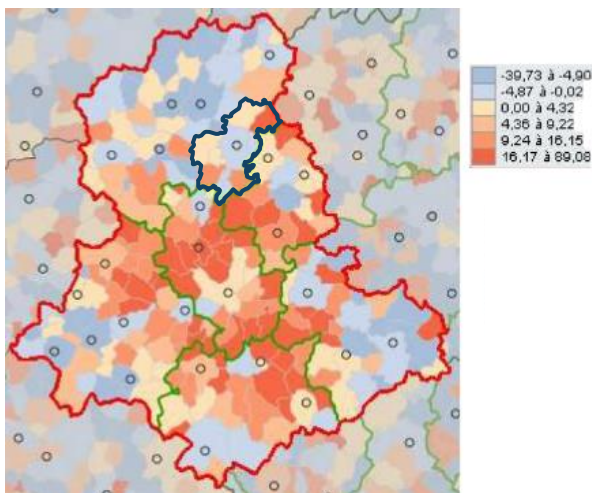
3 – 2. MILIEU HUMAIN

La « santé », dans l'ensemble de ses déterminants notamment environnementaux, nous apparaît comme le point d'entrée pertinent pour faire émerger les grands enjeux du territoire, notamment pour le milieu humain.

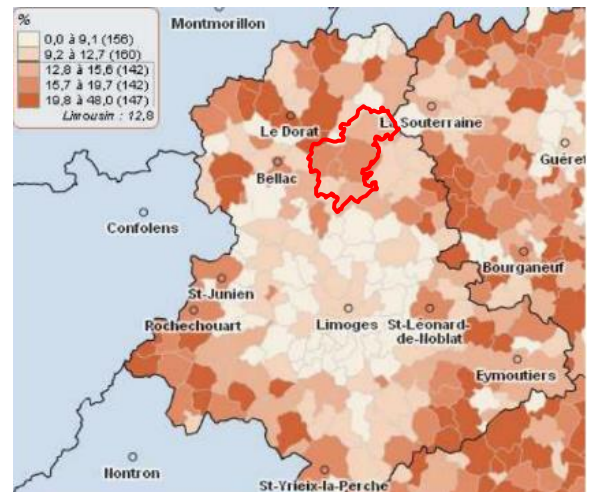
A partir d'un état des lieux sociodémographique, il s'agira de caractériser le territoire, le cadre de vie globale, les activités humaines, l'aménagement du territoire, l'air, le bruit, les nuisances, les déchets, les matériaux, les paysages, le patrimoine, la prévention des risques et la sécurité. Cette caractérisation n'a pas vocation à être exhaustive, mais à identifier les problématiques territoriales majeures relatives au milieu humain.

3 – 2.1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES : UNE FORTE REPRESENTATION DES MENAGES FRAGILES CONTRIBUANT A LA PRESENCE DE BASSINS DE VIE RURAL FRAGILES

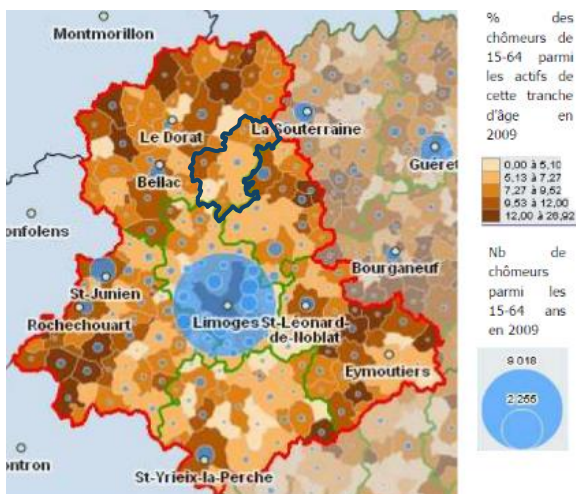
Présentation des principales caractéristiques et pressions du territoire



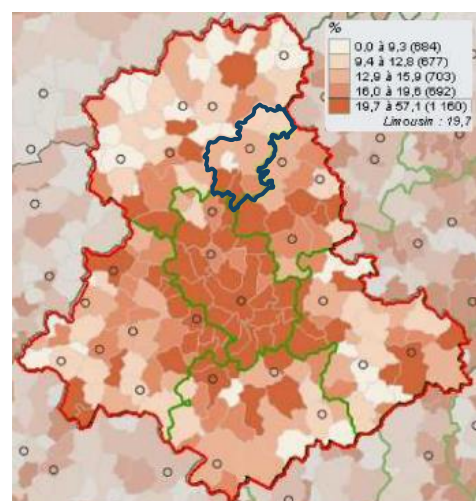
EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2009
Source : INSEE 2012



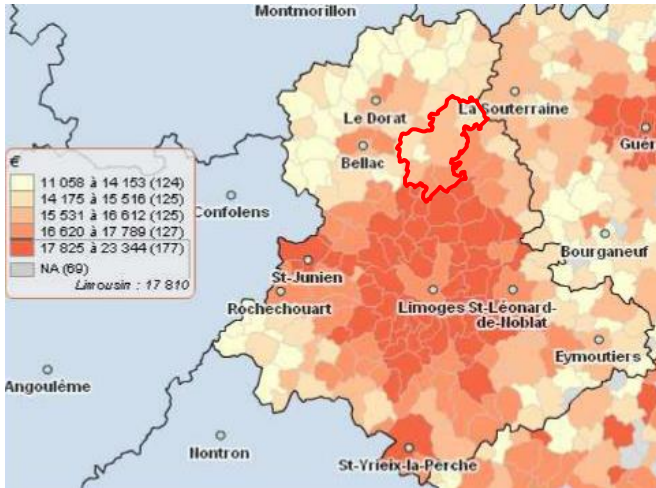
PART DES + DE 75 ANS EN 2009
Source : INSEE 2012



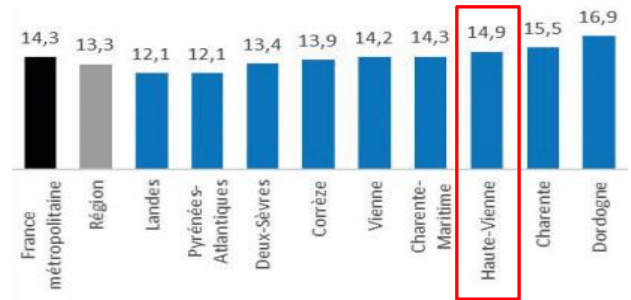
PART DES CHOMEURS DE 15 A 64 ANS PARI MI LA POPULATION ACTIVE DE CETTE TRANCHE D'AGE EN 2009
Source : INSEE 2011



PART DES 25 ANS ET PLUS TITULAIRES D'UN DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN 2009
Source : INSEE 2012



REVENU MEDIAN PAR UNITE DE CONSOMMATION (UC) EN 2010
Source : INSEE 2012



TAUX DE PAUVRETE A 60% EN 2012 SELON LE DEPARTEMENT
Source : INSEE.

En 2013, le territoire comptait 5 266 habitants contre 5422 en 1990, dont plus d'un tiers sur Châteauponsac. Cela correspond à une densité moyenne de 21,5 habitants/km². Depuis 1999 cependant, les communes de Rancon et de Châteauponsac voient baisser leur population tandis que les communes proches de la sortie 23b de l'A20 et/ou celles bénéficiant du desserrement de l'agglomération limougeaude voient la leur augmenter. Le solde naturel négatif est dû à la conjugaison du vieillissement de la population (1,82 personne de plus de 60 ans pour un jeune de moins de 20 ans, contre 1,34 en Haute-Vienne) à un nombre insuffisant de personnes en âge d'avoir des enfants. Alors qu'un solde des entrées / sorties négatif grevait l'évolution démographique depuis 1968, il redevient positif dans les années 1990, soulignant une attractivité résidentielle et territoriale renouvelée. Suivant une tendance nationale, la taille moyenne des ménages de Gartempe-Saint-Pardoux diminue depuis 1968 pour atteindre 2,11 en 2013.

Résumé pour l'EPCI par l'Observatoire Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine

	effectif	taux	position	moyenne régionale	minimum / maximum
28. Population active de 15-64 ans (et taux d'activité des 15-64 ans)	2 223	74,9	●	72,9	67,0 / 79,5
29. Rapport ouvriers / cadres		4,1	●	2,0	0,6 / 6,7
30. Emplois précaires (et part pour 100 emplois)	430	27,0	●	28,4	19,1 / 36,5
31. Personnes sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)	1 678	39,4	●	32,5	21,9 / 45,5
32. Chômeurs (et taux de chômage)	249	11,1	●	12,6	6,6 / 16,8
33. Foyers fiscaux non imposés (et part pour 100 foyers fiscaux)	2 151	68,2	●	57,3	37,9 / 72,4
34. Revenus nets imposables moyens	19 157		●	23 922	17 514 / 33 804
35. Allocataires du RSA (et taux pour 100 ménages)	124	5,0	●	7,6	3,5 / 11,1
36. Allocataires dépendants à 75 % ou plus des prestations sociales (et taux pour 100 allocataires)	104	16,1	●	21,1	8,0 / 28,4
37. Taux de dépendance économique des personnes âgées de plus de 65 ans (%) (65 ans ou plus / 15-64 ans)		50,6	●	34,4	19,7 / 71,1
38. Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	99	16,0	●	23,2	10,7 / 29,5

PROFIL CONDITIONS DE VIE - COMMUNAUTE DE COMMUNES GARTEMPE - SAINT-PARDOUX
Source : Profil EPCI Nouvelle-Aquitaine, Territoires d'action pour une santé durable, ORS NA, Juin 2017.

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

En termes de pressions spécifiques, la forte proportion de personnes âgées de 75 ans et plus nécessite de considérer **leurs conditions de vie, enjeu social important pour le territoire**, au sein des mesures concernant l'habitat et la mobilité notamment. Les faibles revenus sur le territoire appellent aussi à prendre en compte la précarité dans la stratégie et les actions du PCAET. La réhabilitation thermique des logements peut par exemple réduire la facture énergétique, mais représenter une charge d'autant plus importante pour les personnes en situation de précarité. De même, les mesures prises en faveur de la promotion des véhicules électriques ou des zones à circulation restreinte (ZCR) doivent considérer les potentiels impacts sur les ménages les plus précaires. En effet, les véhicules les plus polluants sont fréquemment détenus par des ménages précaires. Cette mesure peut alors contribuer à fragiliser encore davantage ces populations.

Les caractéristiques sociodémographiques des ménages constituent un **enjeu majeur** du point de vue de la massification de la rénovation énergétique des logements en Haute-Vienne ainsi que de la mobilité.

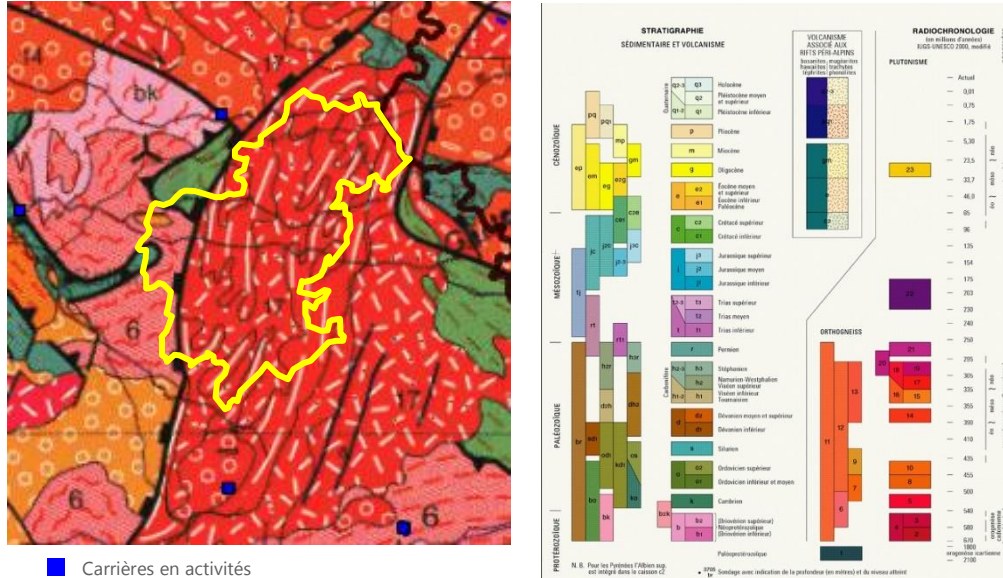
Dans le cadre de la construction du PCAET les principaux points de vigilance en termes d'impact sociodémographique seront notamment :

- **L'impact des mesures du PCAET relatives à la rénovation énergétique des logements et au développement d'une offre de transports alternatifs sur la précarité énergétique.** La rénovation énergétique des bâtiments et l'évolution de l'offre de mobilité sont des leviers majeurs des PCAET. La réduction des consommations énergétiques des logements et la réduction de la dépendance des ménages à l'usage de la voiture individuelle seront probablement des axes importants du PCAET.

3 – 2.2. LES MATERIAUX : UNE RESSOURCE EN BOIS A VALORISER

Présentation des principales caractéristiques

La nature des roches, qui détermine la production et l'utilisation des matériaux, est répartie ainsi :



RESSOURCES DU SOUS-SOL EN HAUTE-VIENNE

Source : [Géoportail Biodiversité Nouvelle-Aquitaine](#)

À l'exception de quelques carrières, principalement de granit (cf. tableau suivant) les exploitations tournées vers l'extraction de l'or, de la houille, du kaolin et de l'uranium sont aujourd'hui fermées. Sur le territoire de l'EPCI, aucune carrière n'est en activité.

PRINCIPALES CARRIERES DE LA HAUTE-VIENNE

Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2012.

Commune	Lieu dit	Nom du titulaire	Matériaux	Utilisation
AMBAZAC	Les Pointys	SA Carrières d'Ambazac	gneiss	viabilité, béton
BUSSIERE POITEVINE	Les bus - Le chaume	Sté MOREAU et fils	granite	viabilité
CHAILLAC SUR VIENNE	Vignes bois Bouchet	SA Carrières de Condat	sable	béton
CHAMPAGNAC LA RIVIERE	Brie	SAS CHABASSIER	diorite/amphibolite	viabilité
CHAPTELAT	Puy Pelat	SA Carrières de Condat	gneiss	viabilité
CONDAT SUR VIENNE	Le Chambon	SA Carrières de Condat	granite	viabilité, béton
LA CROIX SUR GARTEMPE	Pont de Lannaud	Granulats Charente Limousin	granite	viabilité
LA CROIX SUR GARTEMPE	Le Bas Pouyaud	AJIR Agrégats	gneiss	viabilité
MAGNAC BOURG	Caux	TRMC	leptynite	viabilité, béton
MAGNAC LAVAL	Les Coteaux	SARL DESMARAIS Frères	granite	viabilité
ROCHECHOUART	Moulin de Champagnac	SA Carrières de Champagnac	granite	viabilité, béton
ROYERES	Combas	Sté Carrières du Bassin de Brive	granite	viabilité
ST BRICE SUR VIENNE	Les Séguines	SA Carrières de Condat	sable	béton
ST JOUVENT	Les Tourtes	IMERYS	leptynite	industrie
ST JULIEN LE PETIT	Montlarron	Pierres d'Ambazac	granite	viabilité
ST YRIEIX LA PERCHE	Bord	Bernard COSTE	gneiss	pièce d'ornement
ST YRIEIX LA PERCHE	Theil	Calcaires et Diorites du Périgord	leptynite	viabilité, agriculture
ST YRIEIX LA PERCHE	Montaigut	Carrières de Men Arvor	gneiss	pièce d'ornement
ST YRIEIX LA PERCHE	Bord	Carrières de Men Arvor	gneiss	pièce d'ornement
ST YRIEIX LA PERCHE	Bord	SARL CUPA PIERRES	gneiss	pièce d'ornement
ST YRIEIX LA PERCHE	Planche Mallet	SARL LAMA	gneiss	viabilité, pièce d'ornement
VERNEUIL SUR VIENNE	Pagnac	SA Carrières de Condat	gneiss	viabilité, béton

A l'inverse la filière bois, deuxième secteur économique de la région, possède un fort potentiel de développement. Les chiffres ne sont cependant disponibles qu'à l'échelle de la Haute-Vienne :

Taux de boisement	Surface Totale (milliers d'ha)	Dont feuillus (%)	Volume sur pied (millions de m3)	Volume sur pied (par ha)	Accroissement naturel annuel (millions de m3)
28	158	82	27	171	1,2

CHIFFRES CLES DE LA FILIERE FORET-BOIS EN HAUTE-VIENNE

Source : IGN, Inventaire forestier, années de référence 2009 à 2013.

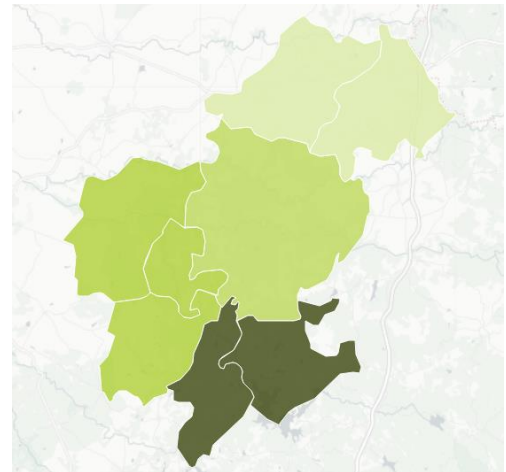
Récolte totale	dont certifié	dont feuillus (hors bois énergie)	dont pin maritime	dont autres conifères rouges	dont conifères blancs
471 904	239 832	266 416	Secret statistique	77 058	73 720

Récolte totale	dont bois œuvre (%)	dont bois industrie (%)	dont bois énergie (%)
471 904	39	46	14

CHIFFRES CLES DE LA BRANCHE « EXPLOITATION FORESTIERE »
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche : Exploitation forestière 2013.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

En termes de pressions générales, les activités d'exploitation minière passées ont marqué le territoire (2 anciens gisements miniers à Rancon et Saint-Sornin-Leulac), à travers des impacts très localisés : émissions de poussières, bruits, pollutions des cours d'eau, points noirs paysagers, dérangement de la faune... Après la fin de l'exploitation, elles peuvent en revanche représenter des zones propices au développement de la biodiversité. De même, ce sont des opportunités pour des projets de réaménagement à travers l'implantation d'énergies renouvelables prenant en compte les éléments paysagers.



TAUX DE BOISEMENT PAR COMMUNE
Source : Corine Land Cover, Siterre, Energies Demain

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Le bois, sujet de pressions spécifiques en tant que matériau écologique par excellence de par son caractère renouvelable, est appelé à jouer un rôle croissant dans la production d'énergies renouvelables prévue dans le cadre du PCAET. Le développement de la filière bois-énergie doit cependant se faire en accord avec les écosystèmes, la durabilité des sols et l'environnement en présence. Cela permettra également une durabilité des systèmes de production. France Nature Environnement propose ainsi des critères de bonne conduite à intégrer dans la gestion du bois-énergie :

- Limiter l'utilisation d'arbres entiers et privilégier l'utilisation à des fins énergétiques des résidus de l'industrie forestière (qui favorise le bois d'œuvre) et des coupes si cela n'affecte pas la fertilité des sols,
- Bannir de prélèvement les zones à forts enjeux écologiques ou de biodiversité,
- Promouvoir l'efficacité énergétique des centrales en refusant la production d'électricité à partir du bois tant que l'efficacité en cogénération (chauffage/électricité) est inférieure à 85%.

Les matériaux se présentent comme une thématique à **enjeu majeur** notamment au regard du développement du bois-énergie et du bois-construction en substitution à d'autres sources d'énergies ou de matériaux. Dans le cadre de la construction du PCAET, les principaux points de vigilance en termes d'impact sur les matériaux du territoire seront notamment :

- **L'impact des actions du PCAET sur la filière bois et la filière des matériaux biosourcés.** Le développement de la filière bois-énergie ou de la construction basée sur des matériaux biosourcés locaux représente un levier possible dans le cadre de la construction des PCAET.
- **L'impact de la filière bois-énergie sur les habitats.** Le développement de la filière bois-énergie doit se faire dans une approche de gestion durable des forêts.

3 – 2.3. SANTE ET CONDITIONS DE VIE : UNE PROBLEMATIQUE PREGNANTE

Présentation des principales caractéristiques du territoire

Des indicateurs de santé défavorables

« Bassin de vie rural fragile » éloigné des centres urbains, l'offre en médecins généralistes et infirmiers apparaît cependant correcte (à modérer compte tenu de l'âge de la population). A l'inverse, l'offre de dentistes, kinésithérapeutes et médecins spécialistes est déficitaire. **Les indicateurs de santé sont donc globalement neutres et parfois défavorables** (concernant l'alcoolisme par exemple).

PROFIL SANTE COMMUNAUTE DE COMMUNES GARTEMPE – SAINT-PARDOUX

...santé des populations		effectif	taux	position	moyenne régionale	minimum / maximum
Mortalité (nombre annuel moyen de décès et taux standardisés pour 100 000 habitants)						
5. Décès		81	865,2	●	781,9	682,6 / 969,9
6. Décès prématurés (avant 65 ans)		11	229,5	●	195,8	127,4 / 280,8
7. Décès prématurés pour les hommes		7	299,1	●	272,8	167,9 / 402,1
8. Décès prématurés pour les femmes		4	155,7	●	122,0	70,7 / 190,4
9. Décès par cancers		21	246,9	●	235,1	192,1 / 302,4
10. Décès par maladies cardio-vasculaires		25	243,0	●	217,2	180,7 / 297,1
11. Décès par suicides		1	22,3	●	18,3	6,8 / 34,5
12. Décès par accidents de la circulation		0	6,8	●	8,0	1,6 / 29,4
13. Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire		9	124,7	●	106,1	75,2 / 156,8
14. Décès par pathologies liées à l'alcool		3	45,6	●	26,7	10,8 / 54,3
15. Décès par pathologies liées au tabac		11	129,1	●	120,4	101,0 / 160,4
Affections de longue durée (nombre et prévalence pour 100 000 habitants)						
16. Nombre d'ALD		1 502	19 574,0	●	19 116,5	14 893,1 / 26 177,9
17. Personnes en ALD pour maladies cardio-vasculaires		403	4 662,6	●	4 842,2	3 756,5 / 7 200,2
18. Personnes en ALD pour cancers		281	3 579,3	●	3 283,5	2 470,1 / 4 476,2
19. Personnes en ALD pour diabète		292	3 817,1	●	3 389,7	2 389,7 / 5 057,2
20. Personnes en ALD pour affections psychiatriques		132	2 107,3	●	2 295,3	971,4 / 4 718,0
Personnes âgées						
21. Personnes de 65 ans ou plus en ALD pour maladie d'Alzheimer (et prévalence pour 100 000 habitants de 65 ans ou plus)		43	2 390,4	●	2 785,0	1 606,5 / 4 366,1
22. Retraités de 55 ans ou plus de l'interrégime à risque de fragilité (et part parmi les retraités de 55 ans ou plus de l'interrégime)		759	54,4	●	47,3	29,9 / 56,9
...offre de santé (nombre et densité pour 100 000 habitants)		effectif	taux	position	moyenne régionale	minimum / maximum
23. Médecins généralistes libéraux ou mixtes		5	94,9	●	115,6	35,8 / 189,6
24. Médecins généralistes âgés de 60 ans ou plus (et part pour 100 médecins généralistes)		1	20,0	●	30,0	0,0 / 85,7
25. Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes		1	19,0	●	57,5	0,0 / 93,2
26. Infirmiers libéraux		11	208,9	●	206,3	85,7 / 412,2
27. Masseurs-kinésithérapeutes libéraux		0	0,0	●	110,5	0,0 / 255,4

L'état de santé de la population du territoire est présenté principalement en fonction des maladies chroniques à travers le dispositif des affections de longue durée (ALD), ainsi que les causes de décès. Les taux standardisés permettent de comparer la situation de l'EPCI à celle observée sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

La position de l'EPCI est calculée à partir du taux en comparaison aux 153 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

minimum / maximum : en vert la valeur retenue comme la plus favorable.

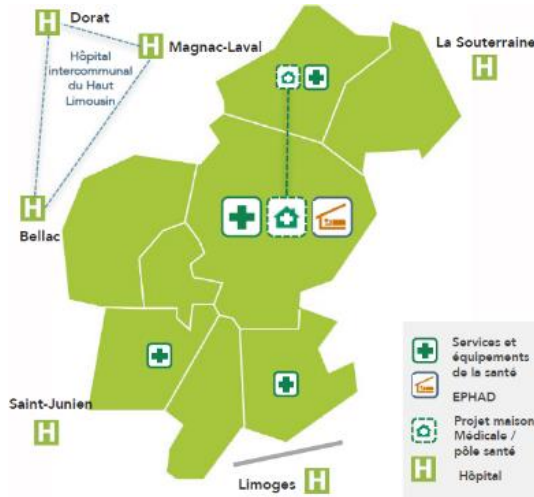
Pour les taux standardisés liés aux décès et aux ALD :

- taux de l'EPCI significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5%
- taux de l'EPCI : différence non statistiquement significative
- taux de l'EPCI significativement supérieur à la valeur régionale.



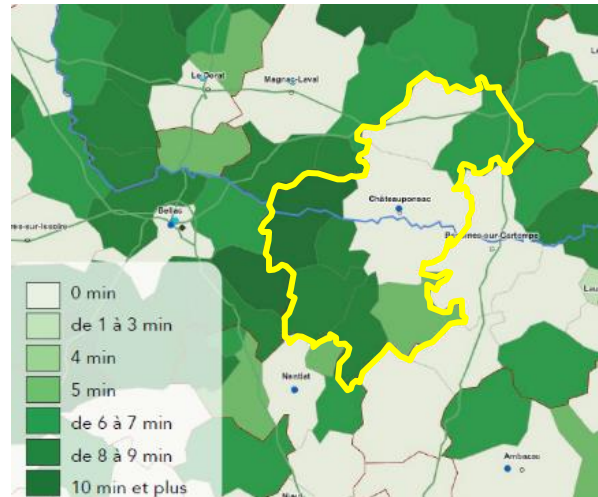
Source : Profil EPCI Nouvelle-Aquitaine, Territoires d'action pour une santé durable, ORS NA, Juin 2017.

Châteauponsac est le pôle de soins du territoire intercommunal avec 4 des 5 médecins généralistes (1 à Saint-Sornin-Leulac), l'offre de spécialistes, l'offre d'accompagnement (ambulance, pharmacie, centre de santé) et le centre de soins infirmiers de Châteauponsac (la moitié des infirmiers). L'EPCI apparaît spécialisé sur l'accompagnement des besoins des seniors (silver économie) avec des services de soins et de portage de repas à domicile. Deux EHPAD sont également présents. En revanche, l'ouest du territoire se trouve à plus de 8 minutes en voiture d'une offre de médecine généraliste (voir carte ci-dessous). Cumulé à une carence de spécialistes, le territoire pourrait accroître dans les années à venir sa dépendance à l'offre de santé de Limoges et de Saint-Junien.



EQUIPEMENTS DE SANTE

Source : Atopia, PLUi de Gartempe – Saint Pardoux



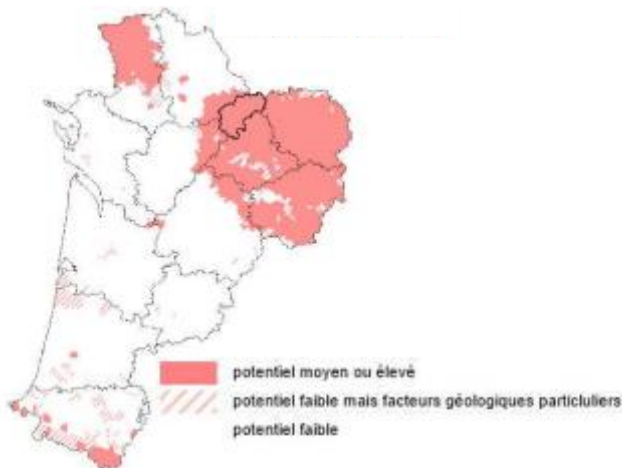
DISTANCE AU PLUS PROCHE MEDECIN GENERALISTE – 2014

Source : ARS, Atopia, PLUi de Gartempe – Saint Pardoux

Deux vulnérabilités sous-estimées en Haute-Vienne : la maladie de Lyme et l'exposition au radon

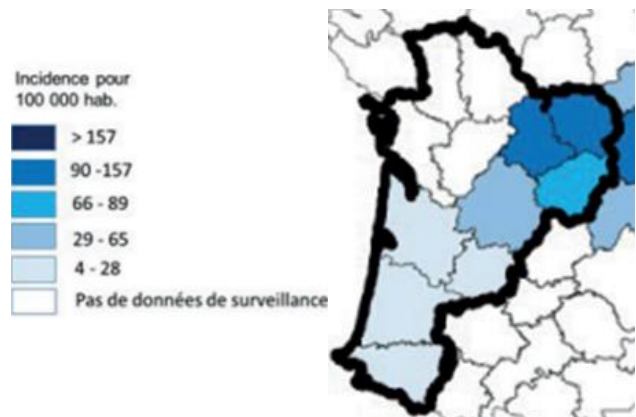
Transmise à l'homme par les piqûres de tiques infectées, la maladie de Lyme est très présente dans les territoires de l'ancienne région Limousin. Elle peut entraîner de l'arthrite ainsi que des troubles sensitifs, cognitifs et moteurs.

Le radon, gaz radioactif très présent dans les sous-sols granitiques et volcaniques, augmente le risque de cancer du poumon par sa présence dans l'air des maisons. Il s'agit certes d'un risque faible au regard du tabac, mais contre lequel il est simple de lutter, notamment par la ventilation des bâtiments. Un programme pilote a été développé par la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature : « Radon : changeons d'air, relevons le défi », avec l'appui de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN).



POTENTIEL RADON DES COMMUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Source : IRSN.

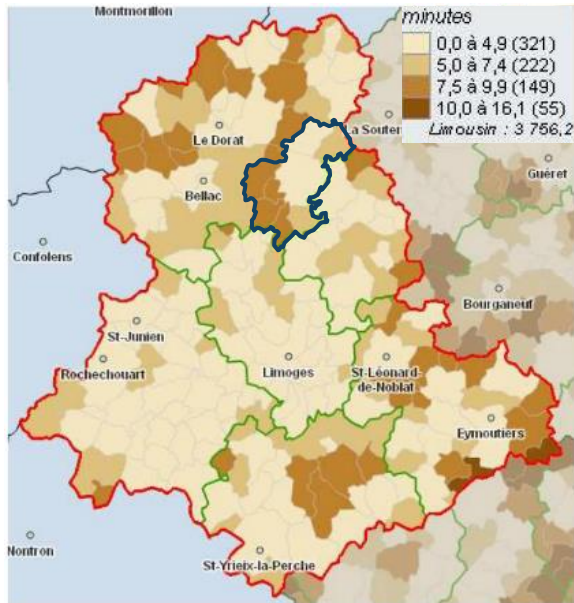


MALADIE DE LYME – ESTIMATION DES INCIDENCES DEPARTEMENTALES, SOURCE INVS – 2000-2012

Source : Réseau Sentinelles et Études InVS/Circ.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

La problématique de l'accès aux équipements de base est très présente sur le territoire, comme on peut le constater sur la carte de gauche ci-dessous, à relier à la faible desserte routière visible sur la carte de droite ci-dessous. Cela est notamment dû à l'insuffisance des équipements sur le territoire, notamment médicaux, comme l'a mis en évidence le tableau présentant le profil santé du territoire, situé plus haut.



TEMPS D'ACCÈS AUX EQUIPEMENTS DE BASE
Source : INSEE 2012



ACCESSIBILITE ROUTIERE DE GARTEMPE-SAINTE-PARDOUX
Source : Atopia, PLUi de Gartempe - Saint Pardoux

Cela est illustré par la Charte du Pays Haut Limousin : « 3 communes sur 5 du Pays du Haut Limousin ne disposent d'aucun commerce de proximité ou d'une offre limitée en la matière », même si « 51 des 52 communes du Pays sont desservies par au moins deux tournées en produits alimentaires de 1^{re} nécessité ».

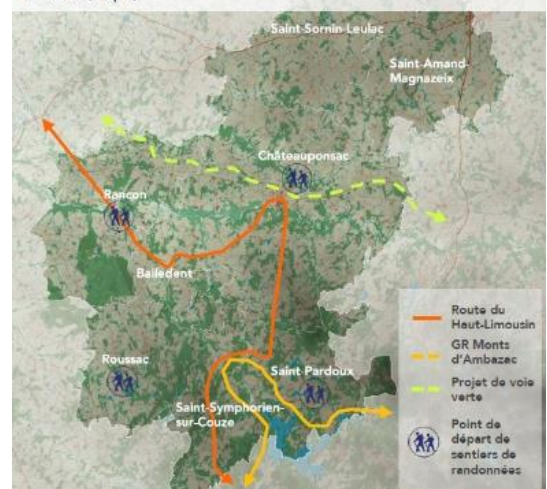
Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

En termes de pressions spécifiques, **les orientations stratégiques relatives à la mobilité et à l'organisation spatiale des fonctions et du processus d'urbanisation sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur les conditions de vie et sanitaires des populations.** Le développement des transports en commun ou la création de pôles de santé de proximité pourront contribuer à cet objectif. Il est également possible d'imaginer des systèmes de services se déplaçant chez les particuliers ou la mutualisation de transports vers des pôles de santé. Cela permettrait une meilleure adaptation au contexte rural et à la population âgée du territoire.

Une stratégie de mobilité durable permettra quant à elle de développer les modes actifs de déplacement, contribuant à améliorer la santé des usagers via une activité physique régulière et une amélioration de la qualité de l'air.

La santé se présente comme une thématique à **enjeu majeur** pour l'amélioration des conditions de vie des habitants (qualité des espaces publics, amélioration de la qualité de l'air, rapprochement des espaces de santé et des lieux de vie, accroissement de l'activité physique en lien avec le recours aux modes doux...).

Itinéraires pour les mobilités douces sur le territoire de Gartempe-Saint-Pardoux (Atopia)



ITINERAIRES DE MOBILITE DOUCE
Source : Atopia, PLUi de Gartempe - Saint Pardoux

Dans le cadre de la construction du PCAET, les principaux points de vigilance en termes d'impact sanitaire seront notamment :

- **L'impact du développement de l'usage des modes doux sur la santé.** L'usage des modes actifs pour les déplacements quotidiens tend à améliorer la condition physique des usagers et leur état de santé.
- **L'impact de la rénovation énergétique sur la qualité de l'air intérieur des logements.** L'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments est susceptible de réduire le rythme de renouvellement de l'air dans les logements. Ces rénovations doivent donc prendre en compte les enjeux de qualité de l'air intérieur notamment liés au radon.
- **L'impact du développement des énergies renouvelables sur la santé de la population.** Le développement d'infrastructures de production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois) peut engendrer des nuisances et pollutions (bruit notamment pour l'éolien, bruit et odeurs pour la méthanisation, particules fines pour chauffage individuel bois) susceptibles d'affecter la santé de la population. Le développement de ces projets devra donc prendre en compte ces enjeux.
- **L'adéquation des mesures d'adaptation aux changements climatiques par rapport aux enjeux sanitaires du territoire.** La perspective de la multiplication des épisodes de sécheresse et des épisodes caniculaires nécessite la mise en place d'une réponse adaptée à l'échelle du territoire pour prendre en charge les personnes les plus fragiles. La multiplication des périodes de sécheresse représente également un enjeu fort relatif à l'adduction en eau potable. Les changements climatiques pourraient par ailleurs favoriser l'implantation de nouvelles espèces vectrices de maladie (moustique, tique...).

3 – 2.4. UN PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE A RESPECTER

Présentation des principales caractéristiques

Le diagnostic du patrimoine culturel, architectural et archéologique s'appuie sur les études de diagnostic réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Une forte identité culturelle peut se retrouver dans la Haute-Vienne : la culture et la langue occitane, tout comme la musique traditionnelle, qui perdurent notamment dans les zones les plus rurales. De son passé **historique**, l'ensemble du territoire haut-viennois conserve de nombreuses abbayes et églises romanes de dimensions variées. Le bâti est relativement bien conservé sur le territoire du Pays Haut Limousin et mis en valeur dans plusieurs cités de caractère, dont Châteauponsac dans son centre-ancien. Au total, le territoire compte 4 monuments historiques classés (dont 3 à Châteauponsac), 10 monuments historiques inscrits et 4 sites naturels inscrits.

Plus largement, architecture et formes urbaines se caractérisent par des villages et hameaux de caractère et des points d'appels (églises, monuments...). Le petit patrimoine vernaculaire constitue l'essentiel de la richesse, très présent sur tout le territoire (mais ne justifiant pas à lui seul un motif de déplacement pour les clientèles touristiques).

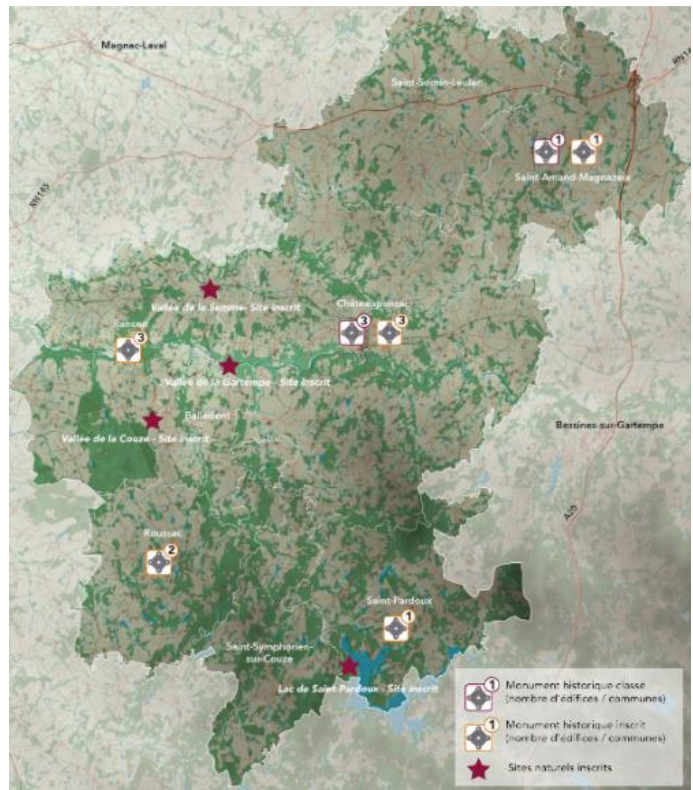
Comme le précise le PLUi, au patrimoine bâti existant sur le territoire vient s'ajouter un riche patrimoine naturel identifié par la présence de plusieurs sites naturels inscrits, en lien avec les grandes zones humides du territoire. Le lac de Saint-Pardoux est un vaste ensemble naturel formé par les berges qui l'entourent ainsi que les vallées de la Semme, de la Couze et de la Gartempe. Ces grands sites naturels s'inscrivent parfois harmonieusement avec les paysages bâtis, formant ainsi d'homogènes ensembles, comme le site d'inscription du centre bourg de Châteauponsac qui entretient un lien privilégié avec la vallée de la Gartempe.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

En ce qui concerne les pressions générales, la première source de dégradation du patrimoine architectural est la faible maîtrise de **l'expansion urbaine de Châteauponsac**, qui se fait de part et d'autre de la route départementale selon une dynamique de développement linéaire. En outre, les arrivées de population se font souvent au détriment des centres urbains historiques. L'identité architecturale se retrouve à la fois menacée par le manque d'entretien des bâtis historiques et par la construction de logements détachés de cette identité en périphérie (matériaux et savoir-faire industriels).

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

En ce qui concerne les pressions spécifiques, les objectifs d'efficacité énergétique impliquent la **rénovation de bâti ancien** et de **nouvelles constructions performantes dans ce domaine**. Plus qu'une contrainte, la transition énergétique peut être une solution intégrant les contextes locaux et les identités architecturales



MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS / CLASSES, SITES NATURELS INSCRITS

Source : PLUi de Gartempe - Saint-Pardoux

traditionnelles. L'intégration de **toits photovoltaïques** est représentative de ce défi, pour lesquels les matériaux conventionnels sont délaissés, tout en gardant une intégration du bâtiment aux structures voisines. Il faut aussi en **préserver l'authenticité**, en ne greffant pas un schéma unique de développement durable à tous les territoires sans prendre en compte leurs particularités (dont découle un sentiment d'appartenance promouvant la cohésion sociale). A noter que, sous la dynamique de préservation du patrimoine, c'est leur environnement immédiat qui est préservé (circulation, espaces publics...). Les réaménagements de centres bourgs en lien avec les actions de mobilité peuvent ainsi présenter une opportunité de revitaliser les bourgs et de les valoriser ou à tout le moins de limiter leur dégradation.

Un nouveau type d'infrastructures est susceptible de se développer : l'éolien et le solaire, pour lequel le territoire est propice au développement. Il s'agit pour le PCAET d'intégrer cette problématique dans une logique d'intégration harmonieuse dans le patrimoine existant, voire de création d'un patrimoine qui sera légué aux générations futures. Ce sont en effet des infrastructures pensées pour le long terme.

Cet enjeu **important** semble déterminé par des facteurs extérieurs tels que l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Des règles plus précises au sein des documents d'urbanisme semblent nécessaires et suffisantes.

Dans le cadre de la construction du PCAET, les principaux points de vigilance en termes d'impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique sont notamment :

- **L'impact des projets photovoltaïques diffus sur les unités architecturales traditionnelles.** Le déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture est un levier important de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Ce déploiement peut cependant avoir un impact visuel non négligeable et devra tenir compte des contraintes architecturales locales.
- **La conciliation des enjeux de rénovation énergétique du bâti et des enjeux de préservation du patrimoine architectural.** La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels représente un axe majeur des PCAET. Cette rénovation devra cependant intégrer les contraintes architecturales locales notamment dans les zones faisant l'objet d'un périmètre de protection (ZPPAUP, abords monuments historiques).

3 – 2.5. LES PAYSAGES : DES ENTITES PAYSAGERES CARACTERISTIQUES A PRESERVER

Présentation des principales caractéristiques du territoire

Selon la Convention Européenne du Paysage, le paysage « désigne une partie de territoire telle **que perçue par les populations**, dont le caractère **résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ». Leur prise en compte et préservation s'est peu à peu intégrée aux politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les analyses qui suivent se fondent en grande partie sur l'analyse de *l'Atlas des paysages en Limousin*.

Deux grands ensembles paysagers peuvent être distingués sur le territoire : une ambiance de **campagne-parc** et une ambiance sous influence **montagnarde** au sud du territoire.

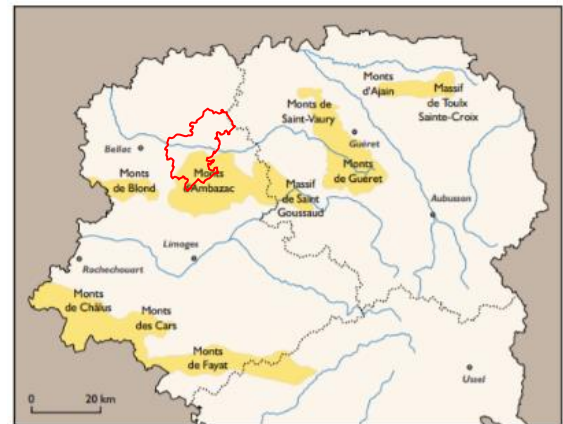
Le second ensemble fait référence aux îlots montagneux, présents au sud avec les Monts d'Ambazac (point culminant à 700m). Ses hauteurs boisées dominent nettement les campagnes alentours et structurent le paysage sur des centaines de mètres.

Cette ambiance paysagère s'estompe pour laisser place à **un ensemble paysager « campagne-parc »**, présent sur le plateau de la Basse-Marche. Des paysages ouverts s'étirent en larges plateaux coupés de vallées profondes et étroites. Il en découle une présence humaine plus importante, inhérente à la facilité d'aménagement du territoire.

De manière plus approfondie, le territoire se caractérise par son système bocager vallonné. Sa principale caractéristique réside dans les haies bocagères (dont les fonctions sont évoquées ci-contre). Ces haies sont composées d'une à trois strates :

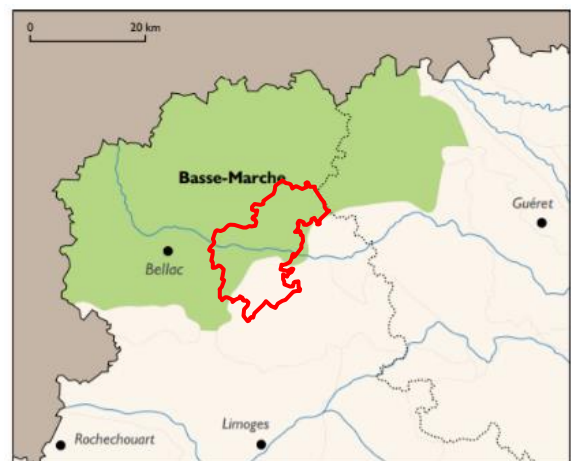
- Une strate herbacée avec une grande diversité de plantes spontanées ne dépassant pas un mètre de haut,
- Entre un mètre et cinq mètres, une strate arbustive avec des essences comme l'Aubépine monogyne, le Prunellier, le Noisetier ou encore la grande famille des ronces.
- Au-dessus de cinq mètres, la strate arborée avec des Chênes pédonculés, des Châtaigniers ou des Ormes champêtres.

La spécialisation du territoire dans l'élevage et la présence de haies ont largement contribué à préserver de grands arbres. Gartempe – Saint-Pardoux possède également un paysage marqué par l'eau, avec un réseau hydrographique particulièrement développé qui forme une campagne agricole animée par un chevelu de rivières qui irrigue les terres cultivées et pâturées, les séquences boisées.



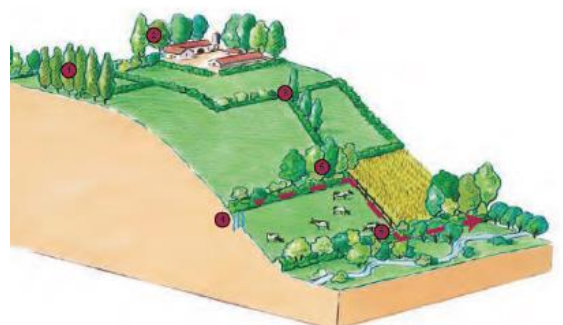
SECTEUR CARACTERISTIQUE DE L'ENSEMBLE SOUS INFLUENCE MONTAGNARDE

Source : *Atlas des paysages en Limousin, « Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux », 2016.*



SECTEUR CARACTERISTIQUE DE L'ENSEMBLE PAYSAGER « CAMPAGNE-PARC »

Source : *Atlas des paysages en Limousin, « Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux », 2016.*

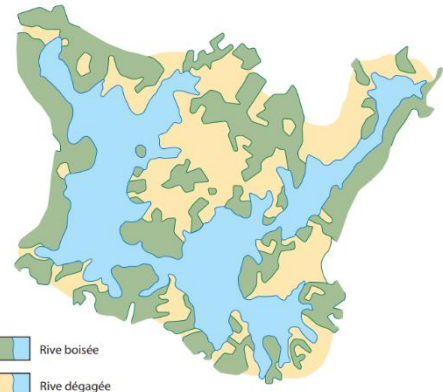


- Haies brise-vent
- Haies masquant les bâtiments
- Bocage : infiltration de l'eau vers la nappe, absorption des nitrates et polluants
- Haies anti-érosion
- Ripisylve : rôle écologique et paysager
- Rôle de corridor écologique

FONCTIONNALITE DES HAIES
Source : *PLUi Basse-Marche, 2016*

D'un point de vue architectural et urbain, le paysage se compose de bâtiments bas et simples de plain-pied, avec l'usage de granit, moellons et mortiers. L'esthétique et l'intérêt patrimonial reposent sur une harmonie rustique de matériaux locaux issus du sol et du sous-sol, avec une insertion discrète dans le paysage. L'habitat dispersé formé par les hameaux constitue un motif paysager bâti traditionnel lié aux pratiques agricoles de l'élevage et parfois de la polyculture. À ce tissu ancien se complètent parfois des extensions récentes du bâti, dans des formes plus contemporaines.

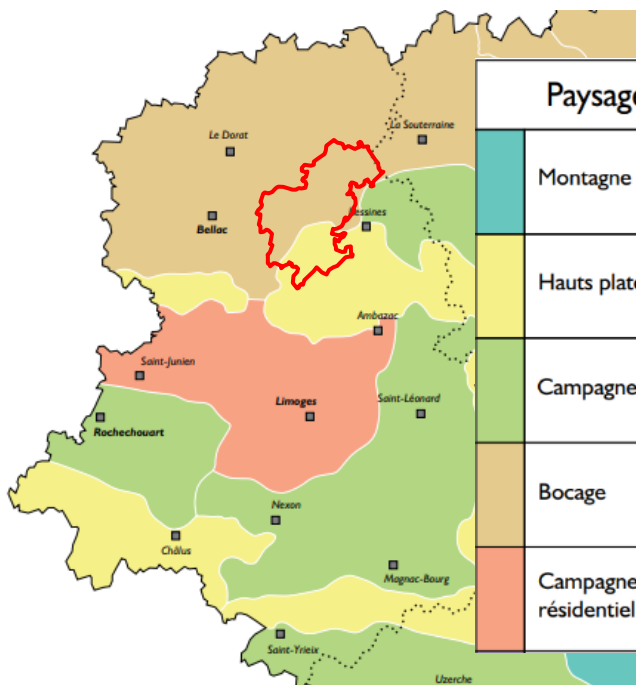
Les développements contemporains des villages rompent quant à eux profondément avec les organisations et implantations traditionnelles, car n'entretenant plus de lien direct avec l'activité agricole.



■ Rive boisée
■ Rive dégagée

LAC DE SAINT PARDOUX, OUVERTURES EN ZONE BOISEE PERMETTANT DES VUES LARGES

Source : Atlas des paysages en Limousin, « Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux », 2016



Paysage	Caractères	Enjeux	
		Principaux	Ponctuels
Montagne	- Vastes boisements - Quelques ouvertures à grands horizons	- Protection, entretien et re-création d'espaces ouverts - Soutien à une agriculture de gestion de l'espace voire de reconquête - Gestion forestière équilibrée	
Hauts plateaux	Boisements hétérogènes mélangés aux prairies et aux cultures à la périphérie de la montagne Limousine et sur les monts isolés	- Mise en valeur de la forêt - "équilibre" feuillus / résineux - Feuillus précieux à développer	Protection, entretien et re-création d'espaces ouverts (cultures, pâtures, landes)
Campagne-parc	Espaces collinéens avec forte présence d'élevage, bosquets, haies, arbres isolés	Protection, entretien et renouvellement des structures arborées	Veiller à l'intégration des bâtiments nouveaux (habitations, hangars, ...)
Bocage	- Relief tabulaire - Maillage de haies arborées - Mixité cultures / pâtures	Protection, entretien et renouvellement des structures bocagères : haies, arbres de haies et isolés	
Campagne résidentielle	- Large périmètre d'urbanisation diffuse autour des agglomérations - Mitage de l'espace	- Maîtrise des dynamiques d'urbanisation - Protection et gestion d'"espaces de respiration" - Intégration de l'habitat diffus récent	Protection, entretien et renouvellement des structures arborées

SYNTHESE DES ENJEUX DE PAYSAGE

Source : Atlas des paysages en Limousin, « Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux », 2016

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Ces paysages de qualité sont reconnus et identifiés comme de réels facteurs d'attractivité, dans le cadre du **tourisme « vert »** qui tend à se développer sur le territoire. En termes de pressions générales, si cette activité se fonde sur la qualité du cadre naturel et sa préservation, il semble que certains aménagements puissent avoir un impact sur celui-ci (infrastructures, étalement urbain).

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) recense 772 kms de petite randonnée pour le Pays du Haut Limousin, dont 115 kms pour le GRP des Monts de Blond et 25 kilomètres du tour du lac de St-Pardoux. Cela représente 55 circuits sur les 52 communes du Pays.

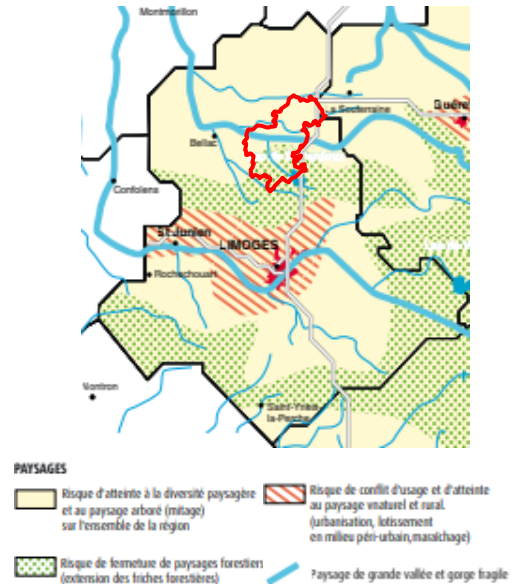
L'évolution des pratiques des parcelles agricoles les plus productives vers une certaine intensification présente également un risque de transformation des paysages de prairies et de bocages liés à l'élevage. **Les activités humaines** et le déficit de reconnaissance de la qualité des paysages sont donc susceptibles d'altérer ces derniers.

Les Trames vertes et bleues, évoquées plus haut, devraient cependant contribuer au maintien ou à la restauration d'une certaine continuité paysagère.

Pressions spécifiques dans la cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

En ce qui concerne les pressions spécifiques, **l'implantation d'énergies renouvelables** est susceptible de représenter une menace sur la qualité des paysages si elle est mal maîtrisée. A cette fin, des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) avaient été définies en 2005, mais celles-ci ne représentent plus à ce jour un outil de planification prescriptif. Il apparaît ainsi nécessaire d'organiser le déploiement de ces énergies de façon à accepter des unités de production tout en créant de nouveaux paysages cohérents et harmonieux.

Le PCAET peut aussi comporter des actions relatives au développement du tourisme vert. Il convient d'encadrer ces activités en pleine nature par une fréquentation douce et raisonnée, tout en sensibilisant les usagers à la protection de cet environnement. Les actions prises dans le cadre du plan Climat peuvent inclure le développement de sentiers cyclables en considérant leurs impacts sur les milieux et paysages, l'adhésion aux principes de la Charte européenne du tourisme durable ou encore l'interdiction d'accès aux véhicules motorisés sur des zones touristiques particulièrement sensibles et fréquentées du territoire.



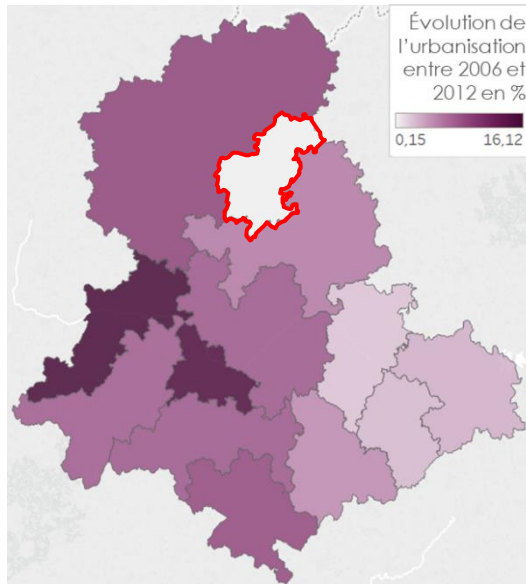
DES ATTEINTES BIEN IDENTIFIEES SUR LES PAYSAGES

Source : DREAL Limousin.

La sensibilité relative au sujet « d'acceptabilité » des énergies renouvelables et de l'éolien, fait du paysage un **enjeu important** en amont de l'implémentation d'un projet.

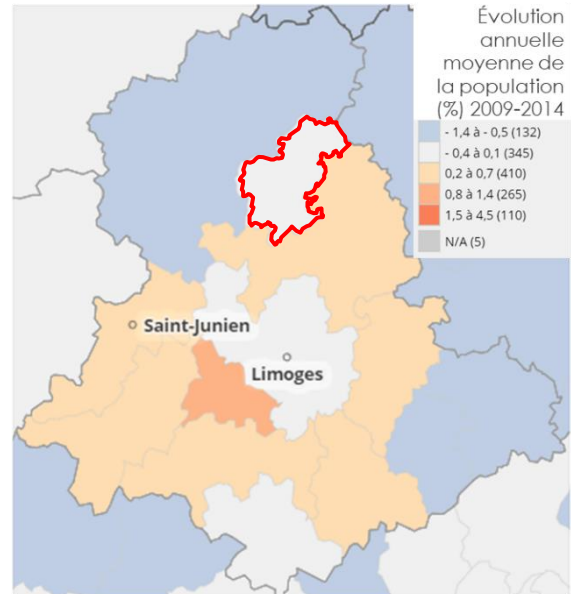
3 – 2.6. CONSOMMATION D'ESPACE, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : UN PROCESSUS D'URBANISATION CONSOMMATEUR D'ESPACE LIMITE A CHATEAUPONSAC, MAIS A PRENDRE EN CONSIDERATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Présentation des principales caractéristiques du territoire



ÉVOLUTION DE L'URBANISATION ENTRE 2006 ET 2012

Source : Corine Land Cover.

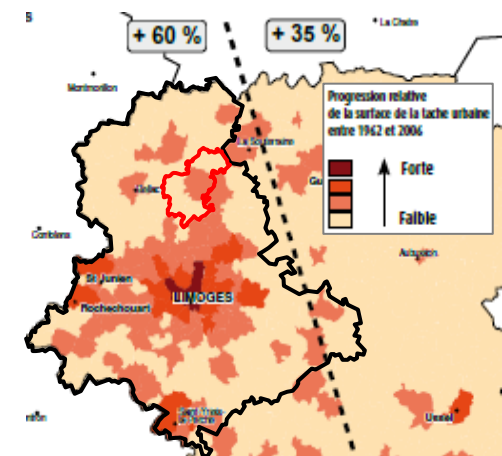


ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION (%) 2009-2014

Source : INSEE

La progression de la consommation foncière liée à la construction de logements neufs et l'implantation d'activités économiques a suivi une progression forte en Haute-Vienne depuis 1962, notamment autour de Limoges à l'échelle du département et plus faiblement autour de Châteauponsac à l'échelle du territoire, alors même qu'il s'agit de la commune ayant subi la plus importante baisse démographique sur l'EPCI. La croissance urbaine s'y est faite de part et d'autre de la route départementale selon une dynamique de développement linéaire, par des opérations individuelles à l'ouest du bourg et par une opération groupée à l'est d'une quarantaine de logements. L'urbanisation reste cependant très limitée sur le territoire, témoin d'une politique d'urbanisme plutôt maîtrisée.

L'urbanisation du territoire se caractérise comme une « campagne habitée ». Le paysage bâti du territoire s'organise selon un modèle « bourg centre – hameaux », qui prend la forme d'une urbanisation dispersée. Celle-ci est le résultat de campagnes avec des espaces agricoles qui s'organisent autour des hameaux, en lien avec le rayonnement du centre-bourg.



PROGRESSION DE LA TACHE URBAINE SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Source : DREAL Limousin, Profil environnemental du Limousin, 2012

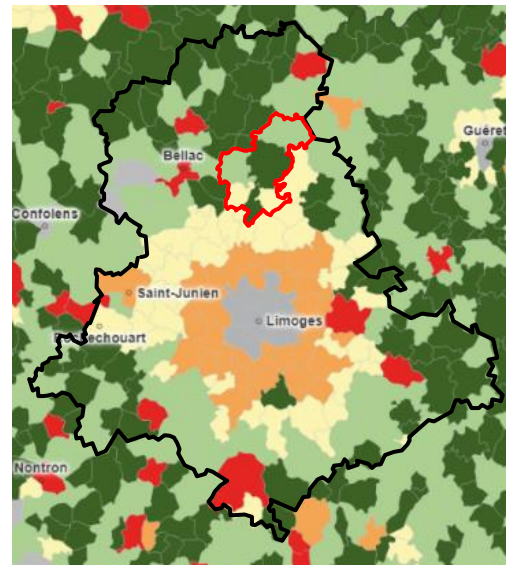
Concernant les disponibilités foncières en zone d'urbanisation future des documents d'urbanisme communaux, seules les communes de Châteauponsac et de Saint-Pardoux possèdent des zones à urbaniser dans leurs documents d'urbanisme. Elles ont principalement évolué sur la commune de Saint-Pardoux, pour laquelle l'implantation d'un camping et l'aménagement d'une nouvelle zone résidentielle à l'est du bourg ont consommé une dizaine d'hectares au total.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Le territoire apparaît sous influence de Limoges, fréquenté pour l'ensemble de ses aménités (emplois, services, loisirs et commerces, etc.), de même que certaines autres villes avoisinantes (comme Saint-Sulpice-les-Feuilles) dans une moindre mesure. Cette polarisation est par ailleurs la principale raison au solde migratoire positif dans certaines parties du territoire. Si le développement d'axes de transport structurants pour faciliter l'accès aux bassins d'emploi apparaît nécessaire, en tenant compte des impacts sur les continuités écologiques, il ne s'agit cependant pas de promouvoir le mitage du territoire. Une volonté contradictoire de proposition d'une offre de logements répondant aux prétentions des potentiels nouveaux habitants (constructions neuves sur de grandes parcelles) et de nécessité de contenir l'urbanisation pourrait en effet voir le jour.

La consommation foncière engendre aussi la progression d'un habitat diffus, facteur de dégradation du cadre de vie des populations du territoire et de conflits d'usage des sols. Cette progression des zones habitées se fait au détriment de la densification des bourgs existants avec l'ensemble des problématiques que cela implique :

- une dévitalisation des centres bourgs et de leurs activités,
- un éloignement des ménages des services de proximité et de plus longues distances parcourues,
- des difficultés pour assurer un assainissement efficace des eaux usées,
- une banalisation des paysages urbains.



TYPLOGIE DES CAMPAGNES FRANCAISES

Source : DATAR – INRA CESAER / UFC-CNRS ThéMA / Cemagref DTMA METAFORT 2011

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

En termes de pressions spécifiques, **le développement des énergies renouvelables est susceptible de participer à l'augmentation de la consommation d'espace et de la fragmentation des continuités écologiques** déjà en cours, à travers leur propre consommation d'espace. Les installations photovoltaïques au sol, l'éolien et la méthanisation sont particulièrement concernés et augmentent l'imperméabilisation des sols. Il s'agit ainsi de veiller à insérer le PCAET dans une logique de développement raisonné de ces énergies, en considérant :

- leur localisation : continuité d'espaces déjà artificialisés *versus* surfaces agricoles ou naturelles,
- le type de sols sur lesquels elles sont implantées : sols pollués/friches ou surfaces agricoles ou naturelles.

Afin d'analyser et de limiter la consommation d'espace dû à l'urbanisation, le territoire peut s'appuyer sur la consultation, l'emploi ou la rédaction de différents documents :

- les documents d'urbanisme et les zonages ouverts à l'urbanisation,
- le recensement et l'étude des grands projets d'infrastructures prévus au Schéma National d'Infrastructures de Transport (SNIT), Schéma Régional d'Infrastructures de Transport (SRIT), Contrat de Plan État-Région (CPER) et Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR),

- la directive territoriale d'aménagement et de développement durables (DTADD),
- les documents valorisant la séquestration carbone du territoire des espaces non-imperméabilisés.

La consommation d'espace constitue un **enjeu important** pour le développement des énergies renouvelables notamment du point de vue de leur localisation et de leur rattachement au réseau électrique. Cet enjeu relève à la fois de la contribution à l'artificialisation des sols, mais également de l'altération des continuités écologiques.

3 – 2.7. DES ACTIVITES HUMAINES (AGRICULTURE, SYLVICULTURE, INDUSTRIE, TOURISME/LOISIRS...) CONTRIBUANT A LA DEGRADATION DES MILIEUX

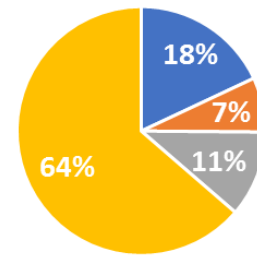
Présentation des principales caractéristiques du territoire

A l'échelle de la Haute-Vienne, les petites structures dominent : 93,4% des établissements ont moins de 10 salariés.

L'EPCI compte quant à lui 1700 emplois. 64% de l'emploi se situe dans le **tertiaire**. L'agriculture apparaît prégnante avec 18% de l'emploi (contre 0,8% à l'échelle nationale). Sa **tradition agricole** est attestée par ses 15 500 ha de Surface Agricole Utile (SAU), soit 63% de sa superficie totale. Elle se caractérise par l'élevage extensif à l'herbe, notamment **de bovins viande**, pour un total de 20 500 UGB.

L'élevage bovin tend cependant à diminuer, avec une croissance des ovins et des caprins dans le revenu des exploitations, surtout sur la commune de Rancon (à l'image de la CC du Haut-Limousin-en-Marche). Cette évolution s'accompagne d'une croissance du cheptel, avec 3 000 UGB en plus depuis 1988.

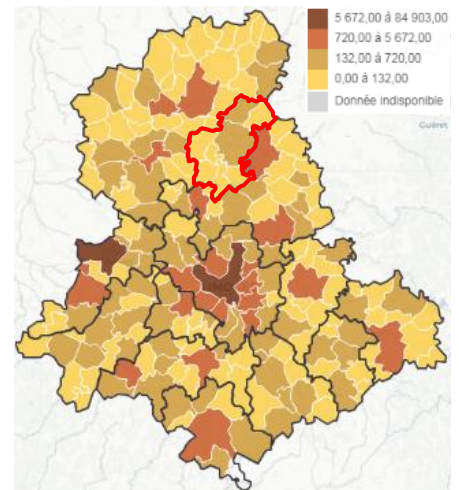
L'agriculture s'inscrit dans une démarche qualité et de terroir d'excellence, en s'appuyant sur les signes officiels de qualité (label rouge, race Limousine, indication géographique protégée (IGP), agriculture biologique...).



■ Agriculture ■ Industrie ■ BTP ■ Tertiaire

EMPLOI GARTEMPE – SAINT-PARDOUX PAR SECTEUR

Source : INSEE 2015



NOMBRE D'EMPLOIS EN HAUTE-VIENNE

Source : INSEE - CLAP

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Plusieurs installations d'exploitations agricoles sont classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Sont concernées toutes les exploitations susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, avec une graduation allant du régime d'autorisation (A - risques les plus importants) au régime de déclaration (D - risques les plus faibles). Il y en existe 1 à Balledent, 20 à Châteauponsac, 5 à Rancon, 3 à Roussac, 12 à Saint-Amand-Magnazeix, 3 à Saint-Pardoux, 7 à Saint-Sornin-Leulac et 3 enfin à Saint-Symphorien-sur-Couze.

Les importantes surfaces agricoles du territoire impliquent de nombreuses pollutions des sols, des cours d'eau et de l'air, notamment par le rejet de matières organiques conséquent. Le recours à des produits phytosanitaires et les rejets des bâtiments d'élevage sont à l'origine de nombreuses pollutions des sols (azote, phosphate). Le passage d'engins de plus en plus lourds contribue au tassement du sol, qui engendre une imperméabilisation des sols : ni l'eau, ni l'air, ni la faune ne peuvent circuler (perte des fonctionnalités écologiques).

3 autres établissements sont soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les ICPE :

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut
BAYRAND	87290	Châteauponsac	Inconnu	Non Seveso
EARL BAGNOL	87290	Châteauponsac	Enregistrement	Non Seveso
MEYZIE TP	87290	Rancon	Inconnu	Non Seveso

LISTE DES ETABLISSEMENTS ICPE DE GARTEMPE – SAINT-PARDOUX

Source : MEEM, PLUi de Gartempe – Saint Pardoux

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

En termes de pressions spécifiques, **les mesures dérivant de la stratégie PCAET devraient permettre de réduire les impacts des activités dominantes du territoire sur l'environnement, mais également augmenter leurs propres capacités de résilience face aux effets du changement climatique et à l'augmentation des coûts énergies :**

- Pour l'agriculture : le recours à des pratiques plus durables, comme le passage des engins agricoles au banc moteur, la diminution du recours aux produits phytosanitaires ou la vente en circuits courts
- Pour l'industrie : la sensibilisation à la performance environnementale de leurs installations (réduction des polluants atmosphériques, des rejets industriels dans les cours d'eau et des émissions de GES)

De nombreux bénéfices économiques peuvent également découler des actions climat air énergie entreprises dans le cadre du PCAET. **Des emplois pourront ainsi être créés dans les secteurs de la sylviculture, de l'agriculture biologique ou du tourisme vert**, permettant des retombées à la fois économiques et sociales à l'échelle locale.

Le développement de certaines énergies renouvelables au sein de secteurs tels que l'agriculture ou l'industrie peut, néanmoins, entraîner certains impacts sur l'environnement :

- Perte de terres agricoles et altération des sols pour le photovoltaïque
- Potentiels rejets de matières organiques ou de GES pour la méthanisation
- Concurrence dans les usages de la ressource bois et potentielle dégradation de la ressource si elle n'est pas replantée pour la substitution des énergies fossiles dans l'industrie.

Les activités humaines, notamment l'agriculture et l'industrie, constituent un **enjeu modéré** dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la construction du PCAET, les principaux points de vigilance en termes d'impact sur les activités humaines du territoire seront notamment :

- **L'impact des mesures de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et au développement des petites installations ENR sur l'activité économique des artisans du territoire.** La rénovation énergétique des bâtiments et le développement de petites installations ENR diffuses (photovoltaïque

en toiture, solaire thermique, chaudières bois...) s'appuient essentiellement sur le tissu des artisans locaux. Le PCAET peut donc être une source de développement économique local pour ces artisans. Il peut cependant exister un enjeu de formation et de structuration de la filière pour garantir la mise en œuvre de travaux performants.

- **L'impact du développement de grands projets ENR sur le développement économique à l'échelle régionale.** Si les petites installations ENR génèrent de l'emploi local, les grands projets éoliens ou photovoltaïques au sol s'inscrivent dans une autre logique économique avec une structuration des activités de développement, de construction et de maintenance à une échelle régionale voir nationale.
- **L'impact des projets ENR sur l'équilibre économique des exploitations agricoles et sur les finances des collectivités.** Le développement de projets ENR sur le territoire représente une opportunité, tant pour les acteurs économiques que pour les collectivités et les particuliers, de s'approprier les retombées économiques liées à la production énergétique locale. Les retombées économiques locales dépendront du degré d'implication des acteurs locaux dans les projets.
- **L'impact du développement d'emplois locaux et du développement d'infrastructures facilitant le travail à distance depuis le territoire sur la mobilité des habitants.** L'enjeu des déplacements domicile-travail des résidents du territoire allant travailler dans les pôles d'activité voisins est un enjeu important du PCAET.
- **Les enjeux d'adaptation et de résilience des activités économiques du territoire face aux changements climatiques.** Cet enjeu est notamment prégnant pour les activités agricoles du territoire.

3 – 2.8. L'AIR : UNE THEMATIQUE A LA CROISEE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Présentation des principales caractéristiques du territoire

Comme vu précédemment, la qualité de l'air globale est bonne. Le rapport intitulé « Bilan 2016 de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine », réalisé par l'ATMO Nouvelle-Aquitaine présente ainsi des indices de qualité de l'air relativement bons sur l'ensemble du département (cf. ci-contre). Le nombre de jours « très bons » à « bons » a dépassé les 310 et aucun « mauvais » à « très mauvais » n'a été relevé sur cette année, soit une amélioration par rapport à 2013 et 2015.

De manière localisée, les concentrations les plus élevées se situent près d'axes à fort trafic, telles l'autoroute A20 et la N145. La commune de Saint- Amand-Magnazeix fait ainsi exception au sein du territoire, avec de plus fortes émissions de polluants (présence de l'A20). L'influence de l'agglomération de Limoges n'atteint pas Gartempe Saint- Pardoux.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Même faible, la pollution atmosphérique représente une **pression sur l'environnement** : phénomènes d'acidification, d'eutrophisation, d'oxydation et présence de produits phytopharmaceutiques dans l'air qui participent alors à la détérioration des habitats naturels.

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

En termes de pressions spécifiques, l'intégration du volet air au sein d'une démarche transversale, introduite par les évolutions réglementaires transformant le contenu du PCET (Lois Grenelle) par celui du PCAET (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte), permet de caractériser plus finement le territoire. Elle permet ainsi d'éviter les imbrications et effets négatifs d'une politique sectorielle vis-à-vis d'une autre, dans une approche synergique.

Afin d'améliorer la qualité de l'air, le PCAET doit à la fois intégrer des actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques et identifier les potentielles contradictions présentes dans les actions consacrées à la lutte contre le changement climatique. Par exemple, une action à visée climatique portant sur le développement du chauffage au bois, doit intégrer le fait que celui-ci est fortement émetteur de particules et développer des mesures pour répondre à ces externalités (tel que l'usage de bois sec et non traité et l'entretien régulier de l'appareil).

La qualité de l'air correspond à un **enjeu modéré** sur le territoire, intégré dans le programme d'actions du PCAET.

Dans le cadre de la construction du PCAET, les principaux points de vigilance en termes d'impact sur l'air seront notamment :

- **L'impact de la rénovation énergétique sur la qualité de l'air intérieur des logements.** L'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments est susceptible de réduire le rythme de renouvellement de l'air dans les logements. Ces rénovations doivent donc prendre en compte les enjeux de qualité de l'air intérieur notamment liés au radon.
- **L'impact des mesures du PCAET relatives au développement d'une offre de transports alternatifs sur la qualité de l'air extérieur.** L'usage de modes de transports actifs et alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens tend à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Cela devra donc permettre d'améliorer la qualité de l'air extérieur.



SYNTHESE ANNUELLE DU NOMBRE D'ÉPISODES DE POLLUTION (2016) PRENANT EN COMPTE LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂), L'OZONE (O₃) ET LES PARTICULES FINES (PM10)

3 – 2.9. LE BRUIT : LES AXES ROUTIERS COMME PRINCIPAUX GENERATEURS DE NUISANCES

Présentation des principales caractéristiques du territoire

La cartographie ci-dessous, permet de situer les zones où les niveaux de bruits moyens sur 24h avoisinent les 70 dB sont situés majoritairement à proximité de grands axes routiers : l'A20 et la N145.

Figure B61 : Personnes exposées au bruit routier >68dB pendant 24h

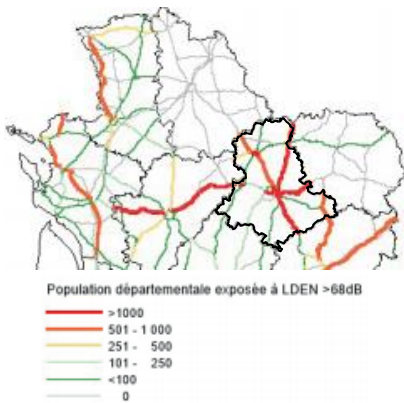
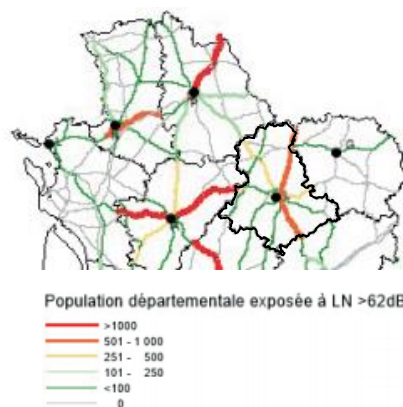


Figure B62 : Personnes exposées au bruit routier nocturne >62dB



PERSONNES EXPOSEES AU BRUIT ROUTIER/AU BRUIT ROUTIER NOCTURNE

Source : CEREMA, Exploitation ORS du Limousin IGN.

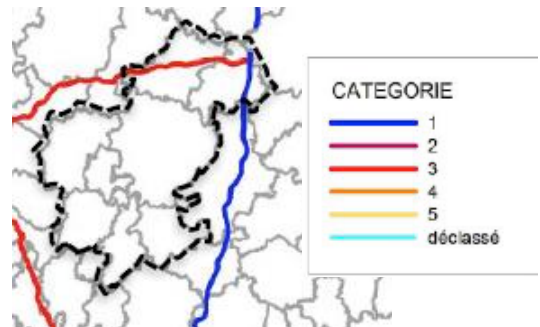
Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Concernant les pressions générales, la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres indique :

- L'A20 devient plus contraignante (passage en catégorie 1) avec une augmentation du trafic constaté ;
- Une tendance globale à la diminution des contraintes de bruit sur le reste du linéaire classé (hors A20), en raison d'un trafic constaté moins important ;

Ceci s'explique par une surévaluation des contraintes de bruit, liées à une augmentation du trafic qui ne s'est pas réalisée.

En termes de santé, les enjeux sont multiples. On observe un lien pour 75% des troubles du sommeil, mais aussi pour certains troubles psychosomatiques, du comportement ou maladies cardiovasculaires.



CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Source : DDT87, PLUi de Gartempe – Saint Pardoux

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Concernant les pressions spécifiques, l'Académie nationale de médecine s'est penchée sur **les risques de traumatisme sonore lié à la proximité entre les éoliennes et les habitations**. Plus que les nuisances générées par la rotation des pales, modérées, c'est leur intermittence imprévisible qui peut perturber l'état psychologique de ceux qui y sont exposés. À 500 m d'une habitation, la distance minimale légale d'installation d'une éolienne, le volume sonore d'une éolienne ne dépasse pas 35 décibels, soit l'équivalent d'un chuchotement. En outre, la loi sur le bruit issu du Code de la santé publique semble suffisante pour contrôler les nuisances liées à l'implantation d'éoliennes : elles ne devront pas ajouter au bruit ambiant supérieur à 35 décibels plus de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit.

Cet enjeu, souvent sous-estimé, reste **modéré**, mais doit être intégré à la démarche afin d'améliorer la qualité de vie des populations. Les **mesures d'isolation thermique** proposées dans ce cadre intègrent, avec la loi TECV, la prise en compte de l'acoustique dans la rénovation et de **l'isolation phonique**.

3 – 2.10. LES DECHETS : UNE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS ET DE VALORISATION ENERGETIQUE A CONFORTER

Présentation des principales caractéristiques du territoire

L'analyse s'effectue ici à l'échelle du Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets (SYDED) de Haute-Vienne, principale source de données pour le secteur
Données du SYDED de Haute-Vienne :

- 41 946 tonnes collectées pour l'ensemble des adhérents

Les ordures ménagères

Le gisement annuel d'ordures ménagères collectées était de 36 615 tonnes en 2016 soit 216 kg/hab/an (soit 101% de la moyenne nationale en territoire rural dispersé). Le volume d'ordures ménagères traitées a cependant diminué de 2% par rapport à 2015.

Les déchets triés (cartons, verres, acier, plastiques, journaux, aluminium) représentent 11 856 tonnes, collectées via les bornes à apport volontaire (2 373 tonnes d'emballages ménagers, 6 045 tonnes de verres, 3 438 tonnes de papiers). Ces valeurs apparaissent globalement inférieures aux moyennes nationales.

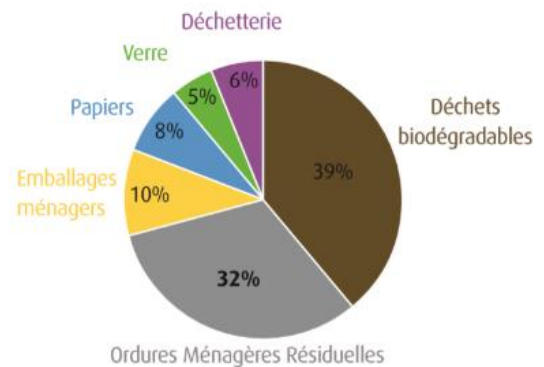
Les déchets dangereux

Concerne le secteur industriel, mais les volumes sont difficiles à chiffrer car traités par la filière privée.

Les déchets non dangereux

Récoltés par 26 déchetteries, les déchets non dangereux représentent 11 108 tonnes (encombrants et déchets) et 4 291 tonnes de Déchets d'Activités Economiques (DAE) apportés par les industriels (SYDED et Limoges Métropole), qui sont dirigées vers le centre de traitement Alvéol régi par le SYDED. Des études relatives à la caractérisation, au traitement et à la valorisation du biogaz produit sur site ont été menées. Elles démontrent que le site est compatible avec un traitement et une valorisation du biogaz.

Le Centre de Recyclage du Petit Beaune (administré par Limoges Métropole) rayonne sur l'ensemble du département et collecte les déchets recyclables secs du SYDED 87.



➔ 68% du contenu des poubelles peut être valorisé.

CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES SUR LE TERRITOIRE DU SYDED

Source : SYDED, Rapport annuel, 2016.

Déchets	Quantité	Variation
Déchets verts	366 tonnes	+59%*
Cartons	177 tonnes	-4%*
Encombrants	169 tonnes	+4%*
Inertes	90 tonnes	-26%*
Bois	51 tonnes	-15%*
Ferraille	42 tonnes	Constant*
Mobilier	6 tonnes	-14%*
Papiers	4 tonnes	+100%*
Verre	4 tonnes	-42%*
Polystyrène	1,5 tonne	-11%*
Emballages ménagers	0,3 tonne	-50%*
Total	911 tonnes	+10%*



911 tonnes ont été apportées par 1 156 professionnels adhérents du service RECYPRO

* Par rapport à 2015

REPARTITION DES DECHETS APPORTES PAR LES PROFESSIONNELS ADHERENTS AU SERVICE RECYPRO PAR TYPE

Source : SYDED, Rapport annuel, 2016.

Les politiques mises en œuvre en faveur de la réduction des déchets

L'ensemble du département s'est inscrit dans une démarche de « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage » pour la période 2018-2021. Dans le cadre

du Programme Local de Prévention (PLP), l'objectif de réduction de 7% des ordures ménagères avait été dépassé, avec -11,5% entre 2010 et 2015.

La démarche de « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage » vise à réduire la production de déchets, leur nocivité ainsi que la part de déchets ultimes. Il implique aussi leur valorisation dans une démarche d'économie circulaire. Le SYDED s'est engagé sur une réduction du taux des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de 10% d'ici 2020 par rapport 2010 : lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, gestion autonome des déchets verts...

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Les déchets représentent des sources potentielles de pollution des sols, de l'eau et de l'air. Si leurs volumes s'accroissent, ceux-ci peuvent aussi entraîner une saturation des équipements et causer d'autres pollutions liées aux transports tels que le recours à des équipements plus éloignés et conduire à une moindre valorisation.

Les filières de recyclage par matériaux

- Les bouteilles en plastique : VEOLIA puis Vielpa (ES), Artenius/APPE (21), Dentis (IT), TORRE PET (ES)
- L'aluminium : VEOLIA puis Cornec (60)
- L'acier : VEOLIA puis Arcelor Mittal (ES)
- Les briques alimentaires : VEOLIA puis SCA TISSUE FRANCE HONDOUVILLE (27)
- Les cartonnets : VEOLIA puis la papeterie EMIN LEYDIER (26) et SMURFIT Kappa (87)
- Les papiers : Usine UPM (ALL)
- Le verre : OI Manufacturing (Vergèze, Vayres, Béziers)

DESCRIPTION DES FILIERES DE RECYCLAGE PAR MATERIAUX

Source : SYDED, Rapport annuel, 2016.

Conclusion sur le niveau d'enjeu

Les déchets se présentent comme une thématique à **enjeu faible**, avec comme enjeu principal le développement de la valorisation énergétique des déchets organiques.

Pressions générales et incidences potentielles	
Santé	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ● Incinération des déchets (personnel et riverains) : cancers, troubles respiratoires aigus et gastro-intestinaux... liés à une exposition aux bioaérosols et à des COVNM dans des environnements confinés. ● Compostage (personnel et riverains) : irritations oculaires, inflammation des muqueuses respiratoires, troubles gastro-intestinaux... liés à une exposition aux émissions atmosphériques chimiques, à des microorganismes et des toxines. Des corrélations avec des cas de cancer sont avancées. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La pollution atmosphérique, de l'eau et du sol contribuant à l'eutrophisation des milieux naturels. La pollution de l'eau est particulièrement symptomatique des déchets et rejets industriels insuffisamment traités. ● La participation à l'effet de serre résultant du méthane produit par la rencontre des déchets organiques et de l'eau.
Pressions spécifiques : perspectives d'évolution et opportunités	
<ul style="list-style-type: none"> ● Substitution des consommations énergétiques par une valorisation des déchets ayant du potentiel, ● Valorisation des métaux ferreux et non ferreux des mâchefers pour se substituer à des ressources naturelles, ● Recyclage des emballages et des papiers journaux, ● Retour au sol et détournement des filières de stockage et d'incinération des biodéchets, ● Amélioration de la logistique (collecte et transport) par l'usage de véhicules de collecte plus propres et l'optimisation des tournées de collecte, pour une réduction des consommations énergétiques et des GES. 	

3 – 2.11. PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE : DES DEFAILLANCES INDUSTRIELLES COMME SOURCES DE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Présentation des principales caractéristiques

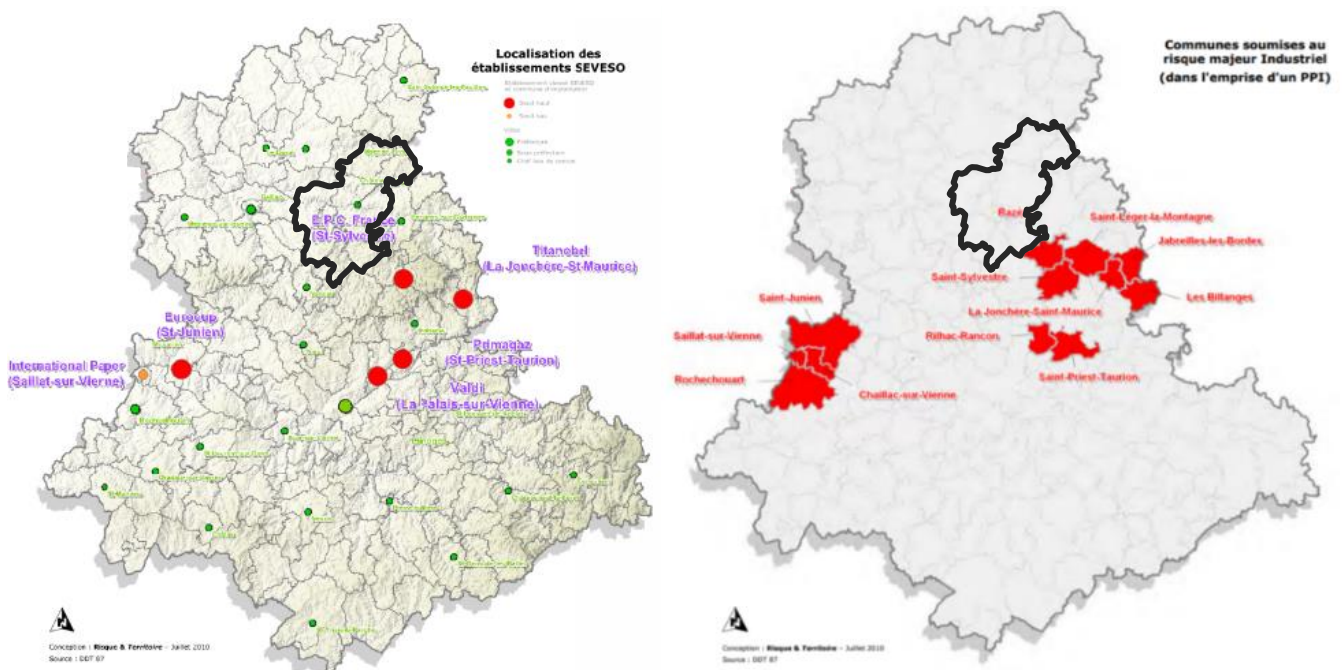
Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) est le document de référence des risques prévisibles dans le département et de leurs conséquences possibles. Il distingue :

- Les risques chroniques : impact sur la santé et l'environnement de différentes formes de pollution ;
- Les risques accidentels : conséquences dangereuses immédiates liées à des produits ou des procédés.

Les mesures de prévention de ces risques se situent soit à la source, soit dans la maîtrise de l'urbanisation.

Présentation des pressions structurelles du territoire et leurs perspectives d'évolution

Sur les **6 sites industriels relevant des dispositions applicables aux établissements les plus dangereux** (sites classés SEVESO), aucun n'est situé sur le territoire de l'EPCI :



COMMUNES COMPRISES DANS L'EMPRISE DU PPI D'UNE INSTALLATION SEVESO

Source : DDRM de la Haute-Vienne – édition 2010.

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Le PCAET, en tant que moteur de l'aménagement territorial (installation d'énergies renouvelables, mesures d'urbanisme et de mobilité ...) doit prendre en considération ces risques extérieurs afin de ne pas les intensifier.

Le risque technologique apparaît être un **enjeu absent** sur le territoire à l'heure actuelle. En cas d'installation d'une nouvelle industrie, cela pourra être reconsidéré.

3 – 3. MILIEU PHYSIQUE

L'analyse du milieu physique du territoire de Gartempe - Saint-Pardoux repose sur la collecte des données relatives à sa climatologie, à sa géologie et à son hydrogéologie.

3 – 3.1. CLIMAT ET SON EVOLUTION : UNE TENDANCE AU RECHAUFFEMENT ET A L'ASSECHEMENT SUSCEPTIBLE D'IMPACTER L'ENVIRONNEMENT ET LES POPULATIONS

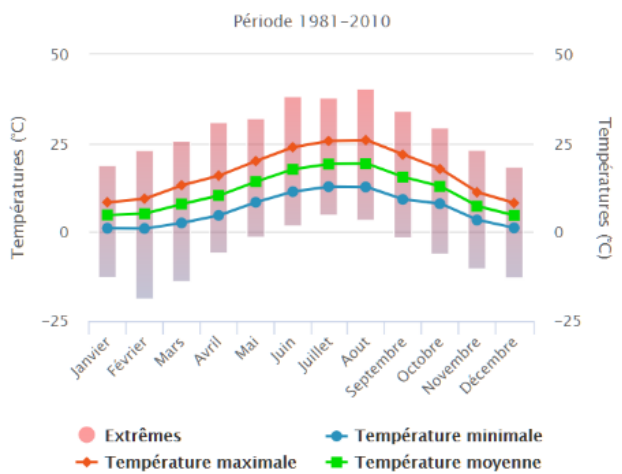
Présentation des principales caractéristiques

Sous l'influence de l'océan Atlantique, la Haute-Vienne présente **un climat tempéré océanique**, ainsi qu'une **légère influence montagnarde** due à sa proximité avec le Massif Central et une altitude comprise entre 150 et 750 mètres. Au sein de cette tendance départementale, **6 zones climatiques distinctes** ont été observées.

La zone 1 correspondant Gartempe – Saint-Pardoux présente un climat océanique avec de faibles précipitations, sec en été. Les températures sont assez douces avec peu de gelées.

Les événements météorologiques extrêmes sont rares⁴ : précipitations peu violentes et bien réparties dans l'année, gel peu marqué, neige peu présente et vent modéré.

Températures à BESSINES



Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

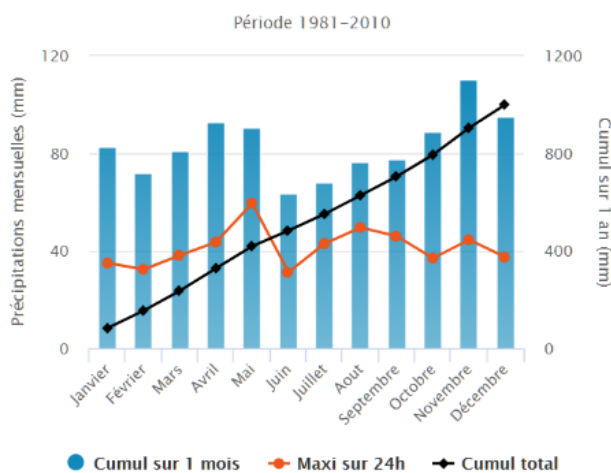
Depuis 1980, la température moyenne du Limousin est passée de 10,5° à 11,2 degrés, soit une **augmentation de 1,2 degré en 30 ans**. Ce phénomène se ressent surtout au printemps et en été, période à laquelle les jours de chaleur sont plus nombreux et les périodes de sécheresse progressent (*source : station Limoges-Bellegarde*).

Les températures et précipitations présentées ci-contre sont issues de la station météo de Bessines, station météo la plus proche de l'EPCI.

Les précipitations peuvent varier fortement d'une année à l'autre, sans qu'une tendance marquée n'apparaisse sur le long terme. En parallèle de l'augmentation des températures, cela favorise l'augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans les sols, notamment dû à des effets d'évaporation. Cela se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec en été (indice d'humidité des sols SWI inférieur à 0,5) et d'une diminution faible de la période de sol très humide au printemps (SWI supérieur à 0,9), se traduisant par un accroissement du besoin en irrigation.

Les événements récents de sécheresse de 2003, 2005 et 2011 s'inscrivent également dans cette analyse

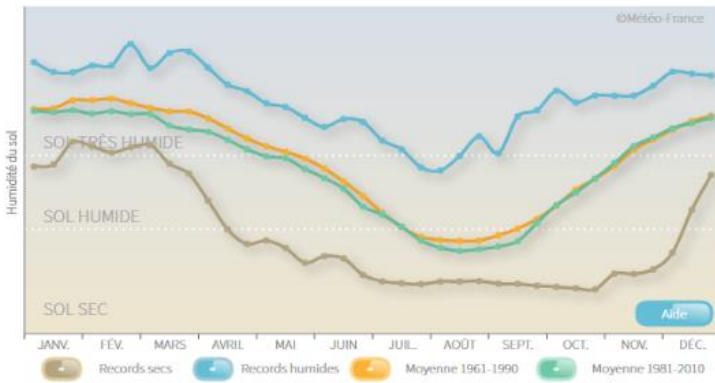
Précipitations à BESSINES



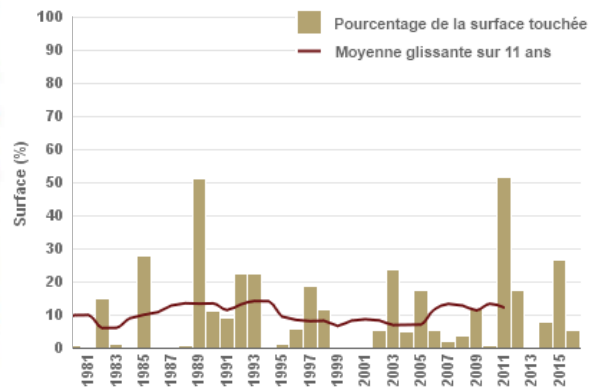
Source : Info Climat, Météo France.

⁴ Certains épisodes marquants de grande échelle sont tout de même à signaler, parmi lesquels la tempête de décembre 1999

puisqu'ils correspondent aux records de sol sec depuis 1959 sur les mois de mai, juillet et août.

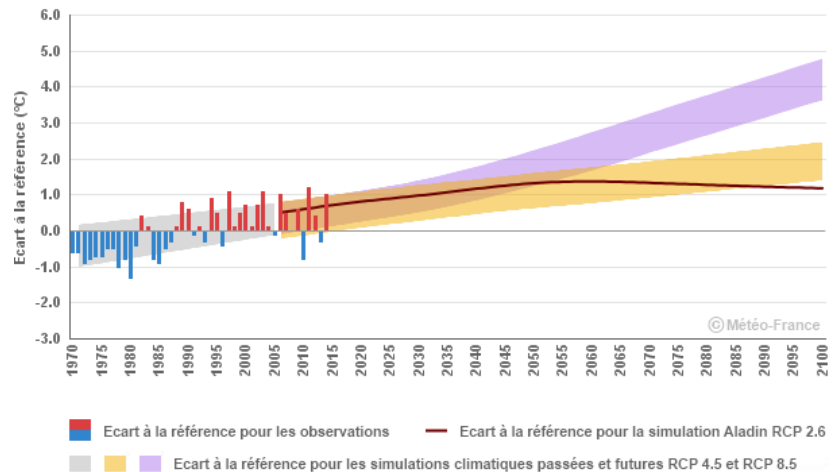


CYCLE ANNUEL D'HUMIDITE DU SOL EN LIMOUSIN
Source : Météo France.



POURCENTAGE ANNUEL DE LA SURFACE TOUCHEE PAR LA SECHERESSE SUR LE LIMOUSIN
Source : Météo France.

D'ici la fin du siècle, cette température pourrait encore augmenter selon la quantité de gaz à effet de serre rejetée dans l'atmosphère, modélisés par les différents scénarios RCP (Representative Concentration Pathway), dont la valeur représente le forçage radiatif à horizon 2100. À titre d'exemple : le scénario RCP2.6, correspondant à une politique volontariste de limitation du réchauffement climatique, représente un forçage radiatif de +2,6 W/m² pour 2100.



TEMPERATURE MOYENNE ANNUELLE EN REGION LIMOUSIN - OBSERVATIONS ET SIMULATIONS CLIMATIQUES POUR 3 SCENARIOS D'EVOLUTION (RCP 2.6 / 4.5 / 8.5)
Source : Météo France.

Conclusion sur le niveau d'enjeu

De manière générale, les évolutions identifiées précédemment tendraient à se renforcer plus fortement en cas de non-implémentation d'actions en matière de politiques climatiques.

Cet enjeu se trouvant au cœur de la logique du PCAET, il se présente comme un **enjeu majeur** dont l'évolution négative ou positive dépendra de l'ambition et de la manière dont il sera implémenté.

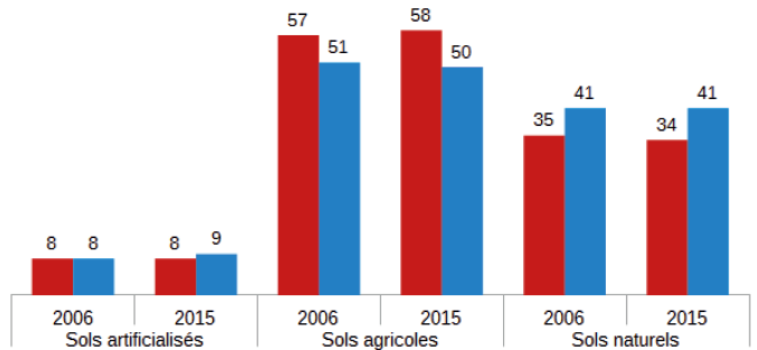
3 – 3.2. SOLS : DES INTERFACES FRAGILES, SUPPORTS DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Présentation des principales caractéristiques

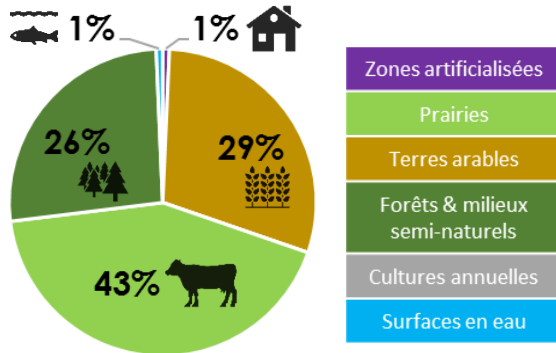
Les principales caractéristiques du territoire sont présentées à l'échelle de l'intercommunalité quand cela est possible et à l'échelle du département le cas échéant.



PROFIL TOPOGRAPHIQUE (SUD-EST/NORD-OUEST)
Source : topographic-map.com, PLUi de Gartempe – Saint Pardoux

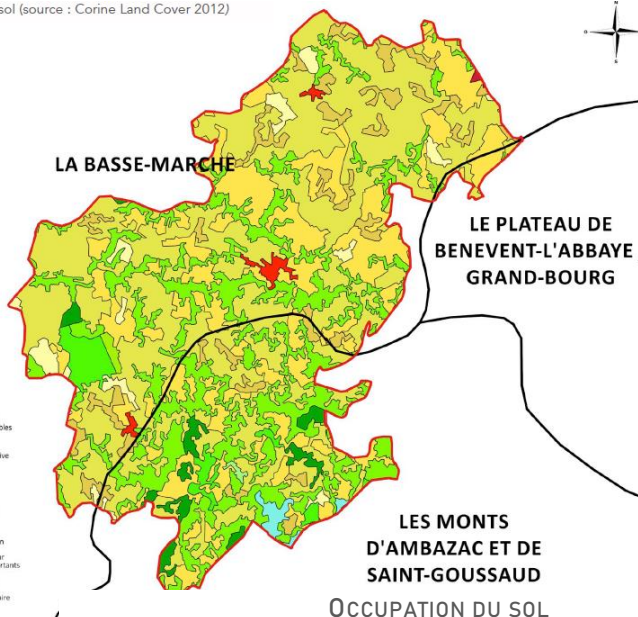


RELATIVE STABILITE DE LA REPARTITION DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (EN %) ENTRE 2006 ET 2015 EN HAUTE-VIENNE (ROUGE) ET EN NOUVELLE AQUITAINE (BLEU)
Source : AGRESTE (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes), Analyses & résultats, juillet 2016 – numéro 14.



OCCUPATION DU SOL – GARTEMPE – SAINT-PARDOUX
24 600 HA

Occupation du sol (source : Corine Land Cover 2012)



Source : Corine Land Cover, 2012, PLUi de Gartempe – Saint Pardoux

Gartempe-Saint-Pardoux est principalement dominée par le bocage régulier, hérité d'une tradition agricole tournée vers l'élevage et la polyculture.

L'occupation du sol se divise en deux entités :

- La **Basse-Marche** sur la moitié nord-ouest, plateau ondulé avec son bocage régulier, est rythmée par la succession régulière des haies bocagères et quelques accidents de relief. Dans les vallées, certaines pentes plus marquées sont laissées à la forêt, mais les fonds plats restent agricoles. Les forêts se situent essentiellement sur les interfluvies, mais sont relativement rares.

- Les **Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud** sur la partie sud, plateau structuré par des alvéoles typiques, semés de buttes et fonds tourbeux, où les replats agricoles se resserrent autour des hameaux et revêtent l'aspect de clairières. Le cloisonnement naturel de ce territoire est aujourd'hui amplifié par la trame forestière qui s'étoffe progressivement dans les fonds à l'abandon. Les versants et les hauteurs ont une caractéristique forestière dominante.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Concernant les pressions générales, la surface **agricole** représentant la surface la plus importante du territoire, il s'agit également du premier angle d'analyse des pressions concernant les sols. La plus grande partie de l'activité agricole réside dans l'élevage, ce qui permet de maintenir **une surface en herbe constante**. En revanche, les surfaces nécessaires à la production de cultures fourragères impliquent d'importants **traitements phytosanitaires**. Une manière de les réduire passe par **l'utilisation d'effluents** (tels que les fumiers, lisiers, eaux blanches et eaux vertes permettant de limiter les engrais minéraux), ce que permet l'activité d'élevage sur le territoire. Elle doit cependant être surveillée et raisonnée afin de ne pas créer de déséquilibres dans les sols au vu du ratio import-export.

La Haute-Vienne subit également les conséquences d'un **passé industriel et minier** peu soucieux de l'impact environnemental, avec une forte altération des sols. L'EPCI est cependant peu concernée et ne possède aucun site ou sol pollué référencé dans la base de données BASOL du Ministère de la Transition Ecologique.

Le sol est également soumis à de nombreuses pressions, souvent liées aux activités humaines, dont les plus préoccupantes sur le département dans son ensemble et que l'on retrouve à des niveaux divers sur le territoire:



PRESSIONS SUR LE SOL EN HAUTE-VIENNE PARMIS LA LISTE REFERENTE DE LA STRATEGIE THEMATIQUE POUR LA PROTECTION DES SOLS DU 22 SEPTEMBRE 2006 DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

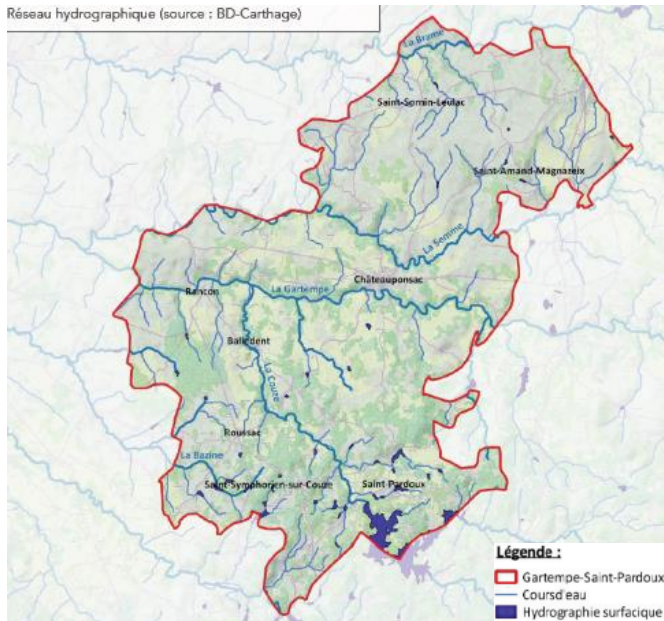
Concernant les pressions spécifiques, en tant que terreau de **productions d'énergie renouvelable** (biomasse) et **potentiel réducteur des concentrations de gaz à effet de serre** (puits de carbone majeur), le sol peut jouer un rôle important dans le PCAET. L'intérêt de le préserver des pollutions et autres dégradations évoquées précédemment se retrouve renforcé. Ainsi, le foncier des énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes...) doit prendre en considération la biodiversité via des outils d'ores et déjà mis en place : sanctuarisation, compensation, régénération...

La gestion des **fluides et déchets** doit également être pensée dans une logique durable en mettant en place des fonctions recyclables et réversibles. La sensibilisation des industries et de l'agriculture à l'amélioration de l'autosurveillance de leurs rejets et de leurs impacts sur l'environnement pourrait être une voie suffisante pour limiter les pressions concernant cette thématique.

Au vu de l'irréversibilité des impacts qui concernent les sols, cette thématique représente un **enjeu majeur**. Elle n'apparaît cependant pas prioritaire car le PCAET devra intégrer la protection des sols dans son déploiement.

3 – 3.3. EAUX SUPERFICIELLES : SENSIBILITE DES MILIEUX AUX POLLUTIONS DIFFUSES ET A L'ABAISSEMENT DES DEBITS

Réseau hydrographique (source : BD-Carthage)



Présentation des principales caractéristiques

Le territoire présente un réseau hydrographique dense, tourné vers le bassin versant de la Gartempe. De nombreux étangs sont recensés, notamment dans sa partie sud, dont certains correspondent à des suintements et forment des entités écologiques importantes (tourbières, marais, etc.).

Les principaux cours d'eau du territoire sont :

- la **Gartempe** : rivière abondante parcourant le territoire d'est en ouest et traversant les communes de Châteauponsac et Rancon où elle est classée en deuxième catégorie piscicole ;
- la **Semme** : cours d'eau de 50 km traversant le territoire d'est en ouest pour se jeter ensuite dans la Gartempe ;
- la **Brame** : affluent de la Gartempe long de 60,4 km qui traverse le territoire à son extrême Nord ;

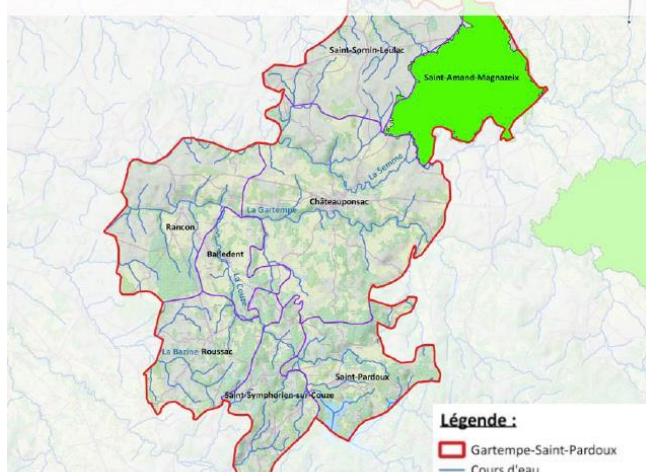
- la **Couze** : cours d'eau de 35 km qui entre dans le territoire par la commune de Saint-Pardoux, avant de se jeter dans la Gartempe à Rancon. Il remplit, avec son principal affluent le Ritord, le lac de Saint-Pardoux.

- la **Bazine** : cours d'eau prenant sa source à Roussac (tout comme la Gardelle), avant de s'écouler vers l'Ouest et de se jeter dans le Vincou à Bellac.

Eau superficielle importante, tant du point de vue écologique que touristique, le **lac de Saint-Pardoux** est situé au sud du territoire. D'une superficie de 330 hectares, ce lac artificiel est le deuxième plus grand plan d'eau de la Haute-Vienne. Il se trouve au confluent de la Couze et du Ritord.

Le territoire de Gartempe – Saint-Pardoux est entièrement inclus dans le Contrat rivière Gartempe, qui couvre

Zones vulnérables aux nitrates (Source : Géolimosin)

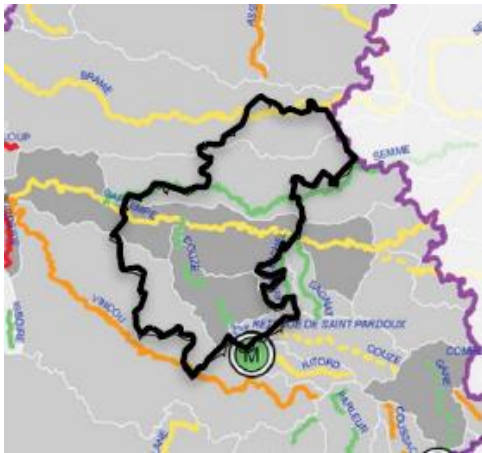


ZONES VULNERABLES AUX NITRATES

Source : Géolimosin, ADEV environnement, PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux

le bassin versant de sa source à la limite du département de la Vienne (soit 1 700 km² pour 1800km de cours d'eau). Il s'articule autour de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la reconquête des habitats des espèces emblématiques du bassin et d'une politique de valorisation et de développement touristique durable. En termes de qualité de l'eau, l'état écologique de la Gartempe et de la Brame est jugé moyen, alors qu'il est bon pour la Semme et la Couze. En 2012, seule la commune de Saint-Amand-Magnazeix est classée en zone vulnérable aux nitrates.

La DREAL met en avant **une qualité des cours d'eau plutôt bonne en Haute-Vienne**. Néanmoins, certains cours d'eau étaient en mauvais état « principalement



ZONES VULNERABLES AUX NITRATES

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne, Carthage, PLUi de Gartempe – Saint Pardoux

en raison des perturbations liées aux barrages et aux étangs (critère hydromorphologie) », remarque s'appliquant à la communauté de communes.

Dans son ensemble, la ressource en eau de qualité est support de biodiversité et les pressions sur la ressource sont limitées (tissu industriel peu étendu, agriculture extensive) en quantité et qualité.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

Des pressions générales s'exercent sur ces milieux, notamment anthropiques. Les problématiques de dégradations locales plus ou moins importantes résultent principalement des facteurs présentés dans le tableau suivant :



Si les pressions générales issues du territoire sur les eaux superficielles relèvent peu de l'industrie, ce secteur ainsi que le secteur agricole restent sources de pressions, bien que modérées. Le PLUi relève des « pollutions agricoles, industrielles et domestiques, ponctuelles, qui dégradent la qualité de l'eau ». De même, il relève de « nombreux plans d'eau (étangs artificiels) peu aménagés et mal gérés [...] avec une accumulation de polluants organiques avec pour conséquence l'eutrophisation des plans d'eau et la prolifération de cyanobactéries ». Il mentionne également la gestion forestière intensive et mono-spécifique de certains massifs de résineux ainsi que l'absence de zones de protection type zones RAMSAR et de réserves biologiques comme faiblesses du territoire.

Par ailleurs, l'imperméabilité des sols (due aux caractéristiques géologiques) participe au ruissellement important des bassins en cas de fortes précipitations. De même, en l'absence de nappe phréatique profonde, les débits présentent de fortes variations en saison sèche avec des difficultés à répondre aux besoins en période d'étiage.

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Dans le cadre du PCAET, des pressions spécifiques pourraient s'ajouter, essentiellement à travers le **développement des énergies renouvelables**. La **méthanisation** serait la filière la plus concernée sur le territoire. Les unités de méthanisation peuvent en effet provoquer des **pollutions accidentelles des cours d'eau résultant de rejets importants de matières organiques**. C'est ainsi le bon état écologique des milieux aquatiques et les écosystèmes qui y sont présents qui peuvent être encore davantage affectés et compromis par ces rejets.

Les eaux superficielles constituent un **enjeu modéré** au regard du développement de la méthanisation. Les zones présentant une sensibilité plus importante, telles les zones humides, sont à identifier de manière plus précise.

Dans le cadre de la construction du PCAET, les principaux points de vigilance en termes d'impact sur la ressource en eau seront notamment :

- **La prise en compte des enjeux quantitatifs liés à la ressource en eau dans le volet adaptation du PCAET**. Les changements climatiques sont susceptibles d'affecter sensiblement la disponibilité de la ressource en eau de surface, ressource vitale pour le territoire, entraînant des tensions sur les usages de l'eau (eau potable, agriculture).

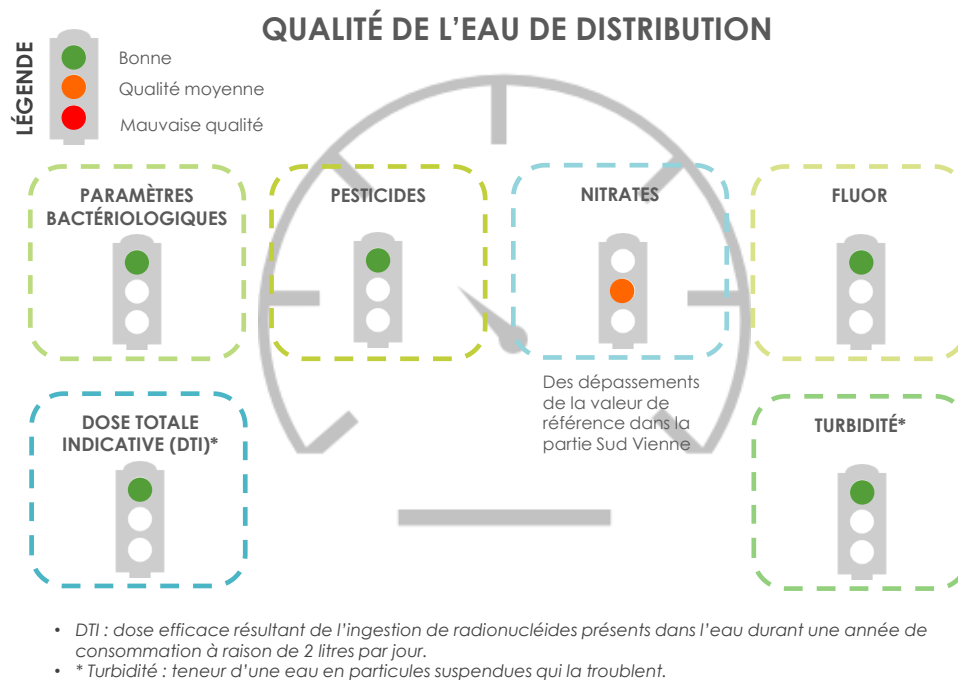
3 – 3.4. EAUX SOUTERRAINES ET EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE : UN ENJEU DE SECURISATION DE LA RESSOURCE

Présentation des principales caractéristiques du territoire

Le contexte hydrogéologique du territoire est celui de socle, avec la présence d'aquifères multiples de faible extension. La notion de « masse d'eau souterraine », en contexte de socle, doit être prise avec précaution. L'eau souterraine sur le territoire participe en effet à des aquifères fissuraux ou superficiels, discontinus et peu étendus. Les altérites sableuses du sous-sol forment un milieu poreux, avec une perméabilité qui ne permet pas la formation de nappes phréatiques de grande ni même de moyenne capacité. Le réseau hydrographique est donc alimenté presque uniquement par les eaux de ruissellement et des sources au débit relativement faible.

D'un point de vue qualitatif, les masses d'eaux souterraines présentent un bon état écologique.

La Haute-Vienne et Gartempe – Saint-Pardoux présentent une **bonne qualité de l'eau de distribution** :

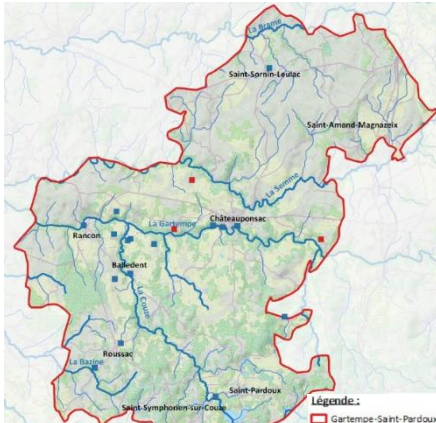


ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE DISTRIBUTION EN HAUTE-VIENNE AU REGARD DES VALEURS DE RÉFÉRENCE

Source : ARS ALPC, DREAL ALPC, ORS Limousin et Direction territoriale Sud-Ouest du CEREMA, État des lieux Santé Environnement, 2016.

En Limousin, près de 70 % des prélèvements d'eau sont consacrés à l'alimentation en eau potable. Ils s'effectuent soit par les cours d'eau, soit par une multitude de sources situées dans les couches superficielles du sol. Généralement, l'approvisionnement des bourgs et des hameaux se fait par une multitude de petits captages (1 597 en Limousin) qui produisent peu de volume. Pour les besoins importants des villes et bourgs, les collectivités font souvent appel aux eaux superficielles.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable dépend de trois principaux paramètres, qui correspondent aux principales étapes de la filière : la protection de la ressource (dimension préventive), les traitements après le captage (dimension curative) et l'état et le renouvellement des réseaux (dimension structurelle).



TRAITEMENT DES EAUX USEES

Source : data.gouv.fr, PLUi de Gartempe – Saint
Pardoux

Concernant l'assainissement de cette eau, le territoire compte 18 stations d'épuration, dont trois ne sont pas conformes en équipement (en rouge sur la carte ci-contre). Il s'agit pour la majorité (11 sur 18) de stations de traitement des eaux usées de petite taille (moins de 100 EH), à plus de 60% de leur capacité nominale.

Deux communes de l'intercommunalité ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées : Saint-Symphorien-sur-Couze et Saint-Amand-Magnazeix. Une grande partie des réseaux des communes est de type unitaire : seuls les tronçons réalisés depuis une dizaine d'années sont de type séparatif. Enfin les rejets sont équipés de station de traitement.

Concernant l'assainissement non collectif, Gartempe Saint-Pardoux a pris cette compétence depuis 2007 et a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). A cette occasion, chaque installation a été contrôlée et classée en fonction des

dysfonctionnements répertoriés :

- Bon fonctionnement - BF : aucun dysfonctionnement
- Acceptable - AC : assainissement classique tels fosse septique, bac à graisse, infiltration
- Non acceptable 1 - NAC1 : rejet (eaux traitées ou eaux brutes) vers le domaine public
- Non acceptable 2 - NAC2 : rejet (eaux traitées ou eaux brutes) vers des parcelles privées
- Autres : absence, refus, installations neuves (moins de 4 ans), compteur d'eau sans habitation

Les installations classées Non Acceptable 2 et Non Acceptable 1 identifiées représentent 43% du parc et sont considérées comme des points noirs à réhabiliter en priorité.

Présentation des pressions structurelles du territoire et de leurs perspectives d'évolution

D'un point de vue qualitatif, les masses d'eaux souterraines sont épargnées des pressions anthropiques de surface. Cependant, l'activité agricole ainsi que les modifications induites par le changement climatique impliquent des pressions générales sur les eaux souterraines et les eaux destinées à la consommation humaine, notamment à travers la **consommation d'eau** qui affecte la disponibilité de la ressource et peut se cumuler à la **variation de la pluviométrie**, notamment en périodes de sécheresse (de plus en plus récurrentes et longues). Elles affectent ainsi les nappes dont le régime dépend essentiellement de la pluviométrie (absence de nappes profondes sur le territoire), devenant problématique en période d'étiage.

Ces pressions mettent en évidence deux enjeux :

- La **sécurisation de l'alimentation en eau potable** dans un contexte de sécheresses plus fréquentes,
- Une vigilance importante quant à des **consommations intensives des ressources** pour éviter les pénuries.

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Concernant les enjeux spécifiques, certaines énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïques ou méthanisation par exemple) sont susceptibles d'impacter l'infiltration des eaux pluviales au sein des nappes souterraines et donc la disponibilité de la ressource. En effet, si les installations réalisées impliquent une forte artificialisation des sols, l'infiltration des eaux pluviales au sein des nappes sera fortement contrainte. Elles peuvent aussi affecter la qualité par une pollution aux produits chimiques (Ex : traitement des panneaux photovoltaïques).

La thématique est un **enjeu faible** au regard du développement de certaines énergies renouvelables.

3 – 3.5. RESSOURCES NON RENOUVELABLES : L'EXPLOITATION PASSEE DE L'URANIUM ET SES CONSEQUENCES

Présentation des principales caractéristiques départementales

La Haute-Vienne possède une cinquantaine d'anciennes **mines d'uranium** sur le territoire granitique du département, notamment dans sa partie nord. Tous les sites sont répertoriés par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) dans sa base de données MIMAUSA.

Des **mines d'or** ont également fait la richesse du département au début du 20^e siècle, bien que cette activité ait ensuite périclité jusqu'à son arrêt définitif en 2002.

L'exploitation du **kaolin**, ressource à l'origine de la célèbre porcelaine de Limoges au cours de la Révolution industrielle est également exploitée sur de nombreux sites, notamment dans les alentours de Saint-Yrieix et dans les monts d'Ambazac.

Seuls 2 anciens gisements miniers concernent le territoire de Gartempe – Saint-Pardoux :

- Un gisement d'uranium sur la commune de Saint-Sornin-Leulac ;
- Un gisement de métaux précieux à Rancon.

Ces deux communes ne sont cependant pas soumises au risque majeur minier.

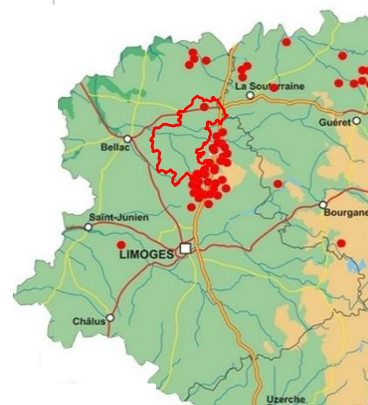
Présentation des pressions générales du territoire et de leurs perspectives d'évolution

La **pollution liée à l'exploitation de l'uranium** est considérable et nécessite donc aujourd'hui un important travail de dépollution et de suivi. Ainsi, les mines d'uranium dont l'arrêt est récent font l'objet d'un bilan environnemental complet et d'une remise à jour des prescriptions de protection de l'environnement, notamment concernant la pollution radiologique et chimique.

Pressions spécifiques dans le cadre de la construction du PCAET et conclusion sur le niveau d'enjeu

Concernant les pressions spécifiques, le PCAET, en tant que stratégie visant à s'engager dans une évolution durable et soutenable de nos modes de consommation et de production d'énergie, permettrait **de limiter l'exploitation des ressources non renouvelables**. Il ne devrait donc pas mettre de pression supplémentaire sur les ressources non renouvelables du territoire.

L'**enjeu est faible** sur le territoire. De par son histoire, le territoire peut cependant lui donner conscience et démontrer l'intérêt environnemental des productions d'énergie renouvelable.



● Gisements d'uranium ayant été exploités
LOCALISATION DES GISEMENTS
D'URANIUM EXPLOITES DANS LE
LIMOUSIN (1949-2001)

Source : Le Populaire du Centre d'après la
base de données MIMAUSA

3 – 4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Sur la base de l'état des lieux des différentes thématiques environnementales présentées précédemment et de l'analyse de leurs liens potentiels avec la mise en œuvre du PCAET, nous pouvons dégager dix grands enjeux environnementaux liés à la mise en œuvre du PCAET :

- Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques,
- Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques,
- maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur,
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques,
- Préserver la qualité paysagère et le patrimoine,
- Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie,
- maîtriser l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique du territoire,
- Préserver les ressources naturelles.

La hiérarchisation de ces enjeux est une étape clé de la démarche d'évaluation environnementale. Cette hiérarchisation déterminera notamment le niveau d'analyse des incidences probables du PCAET au stade de la construction de la stratégie et du plan d'actions. La hiérarchisation des enjeux a été réalisée sur la base de trois critères :

- La pression actuelle sur l'enjeu,
- Les perspectives d'évolution des pressions,
- Les leviers du PCAET sur l'enjeu.

Afin de rendre compte des différents niveaux d'enjeu selon les thématiques, le tableau ci-après reprend les différents niveaux d'enjeu identifiés par thématique :

- **Enjeux majeurs** : thématiques environnementales d'une grande sensibilité pour ce territoire, soumises à de nombreuses pressions et sur lesquelles le document étudié peut avoir des incidences importantes,
- **Enjeux importants** : thématiques environnementales sensibles, pour lesquelles des pressions existent et sur lesquelles le document étudié aura des incidences importantes,
- **Enjeux modérés** : thématiques environnementales un peu moins sensibles, pour lesquelles les pressions sont plus limitées et sur lesquelles le document étudié aura des incidences importantes, ou des thématiques sensibles pour lesquelles le document étudié aura peu d'incidences importantes,
- **Enjeux faibles** : thématiques environnementales présentes, mais peu sensibles, pour lesquelles les pressions sont limitées ou pour lesquelles le document étudié est susceptible d'avoir peu d'incidences,
- **Absence d'enjeu** pour des thématiques non sensibles et/ou subissant globalement peu de pressions.

Enjeux	Thèmes	Niveau d'enjeu
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	Climat et émissions de GES	Majeur
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	Climat et émissions de GES Santé et condition de vie Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme/loisirs...)	Majeur
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	Climat et émissions de GES Matériaux Ressources non renouvelables	Majeur
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	Faune et flore Habitats naturels Matériaux Prévention des risques et sécurité	Majeur
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	Air Déchets Santé et condition de vie	Modéré
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	Patrimoine culturel, architectural et archéologique Paysages	Important
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	Santé et condition de vie Caractéristiques sociodémographiques Bruit Prévention des risques et sécurité	Majeur
Maîtriser l'aménagement du territoire	Consommation d'espace, urbanisme et aménagement du territoire Sols Eaux superficielles Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine	Important
Contribuer au développement économique du territoire	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme/loisir...)	Modéré
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	Eaux superficielles Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine Activités humaines (sylviculture) Matériaux	Important

3 – 5. BIBLIOGRAPHIE

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU NATUREL

FAUNE & FLORE : SENSIBILITE DES ESPACES ET ESPECES FACE AUX DIVERSES PRESSIONS EXTRINSEQUES

- DDRM de la Haute-Vienne, Conseil général de la Haute-Vienne, *Rapport environnemental – Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux*, 2015
- Inventaire National du Patrimoine Naturel

Disponible sur : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

- Corine Land Cover
- *Renewable and Sustainability Energy Reviews*, Alexandros Gasparatos, Christopher N. H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang, 2017
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

HABITAT NATUREL ET CONTINUITES ECOLOGIQUES : UNE TENDANCE A LA FRAGMENTATION...

- Christelle Brochard et Guillemette Husson - Direction de l'Environnement Région Nouvelle-Aquitaine, *Les continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine : Diagnostic et enjeux - Etat d'avancement des travaux*, 23 janvier 2018
- Conseil Régional du Limousin, *SRCE Limousin*, 2016
- DREAL Limousin, dont données MEDDTL-SOeS et DATAR/IDDT
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

MILIEU HUMAIN

CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES : UNE FORTE REPRESENTATION DES MENAGES FRAGILES CONTRIBUANT A LA PRESENCE DE BASSINS DE VIE RURAL FRAGILES

- ORS et ARS Nouvelle-Aquitaine, « Inégalités sociales de santé en Nouvelle-Aquitaine, Approche à partir d'une typologie des bassins de vie », juin 2017
- Portrait de territoire, *Données de contexte du Pays du Haut Limousin*, 2013
- ARS Nouvelle-Aquitaine, *Etat des lieux de la Santé et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine*, 2016
- INSEE, 2009, 2010 et 2012
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

LES MATERIAUX : UNE RESSOURCE EN BOIS IMPORTANTE A VALORISER

- BRGM Nouvelle-Aquitaine, COPIL du schéma régional des carrières, Les ressources géologiques potentielles en Nouvelle-Aquitaine, 2016
- DREAL, *Schéma Départemental des Carrières (SDC) de la Haute-Vienne*
- IGN, *Résultats d'inventaire forestier, résultats standards, les résultats des campagnes d'inventaire 2009 à 2013 : Haute-Vienne*
- Ressources du sous-sol en Haute-Vienne, Géoportail Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
- FNE, « Bioénergies : grands enjeux des premières énergies renouvelables de France » [consulté le 16/03/2018]

Disponible sur : <https://www.fne.asso.fr/dossiers/bio%C3%A9nergies-d%C3%A9nergie-enjeux-risques-bois-agriculture>

- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

SANTE ET CONDITIONS DE VIE : UNE PROBLEMATIQUE PREGNANTE

- Base de connaissances de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)
- ARS Nouvelle-Aquitaine, *Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 de la Nouvelle-Aquitaine (PRSE 3)*, juillet 2017

- ORS Limousin en collaboration avec le CEREMA sur l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes (étude financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DREAL Nouvelle-Aquitaine), *État des lieux « santé environnement »*, septembre 2016
- ORS Nouvelle-Aquitaine, *Profil EPCI Nouvelle-Aquitaine, Territoires d'action pour une santé durable*, juin 2017
- ORS et ARS Nouvelle-Aquitaine, *Diagnostic territorial santé-social*, juin 2017
- Réseau Sentinelles et Études InVS/Cire
- INSEE, 2012
- IGN, BD Carto, 2003
- Charte du territoire, Pays Haut Limousin, 2014
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

UN PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE A RESPECTER

- Charte du territoire, Pays Haut Limousin, 2014
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

LES PAYSAGES : DES ENTITES PAYSAGERES CARACTERISTIQUES A PRESERVER

- DREAL, *Atlas des paysages en Limousin*, « Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux », 2016

Disponible sur : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-en-limousin-paysage-en-limousin-a1483.html>

- Observatoire des territoires, Données DATAR – INRA CESAER / UFC-CNRS ThéMA / Cemagref DTMA METAFORT 2011
- Charte du territoire, Pays Haut Limousin, 2014
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

CONSOMMATION D'ESPACE, URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : UN PROCESSUS D'URBANISATION FORTEMENT CONSOMMATEUR D'ESPACE ET UNE NECESSAIRE PRISE EN CONSIDERATION DE LA PROBLEMATIQUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DES TERRITOIRES

- Base de données européenne d'occupation biophysique des sols, CORINE Land Cover - Occupation des sols en France
- DREAL Limousin, *Profil environnemental du Limousin*, 2012
- INSEE, 2014
- Observatoire des territoires Données DATAR – INRA CESAER / UFC-CNRS ThéMA / Cemagref DTMA METAFORT 2011
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

ACTIVITES HUMAINES (AGRICULTURE, SYLVICULTURE, INDUSTRIE, TOURISME/LOISIRS...) : DES ACTIVITES AGRICOLE ET INDUSTRIELLE CONTRIBUANT A LA DEGRADATION DES MILIEUX

- INSEE, « Analyses Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes n°17 : La Haute-Vienne à grands traits », mars 2016
- DRAAF – Agreste 2010
- Charte du territoire, Pays Haut Limousin, 2014
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

L'AIR : UNE THEMATIQUE A LA CROISEE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

- ATMO Nouvelle-Aquitaine, « Bilan 2016 de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine, Extrait – département de la Haute-Vienne (87) », 15 juin 2017
Disponible sur : http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/sites/qa/files/atoms/files/rapport_bilan_qa_2016_dept87.pdf
- ORS Nouvelle-Aquitaine, *Profil EPCI Nouvelle-Aquitaine, Territoires d'action pour une santé durable*, juin 2017
- Atmo Nouvelle-Aquitaine [en ligne], Atmo Nouvelle-Aquitaine, 2017 [consulté le 01/12/2017]

Disponible sur : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

LE BRUIT : LES AXES ROUTIERS COMME PRINCIPAUX GENERATEURS DE NUISANCES SONORES

- Académie Nationale de la Médecine, *Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres*, 9 Mai 2017
- DDT de la Haute-Vienne, *Classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne*, Février 2016
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

LES DECHETS : UNE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS ET DE VALORISATION ENERGETIQUE A CONFORTER

- SYDED Haute-Vienne, *Rapport annuel*, 2016

PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE : DES DEFAILLANCES INDUSTRIELLES COMME SOURCES DE RISQUE TECHNOLOGIQUE

- Préfecture de la Haute-Vienne, *Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en Haute-Vienne*, décembre 2010
- DREAL, *Commissions de suivi de site (CSS) et Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) en Limousin*, Novembre 2016

Milieu physique

CLIMAT ET SON EVOLUTION : UNE TENDANCE AU RECHAUFFEMENT ET A L'ASSECHEMENT SUSCEPTIBLE D'IMPACTER L'ENVIRONNEMENT ET LES POPULATIONS

- Météo France – Climat HD [en ligne], consulté le 20/03/2018, mis à jour en 2017.

Disponible sur : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>

SOLS : DES INTERFACES FRAGILES, SUPPORTS DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Agreste, *Analyses & Résultats*, numéro 14, Juillet 2016
- Conseil Régional du Limousin, *SRCE Limousin*, 2016
- DREAL Limousin, *Profil environnemental du Limousin*, 2012
- Corine Land Cover, 2012
- Stratégie thématique pour la protection des sols, Commission Européenne, 2006
- IGN, *Inventaire forestier : les analyses régionales : la région administrative Limousin – campagne d'inventaire 2009 à 2013*, 2015.
- Base de données BASOL sur les sites et sols pollués en Haute-Vienne

Disponible sur : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

- BRGM Nouvelle-Aquitaine, *Ressources potentielles du sous-sol Limousin*, janvier 2017

Disponible sur : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6-brgm_copil_src_nvelle_aqi_26janv2017.pdf

- *Guide paysager pour la forêt limousine*, Cellule Forêt-Paysage du Limousin, 2002

Disponible sur : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6-brgm_copil_src_nvelle_aqi_26janv2017.pdf

- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

EAUX SUPERFICIELLES : SENSIBILITE DES MILIEUX AUX POLLUTIONS DIFFUSES ET A L'ABAISSMENT DES DEBITS

- Comité de bassin Loire-Bretagne, *Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne*, novembre 2015
- Direction Régionale de l'Environnement du Limousin, *La qualité des cours d'eau en Limousin - exploitation des données au moyen du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux, bilan 2006*
- DREAL Limousin, *La qualité des cours d'eau en Limousin – 10 années de suivi : 1997 à 2006 : exploitation des données au moyen du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux*
- DREAL Limousin, *Profil environnemental du Limousin*, 2012

- EPBV, *Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vienne et de la ressource en eau et des milieux aquatiques*, mars 2013
- SAGE Vienne
- SDAGE Bassin Loire Bretagne
- Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques de Haute-Vienne 2017-2021
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

EAUX SOUTERRAINES ET EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE : UN ENJEU DE SECURISATION DE LA RESSOURCE

- ARS Nouvelle-Aquitaine, *Etat des lieux de la Santé et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine*, 2016
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

RESSOURCES NON RENOUVELABLES : L'EXPLOITATION PASSEE DE L'URANIUM ET SES CONSEQUENCES

- IRSN, Base de données MIMAUSA (Mémoire et impact des mines d'uranium : synthèse et archives)
Disponible sur : <http://mimausa.irsn.fr/>
- PLUi de Gartempe – Saint-Pardoux, version du 17 juillet 2017

4 – EXPLICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

4 – 1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PCAET EN CO-CONSTRUCTION

L'explication des choix retenus au regard des solutions de substitution raisonnable s'appuie sur un travail de co-construction mené par la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux.

Le PCAET de la CC de Gartempe Saint-Pardoux s'est inséré dans une démarche de co-construction associant différents acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, citoyens, etc. La phase de co-construction a démarré en septembre 2018 et a fait suite au lancement de la démarche et à l'établissement du diagnostic territorial. Cette phase s'est achevée en août 2019.

La co-construction a permis de :

- Définir et d'avoir une vision partagée des enjeux du territoire en matière de climat, d'air et d'énergie,
- Identifier les attentes et besoins des usagers du territoire (habitants, entreprises...),
- Déterminer les grandes orientations et les grands objectifs stratégiques constitutifs du projet territorial de lutte contre le changement climatique et d'adaptation de Gartempe Saint-Pardoux,
- Construire le plan d'actions 'territorial' (associant l'ensemble des acteurs du territoire) permettant d'atteindre les ambitions fixées dans le cadre de la stratégie.

La démarche de co-construction a été réalisée par les bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET (Energies demain et AEC) ainsi que la Communauté de Communes de Gartempe Saint-Pardoux. Les différents temps de co-construction ont été les suivants :

- Ateliers de concertation stratégie : septembre 2018,
- Ateliers de concertation plan d'action : décembre 2018,
- Concertation citoyenne : 8 juillet – 31 août 2019,
- Consultation du public par voie électronique : avril 2020.

Ces différents temps de co-construction ont permis de fixer les objectifs du PCAET par secteur d'activité en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

4 – 2. DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

Dans le cadre du diagnostic et de la stratégie du PCAET de Gartempe Saint-Pardoux, différents scénarii ont été présentés en termes de :

- Réduction des consommations énergétiques,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Production d'énergies renouvelables.

Les différents scénarii présentés étaient les suivants :

- Scénario tendanciel : à horizon 2030 et 2050, évolution des consommations, des émissions et de la production d'énergie renouvelable en l'absence de déploiement d'une politique de transition énergétique.
- Scénario réglementaire : à horizon 2030 et 2050, évolution des consommations, des émissions et de la production d'énergie renouvelable fixées par la loi de transition énergétique et le SRCAE en fonction des spécificités du territoire.
- Ainsi que le potentiel maximum : niveau maximal en termes de réduction des consommations, des émissions et de production d'énergies renouvelables que la collectivité peut atteindre en fonction de ses caractéristiques.

Le diagnostic a également permis d'identifier les différents enjeux climat-air-énergie du territoire :

- **Réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques des secteurs du parc bâti (résidentiel notamment) et des transports** (réhabilitation thermique de l'habitat, remplacement des systèmes de chauffage les plus émetteurs, limiter l'usage des énergies fossiles, mise en place d'une politique de mobilité durable) ;
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans le secteur agricole ;**
- **Lutter contre la précarité énergétique des ménages liée au logement ;**
- **Tirer profit des potentiels de développement d'énergies renouvelables locaux** tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et architecturaux sous-jacents ;
- **Amplifier le stockage de carbone dans les sols en limitant la disparition des prairies ;**
- **Renforcer la capacité d'adaptation du territoire** aux effets du changement climatique.

A partir de ces différents scénarii et des enjeux climat-air-énergie du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic, le processus de co-construction a permis de définir une stratégie territoriale et un plan d'action.

En parallèle, la réalisation de l'évaluation environnementale a permis de mettre en exergue des enjeux environnementaux et leur prise en compte dans le plan d'action. Des recommandations ont été formulées afin d'éviter les effets négatifs incertains de certaines actions au regard des incidences sur les enjeux environnementaux. La mise en œuvre des différentes actions intégrera les recommandations du rapport environnemental afin d'éviter toute incidence négative sur les différents enjeux environnementaux.

Globalement, le PCAET a vocation à avoir une incidence positive sur l'environnement. Aussi, chaque action veillera à prendre en compte son impact sur l'environnement. La mise en place de chaque action/projet prévu dans le PCAET fera l'objet d'une évaluation environnementale en tant que telle.

5 – ANALYSE DES INCIDENCES ET EFFETS NOTABLES, PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET & JUSTIFICATION DES CHOIX RÉALISÉS

5 – 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

L'analyse des incidences probables du plan consiste en un exercice prospectif destiné à évaluer et identifier les impacts potentiels (qu'ils soient positifs ou négatifs, directs ou indirects) de la programmation sur l'environnement sur l'ensemble de la durée de celle-ci. Il s'agit d'une lecture transversale et globale du PCAET afin d'en apprécier les incidences environnementales.

Si la notion d'incidence ne dispose pas de définition juridique précise, elle est le résultat du croisement entre un effet et la sensibilité environnementale du territoire. Elle correspond à un impact/changement, qu'il soit positif ou négatif, à court ou long terme, dans la qualité de l'environnement. Il s'agit donc d'analyser les incidences qui risquent d'avoir lieu si le PCAET est mis en œuvre.

La méthodologie proposée pour **l'évaluation qualitative des incidences probables** de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement est construite autour d'un dispositif d'analyse ayant pour finalité la mise en évidence des différents niveaux d'impacts potentiels du PCAET sur l'environnement. Le PCAET constituant à la fois un document stratégique et opérationnel, ce sont ces deux dimensions qui font l'objet d'une évaluation des incidences probables. Ainsi, du point de vue :

1. **Stratégique** : les orientations stratégiques sont appréciées une à une en considérant l'agrégation des différents niveaux d'impacts de chaque action au regard de chaque enjeu environnemental prioritaire.
2. **Opérationnel** : chaque action associée à chaque orientation stratégique est évaluée au regard de chaque enjeu prioritaire selon un niveau d'impact qualitatif.

Les différents niveaux d'impacts (cf. légende ci-après) viennent caractériser l'ensemble des actions au regard des enjeux environnementaux prioritaires identifiés dans le cadre de l'EIE, à savoir :

- a. Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques,
- b. Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques,
- c. Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- d. Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur,
- e. Préserver la biodiversité et les continuités écologiques,
- f. Préserver la qualité paysagère et le patrimoine,
- g. Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie,
- h. Maîtriser l'aménagement du territoire,
- i. Contribuer au développement économique du territoire,
- j. Préserver les ressources naturelles.

Les différents niveaux d'impacts sont établis en considérant plusieurs paramètres :

- L'intensité (de l'impact, à quel point l'action peut-elle perturber, remettre en cause négativement ou positivement une composante environnementale, l'enjeu environnemental prioritaire),
- L'étendue (de l'impact, l'action a-t-elle une portée négative ou positive à l'échelle globale ? communautaire ? locale ? circonscrite/ponctuelle ?),
- La durée (de l'impact, l'action a-t-elle un impact pérenne/long ? moyennement long ? ponctuel ?).

Le croisement de l'ensemble de ces paramètres au regard d'une action considérée permet de définir un niveau d'impact qualitatif selon l'échelle présentée ci-après :

LEGENDE 1 : LES DIFFERENTS NIVEAUX D'IMPACTS

	<p>INCIDENCES POSITIVES FORTES Concernent généralement les actions dédiées à la protection ou à la valorisation de l'environnement</p>
	<p>INCIDENCES POSITIVES FAIBLES Concernent généralement les actions non dédiées à l'environnement, mais pouvant avoir des incidences positives indirectes</p>
	<p>SANS INCIDENCE</p>
	<p>INCIDENCES INCERTAINES Concernent les actions pouvant avoir une incidence positive et/ou négative</p>
	<p>INCIDENCES NEGATIVES FAIBLES Concernent les actions ayant des incidences dont les principaux effets sont potentiellement défavorables à l'environnement ou ayant des incidences résiduelles</p>
	<p>INCIDENCES NEGATIVES FORTES Concernent les actions ayant des incidences fortes sur l'environnement</p>

5 – 2. ANALYSE DES INCIDENCES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Les tableaux ci-après reprennent par orientation stratégique et action constitutives du PCAET, l'analyse des incidences probables au regard des différents enjeux environnementaux prioritaires identifiés dans le cadre de l'EIE.

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.1. Réaliser un diagnostic du parc bâti sur le territoire		
Actions	PB 4.0 Établir un diagnostic général du parc bâti sur le territoire	PB 5.0 Faire un bilan des performances énergétiques du patrimoine public	PB 10.0 Identifier les ménages concernés par la précarité énergétique et établir une cartographie
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques			
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques			
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables			
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur			
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques			
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine			
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie			
Maîtriser l'aménagement du territoire			
Contribuer au développement économique du territoire			
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)			

IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>La réalisation de diagnostics/bilan/identification en tant que telle n'aura, a priori, aucune incidence négative sur l'environnement. Elle doit permettre une meilleure connaissance du territoire afin d'assurer un ciblage des logements présentant un fort enjeu en termes de rénovation énergétique. Une telle action, si elle est suivie de mesures concrètes en termes de rénovation, pourra alors contribuer indirectement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise des consommations énergétiques, - L'amélioration du cadre de vie, en particulier si elles ciblent les ménages en situation de précarité énergétique, - L'atténuation des émissions de GES liées au secteur résidentiel et ainsi l'atténuation du changement climatique, - L'adaptation au changement climatique par l'amélioration du confort thermique d'été. 	

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.2. Concevoir des bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique

Dans le programme d'action 2020-2026, aucune action n'a été définie pour cet axe stratégique.

La conception de bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants contribue directement à la **réduction de la consommation énergétique**. Cela permet, indirectement, la **réduction des émissions de GES associées aux énergies fossiles** consommées par le secteur du parc bâti. Ce type d'action **atténue donc la contribution du territoire aux changements climatiques**. De plus, des bâtiments énergétiquement performants favorisent la **résilience de la population face aux effets du changement climatique** et notamment en cas de vague de chaleur.

La conception de bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants a une **incidence positive indirecte sur la qualité de l'air extérieur**.

La conception de bâtiments neufs vertueux et énergétiquement performants peut avoir des **effets positifs et/ou négatifs sur le patrimoine architectural et la qualité paysagère**. Mais en améliorant le confort thermique et en réduisant la facture énergétique liée au logement, les bâtiments neufs vertueux ont un **impact positif direct sur le cadre de vie**.

En fonction des exigences, la conception de bâtiments neufs vertueux peut permettre de **limiter la consommation d'espace**.

En revanche, s'ils supposent le recours aux matériaux biosourcés et notamment le bois peut avoir un **impact négatif sur la disponibilité de cette ressource naturelle**.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesure pour **ÉVITER** l'incidence potentiellement négative sur le patrimoine architectural : réaliser un inventaire des incidences potentielles de la construction de bâtiments neufs sur le patrimoine architectural du territoire afin d'éviter sa dégradation.

Mesure pour **RÉDUIRE** l'impact sur les ressources naturelles : une orientation relative au secteur de la sylviculture prévoit la gestion durable des forêts notamment via une politique forestière d'exploitation volontariste et de reboisement.

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.3. Favoriser la rénovation énergétique des logements du territoire				
Actions	PB 1.0 Organiser des opérations d'information mutualisées sur les dispositifs proposés par l'ANAH et SOLIHA	PB 2.0 Communiquer auprès de la population sur les entreprises et artisans RGE du territoire	PB 3.0 Former les agents territoriaux à la rénovation du bâti ancien	PB 11.0 Mettre en place des OPAH et/ou un PIG départemental	PB 12.0 Mettre en place un dispositif financier d'accompagnement des ménages les plus modestes dans la rénovation énergétique en complément d'une éventuelle OPAH
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques					
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques					
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables					
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur					
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques					
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine					
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie					
Maîtriser l'aménagement du territoire					
Contribuer au développement économique du territoire					
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)					

IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>Les actions relatives à l'information des populations (PB 2.0, PB3.0) n'ont pas, en tant que telles, d'incidences négatives sur les différents enjeux environnementaux. Elles contribuent à accompagner les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique et ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none">- améliorer leur santé et leur cadre de vie- maîtriser les consommations d'énergie liées au logement- atténuer la contribution du territoire au changement climatique- permettre le développement économique du territoire si les travaux de rénovation sont réalisés par des artisans locaux <p>La mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou d'un programme d'intérêt général (PIG) (PB 11.0) et l'accompagnement financier des ménages les plus modestes (PB 12.0) contribuent directement à l'amélioration du cadre de vie.</p>	

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.4. Posséder un parc public exemplaire
Actions	PB 6.0 Accompagner les collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Les mesures relatives à la rénovation du parc tertiaire permettent de contribuer à la **maîtrise des consommations énergétiques** du parc bâti. En outre, cela doit permettre de rendre ainsi la population plus **résiliente face aux effets du changement climatique** et notamment lors vagues de chaleur. De plus, la rénovation énergétique a une **incidence positive indirecte sur la qualité de l'air extérieur**. Elle permet également de réduire les émissions de GES liées au secteur du parc bâti, ce qui permet d'**atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques**.

En revanche, ces actions peuvent avoir une **incidence positive ou négative sur la qualité de l'air intérieur**. En l'occurrence, une mauvaise information sur les impacts de la rénovation sur la qualité de l'air intérieur aura un impact négatif. L'impact sur la qualité de l'air intérieur dépendra également des exigences environnementales demandées pour la rénovation. Aussi, si la qualité de l'air intérieur est mauvaise, cela aura une **incidence négative indirecte sur la santé des populations, notamment pour les bâtiments accueillant du public (écoles, crèches...)**. Pour autant, l'incidence sur la cadre de vie sera globalement positive, cette mesure permettant notamment d'améliorer le confort thermique des bâtiments accueillant du public.

Enfin, si elle ne s'inscrit pas correctement dans le **patrimoine architectural** existant, la rénovation peut avoir une incidence négative indirecte sur le patrimoine architectural (lors d'un ravalement de façade par exemple)

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** l'incidence potentiellement négative de la rénovation sur la qualité de l'air intérieur : intégrer les problématiques de la qualité de l'air intérieur et du bruit dans le cadre des opérations de rénovation énergétique des logements
 Mesure pour **ÉVITER** l'incidence potentiellement négative sur le patrimoine architectural : réaliser un inventaire des incidences potentielles de la rénovation énergétique sur le patrimoine architectural du territoire afin d'éviter sa dégradation.

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.5. Réduire les besoins énergétiques grâce à la sobriété des pratiques
Actions	PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Les actions de sensibilisation ne présentent pas, en tant que telles, d'incidences négatives sur l'environnement. Elles permettent de :

- réduire les consommations d'énergie,
- limiter les émissions de GES liées à ces consommations d'énergie,
- améliorer le cadre de vie en réduisant la facture énergétique et en limitant les émissions de polluants liées aux consommations d'énergie.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.6. Assurer un usage exemplaire du parc public		
Actions	PB 7.0 Sensibiliser les utilisateurs de locaux publics par un affichage évolutif de la consommation énergétique	PB 8.0 Equiper les bâtiments publics en matériel permettant d'économiser l'énergie	PB 9.0 Harmoniser les plages d'extinction de l'éclairage public
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques			
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques			
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables			
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur			
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques			
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine			
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie			
Maîtriser l'aménagement du territoire			
Contribuer au développement économique du territoire			
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)			
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION			

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>L'intégration des enjeux climat-air-énergie dans la gestion du parc public contribue à la réduction des émissions de GES liées à ce secteur et aux consommations énergétiques. Cela améliore, de façon indirecte, la qualité de l'air.</p> <p>De plus, les actions d'extinction de l'éclairage public ont un impact positif direct sur la biodiversité. D'une part, cela permet la réduction des émissions de GES liées aux consommations d'énergie. D'autre part, cela permet de réduire la pollution lumineuse. Or, la pollution lumineuse peut avoir un impact négatif important sur la biodiversité, mais également sur la santé et le cadre de vie des populations.</p> <p>Les actions en faveur d'une collectivité exemplaire au regard des enjeux climat-air-énergie n'ont, en revanche, pas d'effet sur la préservation du patrimoine architectural et du paysage.</p>	

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.7. Aménager l'espace public de manière plus durable, en respectant l'environnement et le cadre de vie
Actions	PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>L'aménagement durable contribue directement à la préservation de la biodiversité, la lutte contre la pollution de l'air, l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation du territoire au changement climatique. Plus particulièrement la suppression des produits phytosanitaires a une incidence positive directe sur la préservation de la biodiversité, la pollution de l'air, la santé des populations et l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Il sera nécessaire d'être vigilant lors de la définition d'actions : l'aménagement d'espaces végétalisés en milieu urbain dense pourrait être source d'étalement urbain.</p>	

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.8. Mettre en place des pratiques environnementales ambitieuses
Actions	PB 14.0 Réduire au minimum l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux et obtenir le label « Terre Saine, commune sans pesticide »
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>La mise en place de pratiques environnementales ambitieuses et la sensibilisation aux écogestes contribuent à changer les comportements des agents et des individus en faveur de la réduction des émissions de GES, la résilience de la population face aux effets du changement climatique, et la maîtrise de la consommation d'énergie. Plus particulièrement la suppression des produits phytosanitaires a une incidence positive directe sur la préservation de la biodiversité, la pollution de l'air, la santé des populations et l'adaptation au changement climatique.</p>	

AXE STRATEGIQUE	PARC BÂTI OS.9. Gérer l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire
Actions	PB 13.0 Passer des commandes groupées pour des équipements de stockage de l'eau pluviale destinés aux particuliers
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Une bonne gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire peut contribuer à la **réduction de la pression sur la ressource en eau.**

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	TRANSPORTS OS.1. Connaître les enjeux du territoire en termes de mobilité
	TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
La réalisation d'une étude préalable sur un maillage de bornes de recharge n'aura, en tant que telle, aucune incidence négative sur l'environnement.	

AXE STRATEGIQUE	TRANSPORTS OS.2. Promouvoir les mobilités alternatives et mettre en place des infrastructures adaptées					
Actions	TR 1.0 Créer des outils numériques pour développer le covoiturage dynamique	TR 2.0 Créer des aires de covoiturage	TR 3.0 Sensibiliser les entreprises et les associations à la mutualisation des déplacements	TR 4.0 Intégrer des aménagements cyclables dans les centres-bourgs et aux abords des lieux et points d'intérêt stratégiques dans les projets	TR 7.0 Recenser et organiser les services existants (Poste, commerces locaux) pour mettre en place une offre itinérante sur le territoire	TR 8.0 Utiliser les services locaux comme relais vers des administrations plus lointaines pour certaines démarches administratives
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques						
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques						
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables						
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur						
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques						
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine						
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie						
Maîtriser l'aménagement du territoire						
Contribuer au développement économique du territoire						

Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)						
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION						

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>Le développement des alternatives à la voiture individuelle et plus particulièrement le covoiturage, le développement de services de proximité et l'intégration d'aménagements cyclables réduisent le nombre de voitures et donc les émissions de GES liées à leur usage, même s'il s'agit toujours de véhicules thermiques. Cela contribue également à une amélioration de la qualité de l'air, l'usage de véhicules thermiques étant à l'origine de polluants atmosphériques.</p> <p>En revanche, l'aménagement d'aires de covoiturage et d'infrastructures peut avoir une incidence négative sur les continuités écologiques (rupture de continuité) si elle nécessite l'artificialisation des sols. De manière générale, les nouveaux projets d'infrastructures de transports et de voiries (parcs relais, aménagement de voiries...) sont source de rupture des continuités écologiques.</p> <p>Le développement d'infrastructures cyclables vise à encourager la pratique du vélo, ce qui doit contribuer à améliorer la santé des populations par la pratique du sport.</p> <p>Les infrastructures nécessaires aux mobilités partagées peuvent avoir un impact potentiellement négatif sur le paysage et le patrimoine.</p>	<p>Mesures pour ÉVITER l'impact des infrastructures de transport : optimiser le tissu existant pour limiter l'étalement urbain</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact des infrastructures de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter les zones où la biodiversité est importante lors du choix de l'emplacement des aires de covoiturage. - Respecter la trame verte et bleue. - Intégrer les infrastructures de covoiturage dans le paysage urbain.

AXE STRATEGIQUE	TRANSPORTS OS.3. Promouvoir et faciliter le passage aux motorisations alternatives	
Actions	TR 5.0 Réaliser une étude préalable de pertinence d'un maillage territorial en bornes de recharge électriques	TR 6.0 Acheter des véhicules électriques pour la flotte des collectivités et proposer un système de location afin de faire découvrir ce système de motorisation au public
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques		
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques		
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables		
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur		
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques		
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine		
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie		
Maîtriser l'aménagement du territoire		
Contribuer au développement économique du territoire		
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)		
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION		

Description de l'incidence potentielle de l'action

La réalisation d'une étude préalable sur un maillage de bornes de recharge n'aura, en tant que telle, aucune incidence négative sur l'environnement.

Le développement de la mobilité électrique et notamment l'achat de véhicules électrique pour la flotte communale permet de **réduire les émissions de GES et la pollution de l'air liées** aux transports. Ce qui contribue à **améliorer la santé et le cadre de vie des habitants** (réduction de la pollution, des nuisances olfactives...).

En revanche, concernant la maîtrise de l'énergie, si les véhicules électriques permettent de **réduire le recours aux énergies fossiles**, ils entraînent une augmentation de la consommation d'électricité (même si elle reste maîtrisée).

En revanche, le développement des véhicules électriques nécessite l'utilisation de **batteries au lithium-ion** nécessaires à leur construction. D'une part, cela aura donc un **impact négatif sur les ressources naturelles globales** puisque cela entraîne le **prélèvement de matières premières** (cobalt, lithium, graphite, nickel, manganèse) dans d'autres pays, ce qui est par ailleurs **source de pollution et d'émissions de GES**.

En outre, ces batteries créent de nouveaux **déchets** dont la filière recyclage n'est pas encore bien développée. A l'inverse, en ce qui concerne les véhicules à hydrogène, il s'agit de pile à combustible. Ils ne créent donc pas de nouveaux déchets et permettraient de réduire le remplacement des pièces moteur par rapport à un moteur thermique.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** l'impact des bornes de recharge sur le paysage urbain : intégrer les bornes de recharge au paysage urbain.

Mesures pour **RÉDUIRE** l'impact lié aux batteries lithium-ion : favoriser davantage les véhicules à hydrogènes.

AXE STRATEGIQUE	INDUSTRIE OS.1. Encourager la transition énergétique dans le secteur industriel
Actions	IND 1.0 Identifier et valoriser les bonnes pratiques mises en place par les industriels du territoire
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

L'identification des bonnes pratiques industrielles et leur diffusion sur le territoire permettront indirectement la **réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES** liées à ce secteur. Cela permettra également la **réduction de la pollution atmosphérique**. Ce qui permet donc de **réduire la contribution du territoire aux changements climatiques** et ses effets sur **la biodiversité et les continuités écologiques**.

La réduction des nuisances liées au secteur industriel a une **incidence positive directe sur la santé et le cadre de vie** : diminution de la pollution, des nuisances olfactives...

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	INDUSTRIE OS.2. Favoriser le développement de nouvelles filières locales et soutenables sur le territoire
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique

Dans le programme d'action 2020-2026, aucune action n'a été définie pour cet axe stratégique.

Le développement de filières locales soutenables sur le territoire entraînera la **réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES** liés au secteur industriel. Cela permettra également la **réduction de la pollution atmosphérique**. Ce qui permet donc de **limiter les effets du changement climatique et de la pollution sur la biodiversité et les continuités écologiques**.

La réduction des nuisances liées au secteur industriel a un **impact positif direct sur la santé et le cadre de vie** : diminution de la pollution, des nuisances olfactives...

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	AGRICULTURE & SYLVICULTURE OS.1. Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement
Actions	AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>Les actions de communication en faveur des bonnes pratiques. Celles-ci doivent permettre à la fois d'atténuer le changement climatique (via la réduction des émissions de GES) et de limiter la pollution de l'air (via la limitation du recours à l'ammoniac). Pour autant, les actions de communication n'ont pas une incidence directe sur ces différents enjeux.</p>	

AXE STRATEGIQUE	AGRICULTURE & SYLVICULTURE OS.2. Limiter les émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture	
Actions	AGS 1.0 Proposer aux agriculteurs un stage de formation à l'éco-conduite et à l'utilisation optimale des engins agricoles	AGS 2.0 Communiquer auprès des agriculteurs sur la mise en place des bonnes pratiques environnementales permettant de limiter les émissions de GES et NH3
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques		
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques		
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables		
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur		
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques		
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine		
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie		
Maîtriser l'aménagement du territoire		
Contribuer au développement économique du territoire		
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)		
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION		

Description de l'incidence potentielle de l'action

Proposer un stage de formation en écoconduite aux agriculteurs doit permettre, à terme, de faire évoluer leurs pratiques. Cela contribue ainsi à **maîtriser les consommations d'énergies, les émissions de GES et la pollution de l'air** liées à l'usage des tracteurs.

De même pour les actions de communication en faveur des bonnes pratiques. Celles-ci doivent permettre à la fois d'atténuer le changement climatique (via la réduction des émissions de GES) et de limiter la pollution de l'air (via la limitation du recours à l'ammoniac). Pour autant, les actions de communication n'ont pas une incidence directe sur ces différents enjeux.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	AGRICULTURE & SYLVICULTURE OS.3. Préserver la biodiversité et les capacités de stockage de carbone sur le territoire
Actions	AGS 3.0 Favoriser la plantation des haies et la valorisation du bois issu de l'élagage des haies
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Les mesures de préservation de la biodiversité et des capacités de stockage carbone du territoire ont une incidence positive directe sur **la biodiversité et les continuités écologiques** ainsi que sur **l'atténuation de la contribution du territoire aux changements climatiques**. Les haies comme le bois utilisé dans la construction permettent de stocker le dioxyde de carbone.

Cela contribue également à la préservation d'un **paysage diversifié**, à la préservation de **la santé** (réduction de la pollution) ainsi qu'à l'amélioration du **cadre de vie**. En revanche, le recours au **bois** dans les constructions, qu'il soit local ou non, peut avoir une incidence négative sur la **disponibilité de cette ressource, le paysage forestier local et la biodiversité forestière**.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesure pour **ÉVITER** l'incidence potentiellement négative sur la ressource en bois, la biodiversité forestière et le paysage forestier : le recours au bois construction se fera dans une logique de gestion durable des forêts comme le prévoit l'orientation suivante (OS.4 Gérer durablement les forêts)

AXE STRATEGIQUE	AGRICULTURE & SYLVICULTURE OS.4. Gérer durablement les forêts
Actions	AGS 4.0 Privilégier le bois local dans la création et la réhabilitation de constructions publiques dans un objectif d'exemplarité
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Le recours au bois local dans la commande publique et les nouvelles constructions aura une incidence incertaine sur :

- La ressource en bois et le paysage forestier : le recours au bois local entraînera un prélèvement de cette ressource naturelle,
- Ainsi que sur la biodiversité forestière : la forêt étant un habitat propice au développement de la biodiversité.

La gestion durable des forêts, privées comme publiques, aura une incidence positive sur l'ensemble des enjeux environnementaux, et plus particulièrement sur la préservation des ressources naturelles (bois). Ces mesures permettent d'éviter les incidences potentiellement négatives du recours au bois local dans les constructions et permettront de :

- Limiter le changement climatique et s'y adapter (stockage du dioxyde de carbone dans la biomasse forestière, purification de l'air par les végétaux),
- Préserver la biodiversité forestière et les continuités écologiques,
- Préserver le paysage forestier,
- Préserver la santé (amélioration de la qualité de l'air grâce à la filtration réalisée par les végétaux) et le cadre de vie (fonction récréative de la forêt : promenades en forêt, cueillette de champignons...).

Mesure pour **ÉVITER** l'incidence potentiellement négative sur la ressource en bois, la biodiversité forestière et le paysage forestier : le recours au bois construction se fera dans une logique de gestion durable des forêts comme le prévoit le titre de l'orientation. Le PCAET prévoit donc directement des mesures d'évitement.

AXE STRATEGIQUE	AGRICULTURE & SYLVICULTURE OS.5. Surveiller et prévenir les changements de faune, de flore et leurs impacts
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique

Dans le programme d'action 2020-2026, aucune action n'a été définie pour cet axe stratégique.

Le réchauffement climatique peut entraîner l'apparition d'espèces invasives, potentiellement porteuses de maladies. Prévenir leur apparition permettrait donc d'**améliorer la résilience du territoire aux effets du changement climatique**. En outre, la prise en compte de la faune et de la flore vise directement à préserver la biodiversité. Ce qui a également une **incidence positive sur la santé et le cadre de vie** (fonctions écosystémiques de la biodiversité).

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	AGRICULTURE & SYLVICULTURE OS.6. Développer des schémas agro-alimentaires responsables et locaux
Actions	AGS 5.0 Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour favoriser les circuits courts et la diversification
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Le développement d'activités locales favorisant les circuits-courts permet de réduire les déplacements dus à l'approvisionnement et aux intermédiaires.

En revanche, cela peut entraîner le risque d'une **augmentation des déplacements individuels vers les producteurs**. De plus, la relocalisation de la transformation des produits agricoles peut entraîner **l'implantation de nouveaux bâtiments pouvant altérer le paysage et consommer de l'espace**.

Les schémas agro-alimentaires responsables et locaux ont une incidence positive directe sur le **cadre de vie/de la santé** des populations en permettant aux individus de savoir d'où vient ce qu'ils consomment et en mangeant local et de saison.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** l'incidence négatif : intégrer les projets au paysage du territoire

Mesures pour **RÉDUIRE** l'incidence négative : mettre en place des espaces de ventes coopératifs et mutualisés entre producteurs

AXE STRATEGIQUE DECHETS OS.1. Réduire la production totale de déchets				
Actions	DE 1.0 Sensibiliser les ménages à la limitation de leur production de déchets	DE 2.0 Utiliser la plateforme "Eco-Mairie" pour inciter au réemploi	DE 3.0 Mettre à disposition des composteurs et/ou broyeurs sous forme de prêts ou de dons et en accompagner l'usage	DE 4.0 Etudier la faisabilité d'une tarification incitative pour réduire les déchets
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques				
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques				
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables				
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur				
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques				
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine				
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie				
Maîtriser l'aménagement du territoire				
Contribuer au développement économique du territoire				
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)				

IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>Réduire la quantité de déchets permet de réduire les émissions de GES associées à leur traitement et ainsi de limiter la contribution du territoire aux changements climatiques. Cela contribue également à réduire les émissions de polluants liées au traitement des déchets, améliorant ainsi la santé et le cadre de vie et limitant les effets des déchets sur la biodiversité.</p> <p>De plus, la réduction des déchets permet de réduire l'impact potentiel sur les ressources naturelles comme l'eau. En effet, les déchets sont source de pollution des milieux naturels</p> <p>La réduction des déchets permet, en outre, de réduire l'altération du paysage liée à la présence de déchets.</p> <p>Mais les actions relatives à l'information du public n'ont pas une incidence suffisamment directe sur les différents enjeux environnementaux, sauf sur l'amélioration du cadre de vie. De plus, l'étude de la faisabilité d'une tarification incitative n'aura, en tant que telle, aucune incidence directe sur l'environnement.</p>	

AXE STRATEGIQUE	DECHETS OS.2. Améliorer la gestion des déchets, leur collecte et leur valorisation	
Actions	DE 8.0 Mettre en place un tri adéquat des déchets verts afin de permettre leur utilisation pour l'alimentation des méthaniseurs agricoles	DE 6.0 Faire un état des lieux des principaux producteurs publics de biodéchets
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques		
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques		
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables		
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur		
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques		
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine		
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie		
Maîtriser l'aménagement du territoire		
Contribuer au développement économique du territoire		
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)		
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION		

Description de l'incidence potentielle de l'action

La valorisation énergétique des biodéchets peut avoir un effet positif sur la qualité de l'air si le mode de traitement est moins émissif. En revanche **la méthanisation émet des polluants** notamment en amont (stockage des effluents) et en aval (suivant le mode de valorisation). L'incidence sur la pollution de l'air dépendra donc de la mise en œuvre de l'action (prise en compte effective de cette problématique ou non).

L'harmonisation des collectes et de l'accès aux déchetteries permet de **réduire les émissions de GES, la contribution du territoire aux changements climatiques.**

La réduction des déchets permet de **réduire l'altération du paysage liée à la présence de déchets.**

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** l'incidence potentiellement négative : évaluer les émissions de polluants associés à la méthanisation.

AXE STRATEGIQUE	DECHETS OS.3. Avoir une meilleure gestion des déchets lors des évènements publics
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique

Dans le programme d'action 2020-2026, aucune action n'a été définie pour cet axe stratégique.

Cette action permet de réduire l'impact de la pollution liée aux déchets sur la **biodiversité**.

La bonne gestion des déchets permet de **réduire l'altération du paysage**.

La bonne gestion des déchets a un impact positif sur la **qualité des ressources naturelles et notamment de l'eau**. En effet, les déchets sont source de pollution.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.1. Éolien : cibler le développement de l'éolien dans les zones les plus favorables identifiées par le schéma régional
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (matières premières, eau...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique

Dans le cadre du programme d'actions 2020-2026, aucune action n'a été définie pour cet axe stratégique.

Le développement de l'éolien sur le territoire contribue directement au développement des EnR, en substitution aux énergies fossiles et à la **réduction des émissions de GES** associées.

Néanmoins, les actions relatives aux énergies renouvelables et notamment à l'éolien nécessitent de **nouvelles infrastructures néfastes pour la biodiversité et les continuités écologiques** :

- Collision d'oiseaux et de chauves-souris avec des éoliennes (espèces locales, mais aussi migratrices)
- Traumatismes internes chez les chauves-souris associés à des réductions soudaines de pression de l'air à proximité des pales
- Perturbation des voies migratoires pour certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris

Les énergies renouvelables peuvent aussi avoir un impact négatif sur les **paysages** si les installations ne sont pas bien intégrées au sein du paysage. Or, la première orientation opérationnelle prévoit d'être ambitieuse notamment en ciblant les zones identifiées par le schéma régional.

Le développement des énergies renouvelables a un effet positif indirect sur la santé en ce qu'il réduit la dépendance aux énergies fossiles, réduisant ainsi les nuisances associées (pollution notamment). Néanmoins, le développement d'infrastructures éoliennes peut engendrer des nuisances et pollutions (**bruit** notamment) susceptibles d'affecter, de façon marginale, la **santé** de la population.

Le développement des énergies renouvelables est susceptible de participer à l'augmentation de la consommation d'espace et de la fragmentation des continuités écologiques déjà en cours, à travers leur propre consommation d'espace. Les installations photovoltaïques au sol, l'éolien et la méthanisation sont particulièrement concernés et augmentent l'imperméabilisation des sols.

Les **matières premières nécessaires** à la production des éoliennes représentent un impact sur la préservation des ressources naturelles. De plus, ils pourront générer de **nouveaux déchets**.

Le développement des énergies renouvelables aura une incidence positive sur le développement économique grâce aux retombées économiques pour le territoire et aux créations d'emplois engendrées.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** les incidences potentielles sur la biodiversité : les actions prévues par le PCAET apportent une réponse globalement positive à l'enjeu de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques (atténuation du changement climatique et des risques induits pour l'équilibre des écosystèmes, aménagement durable et intégration d'espaces végétalisés...). Néanmoins, l'incidence potentiellement négative associée au développement des énergies renouvelables doit être prise en compte. Il s'agira, pour éviter l'incidence, d'éviter les périmètres en fort enjeu de biodiversité (zones de nidifications, habitats naturels, couloirs migratoires...) lors du choix de l'implantation des éoliennes. La période des travaux devra être réalisée en dehors des périodes de nidification.

Mesures pour **RÉDUIRE** les incidences potentielles sur le paysage : intégrer de façon cohérente les éoliennes au paysage urbain et rural. En prévoyant des cibler les zones identifiées par le schéma régional, cette orientation répond d'ores et déjà à cet enjeu.

Mesures pour **RÉDURIE** les incidences potentielles sur la santé : prendre en compte les enjeux de santé et de cadre de vie en amont de la réalisation des projets.

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.2. Éolien : favoriser l'implication citoyenne dans la conception et le financement des projets éoliens
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (matières premières, eau...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique

Dans le cadre du programme d'actions 2020-2026, aucune action n'a été définie pour cet axe stratégique.

Les actions visant l'implication des citoyens aux projets, en tant que telles, aucune incidence négative sur l'environnement. Elles contribuent au développement des énergies renouvelables et indirectement à :

- L'atténuation de la contribution du territoire au changement climatique.
- L'amélioration du cadre de vie via l'adhésion des citoyens aux projets d'EnR et la prise en compte de leur avis
- Le développement économique du territoire qui bénéficiera des retombées économiques liées au développement des énergies renouvelables et à la création d'emplois.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.3. Solaire photovoltaïque : développer les installations au sol sur les friches et les terrains non viabilisés, en préservant les terrains agricoles
Actions	EnR 8.0 Inclure des clauses sur l'implantation du photovoltaïque dans les zonages du PLUi, et notamment à travers les OAP
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire, que ce soit par le biais de projets photovoltaïques d'autoconsommation collective (EnR 7.0), du développement des toitures photovoltaïques sur hangars agricoles (EnR 6.0) ou encore par l'inclusion de clauses dans les PLU/PLUi, contribue directement à la **au développement des énergies renouvelables, en substitution aux énergies fossiles** et ainsi à la **réduction des émissions de GES** associées.

Toutefois, le développement du solaire photovoltaïque peut avoir des effets négatifs sur la biodiversité et les continuités écologiques :

- Perte ou fragmentation des habitats
- Oiseaux : collision avec les installations et brûlures suite à une exposition aux flux solaires intenses
- Pollution des masses d'eau par des produits chimiques (utilisés pour traiter les panneaux et les sols)
- Utilisation croissante de l'eau
- Attraction et désorientation des insectes et des oiseaux causés par une lumière intense ou polarisée
- Piège écologique en raison de mécanismes attracteurs cumulatifs
- Perturbation du micro-climat local

Le développement des énergies renouvelables est susceptible de participer à l'augmentation de la consommation d'espace et de la fragmentation des continuités écologiques déjà en cours, à travers leur propre consommation d'espace. Les installations photovoltaïques au sol, l'éolien et la méthanisation sont particulièrement concernées et augmentent l'imperméabilisation des sols.

Néanmoins, l'action proposée cible les hangars agricoles ce qui devrait limiter les incidences potentiellement négatives, notamment en termes de rupture de continuités ou de perte d'habitats. En effet, ne s'agissant pas d'installation photovoltaïque au sol, cette action ne devrait alors pas avoir d'incidence sur la consommation d'espace l'aménagement du territoire. Néanmoins, certaines dérives impliquent la création de hangars agricoles ne répondant à aucun besoin lié à l'activité agricole (stockage, stabulation, garage de machines agricoles) et n'étant donc construits que pour héberger des panneaux photovoltaïques. Ainsi, la création de tels hangars si elle n'a comme unique objectif la production d'énergie renouvelable peut être contreproductive d'un point de vue environnemental en impliquant un empiètement sur les terres agricoles et une artificialisation des sols.

Les matières premières nécessaires à la production des panneaux photovoltaïques représentent un impact sur la préservation des ressources naturelles. De plus, ils pourront générer de nouveaux déchets.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** les incidences potentielles sur la biodiversité : les actions prévues par le PCAET apportent une réponse globalement positive à l'enjeu de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques (atténuation du changement climatique et des risques induits pour l'équilibre des écosystèmes, aménagement durable et intégration d'espaces végétalisés...). Néanmoins, l'incidence potentiellement négative associée au développement des énergies renouvelables doit être prise en compte. Il s'agira, pour éviter l'incidence, d'éviter les périmètres en fort enjeu de biodiversité (zones de nidifications, habitats naturels, couloirs migratoires...) lors du choix de l'implantation des panneaux. D'ailleurs, les actions du PCAET privilégient les toitures. La période des travaux devra être réalisée en dehors des périodes de nidification. Le fait de privilégier les photovoltaïques sur toiture plutôt qu'au sol permet déjà de réduire l'impact sur la biodiversité.

Mesures pour **ÉVITER** les incidences potentielles sur le patrimoine : il s'agira d'éviter les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Mesures pour **RÉDUIRE** les incidences potentielles sur la santé : le développement des projets photovoltaïques devra prendre en compte les enjeux de santé et de cadre de vie en amont.



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.4. Solaire photovoltaïque : favoriser les grandes toitures et le résidentiel	
Actions	EnR 6.0 Accompagner les collectifs d'agriculteurs dans le développement de toitures photovoltaïques sur les hangars agricoles	EnR 7.0 Mettre en œuvre un projet photovoltaïque d'autoconsommation collective exemplaire
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques		
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques		
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables		
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur		
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques		
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine		
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie		
Maîtriser l'aménagement du territoire		
Contribuer au développement économique du territoire		
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)		
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION		

Description de l'incidence potentielle de l'action

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire, que ce soit par le biais de projets photovoltaïques d'autoconsommation collective (EnR 7.0), du développement des toitures photovoltaïques sur hangars agricoles (EnR 6.0) ou encore par l'inclusion de clauses dans les PLU/PLUi, contribue directement au développement des EnR, en substitution aux énergies fossiles et ainsi à la **réduction des émissions de GES** associées.

Toutefois, le développement du solaire photovoltaïque peut avoir des effets négatifs sur la biodiversité et les continuités écologiques :

- Perte ou fragmentation des habitats
- Oiseaux : collision avec les installations et brûlures suite à une exposition aux flux solaires intenses
- Pollution des masses d'eau par des produits chimiques (utilisés pour traiter les panneaux et les sols)
- Utilisation croissante de l'eau
- Attraction et désorientation des insectes et des oiseaux causés par une lumière intense ou polarisée
- Piège écologique en raison de mécanismes attracteurs cumulatifs
- Perturbation du micro-climat local

Le développement des énergies renouvelables est susceptible de participer à l'augmentation de la consommation d'espace et de la fragmentation des continuités écologiques déjà en cours, à travers leur propre consommation d'espace. Les installations photovoltaïques au sol, l'éolien et la méthanisation sont particulièrement concernés et augmentent l'imperméabilisation des sols.

Néanmoins, l'action proposée cible les hangars agricoles ce qui devrait limiter les incidences potentiellement négatives, notamment en termes de rupture de continuités ou de perte d'habitats. En effet, ne s'agissant pas d'installation photovoltaïque au sol, cette action ne devrait alors pas avoir d'incidence sur la consommation d'espace l'aménagement du territoire. Néanmoins, certaines dérives impliquent la création de hangars agricoles ne répondant à aucun besoin lié à l'activité agricole (stockage, stabulation, garage de machines agricoles) et n'étant donc construits que pour héberger des panneaux photovoltaïques. Ainsi, la création de tels hangars si elle n'a comme unique objectif la production d'énergie renouvelable peut être contreproductive d'un point de vue environnemental en impliquant un empiètement sur les terres agricoles et une artificialisation des sols.

Les matières premières nécessaires à la production des panneaux photovoltaïques représentent un impact sur la préservation des ressources naturelles. De plus, ils pourront générer de nouveaux déchets.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** les incidences potentielles sur la biodiversité : les actions prévues par le PCAET apportent une réponse globalement positive à l'enjeu de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques (atténuation du changement climatique et des risques induits pour l'équilibre des écosystèmes, aménagement durable et intégration d'espaces végétalisés...). Néanmoins, l'incidence potentiellement négative associée au développement des énergies renouvelables doit être prise en compte. Il s'agira, pour éviter l'incidence, d'éviter les périmètres en fort enjeu de biodiversité (zones de nidifications, habitats naturels, couloirs migratoires...) lors du choix de l'implantation des panneaux. D'ailleurs, les actions du PCAET privilégient les toitures. La période des travaux devra être réalisée en dehors des périodes de nidification. Le fait de privilégier le photovoltaïque sur toiture plutôt qu'au sol permet déjà de réduire l'impact sur la biodiversité.

Mesures pour **ÉVITER** les incidences potentielles sur le patrimoine : il s'agira d'éviter les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Mesures pour **RÉDUIRE** les incidences potentielles sur la santé : le développement des projets photovoltaïques devra prendre en compte les enjeux de santé et de cadre de vie en amont.

Mesures pour **RÉDUIRE** l'impact lié aux ressources naturelles : promouvoir la recherche sur le recyclage des matériaux.



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.5. Solaire photovoltaïque : réaliser des études de faisabilité pour l'installation de panneaux sur bâtiments communaux	
Actions	EnR 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations	EnR 9.0. Réaliser des études de faisabilité de projets photovoltaïques à partir des potentiels identifiés via le cadastre solaire
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques		
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques		
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables		
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur		
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques		
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine		
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie		
Maîtriser l'aménagement du territoire		
Contribuer au développement économique du territoire		
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)		
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION		

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
--	---

Les actions relatives à la réalisation d'études ne présenteront pas, en tant que telles, d'incidences directes sur l'environnement.	
---	--

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.6. Bois-énergie : valoriser le bois d'élagage
Actions	EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans (le développement de la méthanisation et) l'usage du bois énergie
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire contribue directement au **développement des EnR en substitution aux énergies fossiles**, et ainsi à la **réduction des émissions de GES** associées.

Néanmoins, le développement du bois-énergie (EnR 4.0) peut avoir un impact sur la **biodiversité forestière** :

- Perte, fragmentation, simplification et homogénéisation des habitats en raison de la mise en place de monocultures intensives et pertes de biodiversité associées
- Engrais et pesticides : pollution du sol et de l'eau, provoquant toxicité et eutrophisation
- Emissions de polluants dans l'air ambiant : acidification et à la formation d'ozone troposphérique
- Emission de GES pendant tout le cycle de vie de la production de bioénergie qui contribue au changement climatique anthropique
- Changements dans l'albédo et l'évapotranspiration : modification des microclimats locaux
- Certaines espèces utilisées comme matières premières : concurrence avec la végétation indigène

Le développement du bois énergie peut engendrer des **nuisances et pollutions (particules fines pour chauffage individuel bois)** susceptibles d'affecter la **santé** de la population.

Parmi les différentes filières de production d'énergie renouvelable, celle du bois-énergie est certainement la plus impactante en termes de **ressources naturelles** car elle implique le prélèvement de ressources forestières.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** les incidences potentielles :

- Éviter l'exploitation de peuplements peu ou pas exploités
- Conserver du bois mort au sol
- Diversifier les peuplements
- Interdire l'introduction d'espèces exotiques
- Assurer une gestion durable des forêts

Mesures pour **RÉDUIRE** les incidences potentielles sur la qualité de l'air et la santé : promouvoir les équipements performants (Labélisés Flamme Verte 6 ou 7). En promouvant le remplacement des anciens appareils-bois individuels anciens peu performants (EnR OS.7), le PCAET contribue d'ores et déjà à l'amélioration de la qualité de l'air.

Mesures pour **RÉDUIRE** l'impact lié aux ressources naturelles : le recours au bois-énergie se fera en parallèle d'une gestion durable des forêts prévue par le PCAET.

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.7. Bois-énergie : promouvoir le remplacement des appareils de chauffage-bois individuels anciens
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>La promotion du remplacement des appareils de chauffage-bois individuels anciens et donc peu performants aura une incidence positive directe sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le développement des EnR en substitution aux énergies fossiles,- L'amélioration de la qualité de l'air : en évitant les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion du bois,- La préservation de la santé : en limitant la pollution de l'air,- Le développement économique : en ayant recours au bois local.	

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.8. Bois-énergie : favoriser l'émergence à moyen terme de micro-chaufferies collectives via l'implantation des nouveaux bâtiments (PLUi)
Actions	EnR 5.0 Utiliser les "Contrats Objectif Territorial" pour équiper les collectivités & établissements publics et privés en chaufferies bois
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	

IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>Le développement du bois énergie sur le territoire contribue directement au développement des EnR en substitution aux énergies fossiles, et ainsi à la réduction des émissions de GES associées.</p> <p>Néanmoins, le développement du bois-énergie (EnR 4.0) peut avoir un impact sur la biodiversité forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perte, fragmentation, simplification et homogénéisation des habitats en raison de la mise en place de monocultures intensives et pertes de biodiversité associées - Engrais et pesticides : pollution du sol et de l'eau, provoquant toxicité et eutrophisation - Emissions de polluants dans l'air ambiant : acidification et à la formation d'ozone troposphérique - Emission de GES pendant tout le cycle de vie de la production de bioénergie qui contribue au changement climatique anthropique - Changements dans l'albédo et l'évapotranspiration : modification des microclimats locaux - Certaines espèces utilisées comme matières premières : concurrence avec la végétation indigène <p>Le développement du bois énergie peut engendrer des nuisances et pollutions (particules fines pour chauffage individuel bois) susceptibles d'affecter la santé de la population.</p> <p>Parmi les différentes filières de production d'énergie renouvelable, celle du bois-énergie est certainement la plus impactante en termes de ressources naturelles car elle implique le prélèvement de ressources forestières.</p>	<p>Mesures pour ÉVITER les incidences potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter l'exploitation de peuplements peu ou pas exploités - Conserver du bois mort au sol - Diversifier les peuplements - Interdire l'introduction d'espèces exotiques - Assurer une gestion durable des forêts <p>Mesures pour RÉDUIRE les incidences potentielles sur la qualité de l'air et la santé : promouvoir les équipements performants (Labélisés Flamme Verte 6 ou 7)</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact lié aux ressources naturelles : le recours au bois-énergie se fera en parallèle d'une gestion durable des forêts prévue par le PCAET.</p>

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.9. Solaire thermique : favoriser le développement de la filière auprès des structures avec de grands besoins d'eau chaude sanitaire (EHPAD, hôpitaux, copropriétés, bailleurs sociaux...)
Actions	EnR. 2.0 Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et thermiques sur les nouveaux bâtiments publics et lors de rénovations
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'axe stratégique

Cf Solaire Photovoltaïque OS.4

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Cf Solaire Photovoltaïque OS.4

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.10. Méthanisation : développer la filière autour d'un approvisionnement local
Actions	EnR 4.0 Accompagner les structures agricoles dans le développement de la méthanisation (et l'usage du bois énergie)
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Le développement de la méthanisation sur le territoire contribue directement **au développement des EnR en substitution aux énergies fossiles**, et ainsi à la **réduction des émissions de GES** associées.

Aussi, la méthanisation peut avoir un impact notable sur la biodiversité du territoire, la préservation des ressources et le cadre de vie. L'implantation d'une unité de méthanisation peut notamment **générer des nuisances locales liées au bruit** (passage de camions d'approvisionnement de l'unité) et **aux odeurs dans le cas d'un confinement non optimal**.

Au-delà de l'impact local à proximité immédiate de l'installation, la méthanisation peut avoir **un impact négatif sur la qualité des sols et la qualité des eaux si le digestat issu du processus de méthanisation n'est pas de bonne qualité**. Le ruissellement et l'infiltration d'éléments polluants contenus dans le digestat peut alors engendrer des conséquences importantes sur la biodiversité et la ressource en eau.

La méthanisation émet des **polluants** notamment en amont (stockage des effluents) et en aval (suivant le mode de valorisation). Les unités de méthanisation peuvent provoquer des pollutions accidentelles des cours d'eau résultant de rejets importants de matières organiques. C'est ainsi le bon état écologique des milieux aquatiques et les écosystèmes qui y sont présents qui peuvent être encore davantage affectés et compromis par ces rejets.

Enfin, le développement de la méthanisation peut entraîner **une transformation des pratiques agricoles locales** à travers la mise en place de cultures dédiées ou cultures intermédiaires à vocation énergétique qui modifieraient les milieux locaux (essentiellement prairies enherbées).

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

Mesures pour **ÉVITER** les incidences potentielles sur la biodiversité et la consommation d'espace ainsi que sur la qualité paysagère : Eviter les périmètres à fort enjeu (couloirs de migration, habitats naturels, zones de nidification...). Eviter les zones de nidification lors du choix de la période de réalisation des travaux. Veiller à ce que les unités de méthanisation s'intègrent dans le paysage.

Mesures pour **RÉDUIRE** les incidences potentielles sur la qualité de l'air et la pollution des ressources naturelles : évaluer les émissions de polluants associés à la méthanisation via une étude d'opportunité.

AXE STRATEGIQUE	EnR&R OS.11. AXE TRANSVERSAL EnR	
Actions	EnR 1.0 Accroître l'acceptabilité des projets de production d'énergie renouvelable	EnR 3.0 Fournir les collectivités en énergie renouvelable à travers les contrats publics d'énergie
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques		
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques		
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables		
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur		
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques		
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine		
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie		
Maîtriser l'aménagement du territoire		
Contribuer au développement économique du territoire		
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)		

IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION

Description de l'incidence potentielle de l'action	Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées
<p>Accroître l'acceptabilité des projets EnR (EnR 1.0) contribue à améliorer le cadre de vie et la cohésion sur le territoire. En effet, cela doit permettre de trouver le meilleur compromis possible compte tenu des avantages et des contraintes liés au développement des EnR pour les habitats. En revanche, cette action n'aura, en tant que telle, aucune incidence négative sur l'environnement.</p> <p>Fournir les collectivités en énergies renouvelables (EnR 3.0) doit permettre de limiter les émissions de GES liées aux énergies fossiles et donc d'atténuer la contribution du territoire au changement climatique. En revanche, ne s'agissant pas d'un projet de développement EnR en tant que telle, cette action ne présente pas d'incidence négative particulière sur l'environnement.</p>	

AXE STRATEGIQUE	AXE TRANSVERSAL PARC BÂTI/TRANSPORTS/DÉCHETS
Actions	TRS 1.0 Informer les habitants des écogestes par le biais des bulletins municipaux ; les former dans les associations, les écoles, etc.
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	
Maîtriser l'aménagement du territoire	
Contribuer au développement économique du territoire	
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	
IMPACT GLOBAL DE L'ORIENTATION	

Description de l'incidence potentielle de l'action

Cette action visant à sensibiliser et à informer les habitants au sujet des écogestes aura des incidences positives indirectes sur la maîtrise de la consommation d'énergie, l'atténuation du changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Globalement, elle aura une incidence positive indirecte sur l'ensemble des facteurs environnementaux en fonction du succès de la sensibilisation.

Mesures d'évitement, de réduction voire de compensation proposées

5 – 3. TABLEAU DE SYNTHÈSE

Le tableau ci-après récapitule le nombre d'actions (et, le cas échéant d'axes stratégiques) du PCAET à incidence positive, neutre, négative et incertaine, selon l'action menée.

THÉMATIQUE	INCIDENCE POSITIVE (+)	NEUTRE	INCIDENCE NÉGATIVE (-)	INCIDENCE INCERTAINE
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	50	2	0	0
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	9	43	0	0
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	45	7	0	0
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	30	17	0	5
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	11	32	5	4
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	9	35	0	8
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	47	2	0	3
Maîtriser l'aménagement du territoire	2	44	4	2
Contribuer au développement économique du territoire	21	31	0	0
Préserver les ressources naturelles (eau, matières premières...)	13	29	6	4
TOTAL	237	242	15	26

6 – ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

6 – 1. CADRAGE ET CONTEXTE

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- La préservation de la diversité biologique ;
- La valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

En effet, il s'agit de sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espaces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ».

Directive européenne « Oiseaux »	Directive européenne « Habitats, faune, flore »
Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés zones de protection spéciale (ZPS).	Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés zones spéciales de conservation.

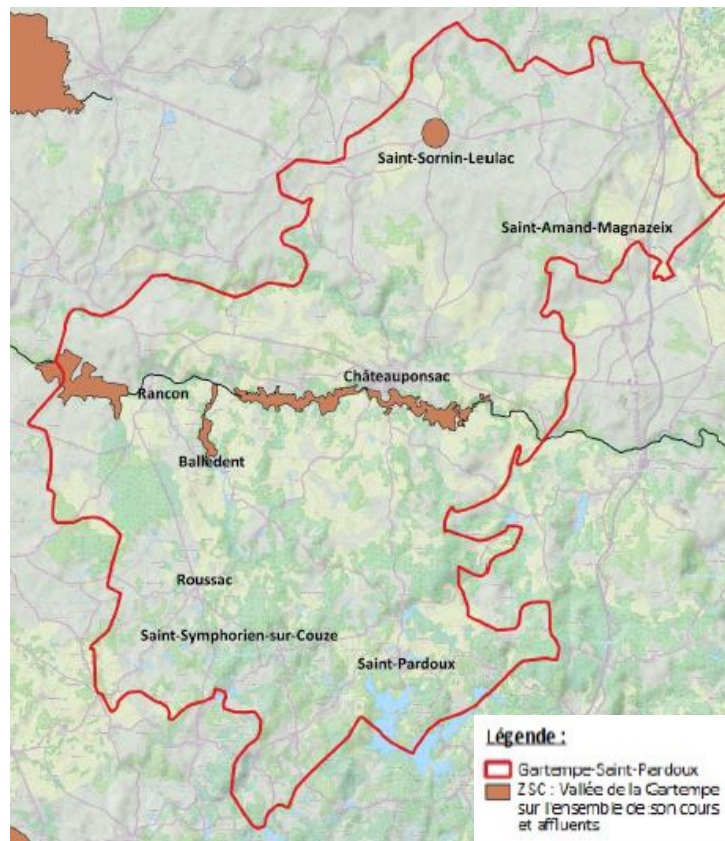
Les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale stratégique doivent, conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. En conséquence, le rapport environnemental du PCAET intègre cette dernière en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le périmètre du plan et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

Le territoire de la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux comporte un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 présents sur le territoire sont rappelés dans le tableau suivant :

Type de site, code et intitulé	Principales caractéristiques
B (pSIC/SIC/ZSC) FR7401147 « VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS » Surface : 3 560 ha	<ul style="list-style-type: none"> • Ce site Natura 2000 est à cheval sur les départements de la Haute-Vienne (90%) et de la Creuse (10%). Il compte la ZNIEFF de type 1 « Site à chauve-souris de l'église de Saint Sornin Leulac » au Nord du territoire, • Ce site a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation par arrêté de création le 13 avril 2007. Ce site dispose d'une grande diversité écologique. Il présente 10 milieux naturels, dont 3 classés comme prioritaires à l'échelle européenne : <ul style="list-style-type: none"> - Formations herbeuses de <i>Nardus</i>, - Forêts de pentes, éboulis ou ravins de <i>Tilio-Acerion</i>, - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>. • Son intérêt réside essentiellement dans la présence du saumon atlantique dont un plan de réintroduction a été lancé depuis les années 1980. • Le site dispose également d'habitats très intéressants et en bon état écologique. Les classes d'habitats couvrant le site sont :

- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 55%,
- Forêts caducifoliées : 30%,
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 6%,
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 5%,
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%,
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 1%,
- Pelouses sèches, Steppes : 1%.
- Il est essentiellement de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents.

La carte ci-après reprend la localisation du Site Natura 2000 présent sur le territoire :



ZONES NATURA 2000

Source : INPN, ADEV Environnement, PLUi de Gartempe - Saint-Pardoux

La plupart des actions constitutives du PCAET ne sont pas des actions relatives à des projets d'aménagement précis. En effet, elles concernent, de manière générale, plutôt les choix et les modes de conception des aménagements et ne peuvent donc pas directement porter atteinte aux sites circonscrits que sont les sites Natura 2000 car elles n'impliquent pas de localisation précise.

Aussi, l'analyse des incidences du plan d'actions du PCAET sur les Zones Natura 2000 est relative et sera étayée lors de la définition de chaque projet au travers d'études d'impacts spécifiques.

6 – 2. LES INCIDENCES POSITIVES PROBABLES

L'intégrité du périmètre Natura 2000 de Gartempe Saint-Pardoux, la « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents », est assurée par un classement en zone non constructible dans les documents d'urbanisme locaux.

La plupart des actions du PCAET de la CC Gartempe Saint-Pardoux auront des incidences positives probables sur les zones Natura 2000.

La durabilité et la performance environnementale des aménagements, des constructions et des rénovations prévues par le PCAET permettent la préservation et la valorisation des espaces naturels. En effet, la durabilité des aménagements prévoit l'intégration des risques liés au changement climatique, l'adaptation du territoire, l'intégration de la ressource en eau et matières premières ainsi que la prise en compte de la Trame verte et bleue.

En outre, les mesures relatives aux transports permettent de limiter la pression de la voiture individuelle sur la biodiversité (bruit, pollution, collisions, rupture de continuités...) grâce à une réduction des besoins de transports et un report modal vers les modes actifs (vélo) et les transports en commun.

Enfin, les mesures relatives à une agriculture plus durable (agroécologie, agroforesterie, pâturage extensif) permettent également de limiter les pressions sur la biodiversité.

6 – 3. LES INCIDENCES NEGATIVES PROBABLES

Les incidences négatives probables des projets du PCAET sur les zones Natura 2000 sont analysées de façon précise lors de leur conception. Ainsi, les actions définies dans le PCAET relèvent davantage de la prescription sur les choix d'aménagement du territoire que de la réalisation même des aménagements.

Les actions relatives aux transports pourront avoir des incidences notamment les travaux de construction d'ouvrages et d'infrastructures :

- L'artificialisation des sols diminue la présence d'habitats pour la faune et la flore,
- L'artificialisation des sols entraîne le ruissellement des eaux et des pollutions potentielles apportées par les véhicules motorisés,
- Les travaux d'infrastructures de transport (déblais, remblais) sont susceptibles de perturber le fonctionnement écologique du site Natura 2000,
- Les travaux à proximité des milieux aquatiques ou humides peuvent engendrer un apport accidentel d'éléments détériorant la qualité de l'eau.

Enfin l'INPN relève en tant que menaces et pressions sur le site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » :

- Les coupes forestières (éclaircie, coupe rase),
- La mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole),
- La pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles et forestières.

6 – 4. MESURES POUR EVITER, REDUIRE ET, LE CAS ECHEANT, COMPENSER LES INCIDENCES POTENTIELLEMENT NEGATIVES

Les enjeux de maîtrise de la consommation de l'espace et de l'aménagement, de limitation des émissions de GES et de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques étant au cœur du PCAET, **les zones Natura 2000 seront prises en compte dans les choix de localisation des projets** afin d'**ÉVITER** les incidences potentiellement négatives. **Les projets d'énergies renouvelables** par exemple **seront réalisés en dehors du zonage Natura 2000**, qu'il s'agisse de l'éolien, du photovoltaïque, solaire thermique ou de la méthanisation.

Mesure pour ÉVITER les incidences des projets d'énergies renouvelables et d'infrastructures de transports sur les zones Natura 2000 :

- Les projets seront réalisés en dehors du zonage Natura 2000, qu'il s'agisse de l'éolien, du photovoltaïque, solaire thermique, de la méthanisation ou des infrastructures de transports.

Mesure pour ÉVITER les incidences liées aux coupes forestières et au recours au bois-construction :

- La promotion du recours au bois-construction dans le PCAET prévoit une gestion durable des forêts en parallèle du recours au bois local dans les constructions neuves.

Mesure pour ÉVITER la pollution diffuse des eaux de surface :

- En favorisant l'agroécologie et l'agroforesterie, le PCAET devrait, a priori, permettre de limiter cette incidence.

Mesure pour RÉDUIRE les incidences des travaux d'infrastructures de transports et d'EnR sur les zones Natura 2000 :

- La période de réalisation des travaux à proximité de zones Natura 2000 devra être réalisée en dehors de la période de nidification.

7 – PRESENTATION DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU PCAET

7 – 1. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET prévoit une mise à jour du plan tous les 6 ans en s'appuyant sur un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce dispositif vise à évaluer la performance de la politique de transition énergétique de la Communauté de Communes traduite par le PCAET, et ce, au regard des objectifs fixés en matière d'air, d'énergie et de climat. Il doit permettre de porter une évaluation du PCAET de manière continue afin de faire émerger d'éventuels besoins d'ajustements ou de modifications.

Les indicateurs de suivi du PCAET ont été déterminés en parallèle de la définition des actions et ont été directement intégrés aux différentes fiches actions constitutives du plan d'actions. Ceux-ci sont, par ailleurs, disponibles au sein du tableau de bord des actions disponibles au sein de l'outil PROSPER ayant servi à l'élaboration des fiches actions. Ils ont été définis et choisis selon leur pertinence, leur disponibilité et leur flexibilité.

Le dispositif de suivi environnemental s'appuie ainsi sur le dispositif de suivi et évaluation établi pour les différentes actions du PCAET, et vient le compléter et l'alimenter en élargissant son évaluation au-delà des paramètres climat, air et énergie. En effet, il permet de suivre l'évolution des effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux prioritaires identifiés dans le cadre de l'EIE. Il s'agit ainsi de suivre l'évolution des indicateurs environnementaux qui permettent de rendre compte de l'incidence du PCAET sur l'environnement.

La définition et le choix des indicateurs environnementaux ont été réalisés en se basant sur des indicateurs existants et dont les données sont largement disponibles. Une partie d'entre eux seront, néanmoins, plus difficiles à évaluer en raison du peu d'informations disponibles à leur sujet.

7 – 2. INDICATEURS CONSTITUTIFS DU DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	INDICATEUR(S)	FRÉQUENCE	SOURCE
Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques	Évolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, du parc bâti, de l'industrie, de l'agriculture et des déchets	2 ans	AREC Nouvelle-Aquitaine
Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques	Évolution des surfaces agricoles Évolution des indicateurs de suivi de la qualité des eaux Évolution des surfaces végétalisées Évolution du nombre de PPRI prescrits, approuvés ou en cours d'élaboration Dégâts matériels et humains lors des inondations touchant le territoire	1 à 3 ans 6 ans	Agreste Nouvelle-Aquitaine DRAAF Nouvelle-Aquitaine ARS Nouvelle-Aquitaine/Agence de l'eau AREC DREAL
Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables	Évolution des consommations énergétiques du parc bâti et des transports Évolution des consommations énergétiques moyennes par habitant Bilan de la part de la production d'énergie primaire d'origine renouvelable dans le mix énergétique (en kWh)	1 an	AREC Nouvelle-Aquitaine AREC Nouvelle-Aquitaine/INSEE
Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur	Évolution des concentrations de polluants : SO ₂ , NO _x , PM _{2,5} , PM ₁₀ , COVNM, NH ₃	5 à 10 ans	ATMO
Préserver la biodiversité et les continuités écologiques	État de conservation des sites Natura 2000 (Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents) Linéaire des corridors écologiques d'intérêt supra communal protégés ou restaurés dans les documents d'urbanisme	3 à 6 ans	PLUi DREAL
Préserver la qualité paysagère et le patrimoine	Linéaire des corridors écologiques d'intérêt supra communal protégés ou restaurés dans les documents d'urbanisme	6 ans	PLUi DREAL
Préserver la santé des populations et améliorer le cadre de vie	Évolution des émissions de polluants atmosphériques (particulièrement PM, NO _x) Nombre d'épisodes de pollution Nuisances sonores et olfactives	5 à 10 ans	ATMO DREAL
Maîtriser l'aménagement du territoire	Évolution de la surface urbanisée/de la consommation foncière (en ha) Évolution des surfaces agricoles, naturelles et urbaines	3 à 6 ans	PLUi Corine Land Cover
Contribuer au développement économique du territoire	Nombre d'emplois créés découlant des actions mises en œuvre/nombre d'emplois verts sur le territoire	1 an	CC Gartempe Saint-Pardoux INSEE



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Préserver les ressources naturelles (matières premières, eau)	Évolution des indicateurs de suivi de la qualité des eaux Volumes prélevés d'eau potable Qualité des cours d'eau	3 ans	Agence de l'eau SAGE Gestionnaire de l'eau potable
--	--	-------	---